

Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, Sciences Commerciales et des Sciences de
Gestion Département des sciences Economiques

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques

Option : Economie Appliquée et Ingénierie Financière

Thème

**Analyse des méthodes d'évaluation de projet et
couverture des risques par les banques
Cas : BADR Aokas**

Réalisé et présenté par :

M^f BENHIM Yassine

M^f BOUCHILAOUNE Kaci

Sous la direction de :

M^f ARAB Zoubir

Devant les membres de jury :

Présidente : FERRAH Sabrina

Examineur : BIATOUR Hocine

Rapporteur : ARAB Zoubir

Promotion2013/2014

Remerciements

Nous tenons d'abord à remercier Dieu le tout puissant de nous avoir donné la volonté et le courage pour réaliser ce travail.

Nous tenons à remercier notre promoteur Mr ARAB Zoubir pour ses efforts et ses précieux conseils tout au long de notre travail.

Nous remercions vivement Mr ISSAD Lyazid, de nous avoir orientés durant notre stage pratique au niveau de la banque BADR.

Nous adressons également nos remerciements les plus profonds à nos enseignants qui nous ont enseigné tout au long de notre cursus universitaire.

Nos vifs remerciements s'adressent aux membres de jury qui ont accepté d'examiner notre travail.

Enfin, nous remercions toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

À Mon père et sa femme, qui n'ont jamais cessé de m'encourager dans la poursuite de mes études en m'apportant soutien moral, financier et matériel,

À La mémoire de ma mère

À ma sœur Soumia, et son mari Djamel et le petit ange Ramzi.

À mes petites sœurs Wissam, Silina et Salma, aussi à mon frère Houcine

À toutes les personnes que je porte dans mon cœur, particulièrement, qui ont participés de manière considérable à ma réussite.

Et à toute l'équipe de L05, D07 sans oublier mes copains de chambre.

À tous mes ami(e)s qui m'ont aidé dans mon cursus à l'université.

Yassine

Dédicaces

Dédicaces

Je dédie ce travail :

À mes chers parents, qui n'ont jamais cessé de m'encourager dans la poursuite de mes études en m'apportant soutien moral, financier et matériel,

À toutes les personnes que je porte dans mon cœur, particulièrement, qui ont participés de manière considérable à ma réussite.

Kaci

ABREVIATIONS USUELLES

Abréviations	Signification
BADR	Banque de l'Agriculture et de Développement Rural
BFR	Besoin de Fond de Roulement
CA	Chiffre d'affaires
CAF	Capacité d'Autofinancement
CF	Cash-Flows
CMC	Conseil de la monnaie et de crédit
CMT	crédits à moyen termes
CPA	Crédit Populaire Algérien
DA	Dinars Algerien
DAC	Département d'administration et de la comptabilité
DR	Délai de Récuperation
DRA	Délai de Récupération Actualisé
EBE	Excédent brut d'exploitation
FM	Flux monétaire
FP	Fonds propres
FPC	Fonds propres complémentaires
FR	Fonds de roulement.
FRN	Fond de roulement net
GRE	Groupe régional d'exploitation
HT	Hors taxes
IBS	Impôt sur les bénéfices des sociétés
IP	Indice de profitabilité
PIB	Produit interieur brute
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
SARL	Société A Responsabilité Limité
TAP	Taxe sur l'activité professionnelle
TCR	Tableau de Compte Résultat
TR	Trésorerie
TRI	Taux de rentabilité interne
TRM	Taux de rentabilité moyenne

ABREVIATIONS USUELLES

VAN	Valeur actuelle nette
VRI	Valeur Résiduelle des investissements

Liste des tableaux

Tableau N° 01 : Les caractéristiques des risques financières.....	20
Tableau N° 02 : les déterminants des risques financiers.....	21
Tableau N° 03 : Amortissement dégressif.....	49
Tableau N° 04 : l'échéancier d'investissement.....	58
Tableau N° 05 : l'échéancier d'amortissement.....	58
Tableau N° 06 : Le compte de résultat prévisionnel.....	59
Tableau N° 07 : Le plan de financement.....	60
Tableau N° 08 : Agences rattachées au GRE.....	87
Tableau N° 09 : Présentation de l'organisation de l'unité.....	94
Tableau N° 10 : Présentation de la main d'œuvre de la première année.....	95
Tableau N° 11 : La représentation de structure d'investissement	95
Tableau N° 12 : Présentation de structure de financement du projet	96
Tableau N° 13 : Le cout de projet.....	97
Tableau N° 14 : L'échéancier de remboursement.....	98
Tableau N° 15 : L'estimation du chiffre d'affaire.....	98
Tableau N° 16 : Calcul des amortissements prévisionnel des investissements.....	99
Tableau N° 17 : Les Actifs des bilans prévisionnels.....	99
Tableau N° 18 : Les passifs des bilans prévisionnels.....	100
Tableau N° 19 : Le bilan de grand masse des actifs.....	100
Tableau N° 20 : Le bilan de grand masse des Passifs.....	101
Tableau N° 21 : Calcul de BFR.....	101
Tableau N° 22 : Calcul de variation de BFR.....	101
Tableau N° 23 : Le TCR prévisionnel.....	104
Tableau N° 24: Le calcul de FRN par le haut du bilan.....	105
Tableau N° 25 : Le calcul de la trésorerie.....	105
Tableau N° 26 : Calcul des cash-flows nets.....	105
Tableau N° 27 : Calcul des cash- flows actualisé.....	106
Tableau N°28 : Détermination du taux de rentabilité interne.....	108

SOMMAIRE

Introduction	01
Chapitre I : Notion sur la banque et les crédits bancaires.....	04
Section 1 : Généralité sur la banque et les crédits bancaires.....	04
Section 2 : Les risques de crédit bancaire.....	18
Section 3 : Les mesures prises par la banque pour couvrir contre les risques.....	25
Chapitre II : Etude et évaluation d'un projet d'investissement.....	39
Section 1 : Généralité et concepts de base sur les investissements.....	39
Section 2 : Les outils et méthodes d'évaluation d'un projet.....	52
Section 3 : Les sources de financement des investissements.....	77
Chapitre III : Étude d'un dossier de crédit d'investissement (Cas pratique).....	82
Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil	82
Section 2 : Etude technico-économique et évaluation du projet	89
Section 3 : Etude de rentabilité du projet d'investissement	97
Conclusion générale.....	112

Bibliographie

Liste des figures

Table de matières

Annexes

INTRODUCTION GENERALE

Des besoins en capitaux sont toujours ressentis par des personnes physiques ou morales, pour assurer en performance le fonctionnement, le suivi et le développement de leurs entreprises.

Afin de faire face à leurs besoins, les entreprises peuvent mobiliser leurs ressources financières internes qui sont en l'occurrence leurs fonds propres, composés du capital social et également de l'autofinancement résultant de leurs activités sous forme d'amortissements de bénéfice, de réserves, provision...etc.

Dans le cas contraire, elles font appel à des ressources externes qu'elles trouvent sur le marché monétaire .Ces entreprises utilisent des ressources durables dont la récupération de ces capitaux ne se fera que sur une longue période, dépendante de la durée de vie de l'investissement.

Dans ce cas, elles s'orientent vers un financement par fonds ou par crédits, tel que les crédits bancaires. Dans ce dernier cas la banque est un organe vital dans la vie économique car elle joue un rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédits .De là on peut dire que la banque constitue un chaînon entre les épargnants qui cherchent à fructifier leurs disponibilités et les emprunteurs qui sont à la recherche de capitaux. De ce fait, elle assume un rôle très important dans le développement de l'économie nationale en venant en aide aux entreprises pour la réalisation de leurs projets d'investissements, et le financement de leurs cycles d'exploitation.

Il est important de signaler que la banque fait face à un espace économique ouvert ou tous les clients utilisateurs de crédits sont des partenaires à risques .C'est ainsi que la banque se voit obligée d'appliquer et mettre en place certaines conditions et d'être prudente pour assurer la finalité de ses opérations de crédits. A cet effet on parle de la notion de sécurité qui impose à la banque de sélectionner judicieusement ses débiteurs. De ce fait découle l'importance accordée à l'étude de crédit sur le plan comptable et financier pour un meilleur gage de sécurité.

Ainsi les garanties ne sont réellement que des accessoires aux crédits .La banque doit se soucier non seulement de la couverture du risque mais aussi la notoriété de l'entreprise qui est un client potentiel, dans cette optique la banque tente à chaque fois de coïncider le besoin

de l'entreprise avec la forme de crédit adéquat. Il apparaît donc que les formes de crédits sont diverses autant que les besoins de l'entreprise.

Cependant, l'action d'investir est fondatrice de l'activité économique ; elle détermine la capacité productive sans laquelle il ne peut y avoir ni production ni croissance économique, elle exige une accumulation préalable de moyens de financement.

Le terme « projet » fait l'objet d'une utilisation fréquente, partons d'une définition étymologique ; l'investissement est présenté par des immobilisations nouvelles corporelles ou incorporelles.

Un projet d'investissement représente l'acquisition d'un ensemble d'immobilisation permettant de réaliser ou de développer une activité donnée.

La formulation des projets d'investissements implique des compétences techniques et stratégiques, leur évaluation fait aussi intervenir une compétence financière, quant à la décision finale, elle est sans nul doute multicritère, mais ; pour la survie de l'entreprise, il importe d'accorder une attention toute particulière au critère financier ou critère de la valeur ,a priori, un investissement productif n'est souhaitable que s'il permet de créer une valeur économique du moins égale à la valeur des ressources qui nécessite sa réalisation.

La fonction du financier est d'évaluer les projets d'investissement et de s'assurer que leur rentabilité est suffisante, ce rôle lui est assigné dans la mesure où il a en charge de trouver les moyens de financement.

Pour un meilleur éclaircissement, il nous semble utile à plus d'un titre d'intituler notre sujet « Analyse des méthodes d'évaluation des projets et couverture des risques par les banques dans le financement des investissements », à travers lequel nous tenterons de répondre à la question centrale ci après :

Comment procède la banque pour financer un projet d'investissement ?

Dans la quelle découle d'autres questions subsidiaires :

- 1- Comment se déroule l'étude d'un projet d'investissement au sein de la banque ?
- 2- Quelles sont les différents risques liée à l'activité bancaire et comment faire pour se protéger d'eux ?

H1 : le déroulement de l'étude d'un projet d'investissement au sein de la banque se fait par traitement des documents que l'on juge nécessaire pour avoir une information sur le projet que l'on va financer et la banque s'intéresse à faire l'étude de viabilité et la rentabilité de ce projet.

H2 : l'activité bancaire est exposée aux plusieurs formes de risque qui sont les risques de non remboursement, le risque d'immobilisation, le risque de taux et le risque de change, et la banque pour se protéger contre ces risques elle va procéder aux règles prudentielles, la mise en place des procédures internes ainsi que les garanties et la banque doit accorder des crédits à taux variable.

Afin de parvenir à notre objectif nous avons opté pour un plan de travail composé de trois chapitres :

Le premier est consacré à la présentation des notions sur la banque et les différents types de crédits bancaires.

Quant au deuxième chapitre, il sera question de traiter l'étude et l'évaluation d'un projet d'investissement.

Finalement un troisième chapitre qui est le dernier est réservé à l'étude d'un cas pratique qui concerne l'étude d'un dossier de crédit d'investissement au niveau de la banque « BADR ».

Introduction

Les banques jouent un rôle prépondérant dans le développement économique, ce sont le noyau de mécanisme et circuit financiers et partenaire habituel des agents économiques.

Dans le cadre de leurs affaires passive, les banques reçoivent des fonds qu'elles prêtent, ensuite, est affecté sous forme de crédits dans les affaires actives. Ces derniers jouent un rôle essentiel dans notre économie ; ils permettent de satisfaire les besoin des entreprises en matière d'exploitation ou d'investissement.

Dans ce chapitre, nous procédons dans la première section aux généralités sur la banque et les crédits bancaires, dans la deuxième section nous allons procéder aux risques de crédit bancaire et en termine notre chapitre avec les mesures prises par la banque pour se couvrir contre les risques.

Section 01 : Généralité sur la banque et les crédits bancaires

Nous allons présenter dans cette section certaines notion associées à la banque, tel que sa définition, ses différents type et ses ressources.

1- Généralités sur les banques

1-1 Définition de la banque

Traditionnellement¹, la banque est une entreprise ou établissement, qui fait la réception des fonds du public, sous forme de dépôts, puis les emploie pour son propre compte ou de les mettre à la disposition de ses clients sous forme des crédits.

Une autre définition plus pragmatique², considère que la banque est comme l'intermédiaire financière qui collecte les fonds par les agents à capacité de financement, sous forme des dépôts et que les distribue aux agents à besoin de financement sous forme des crédits.

« Les banque sont des personnes morales qui effectuent à titre de progression habituelle et principalement les opérations décrites aux articles **110 à 113 de la loi N° 90-10 du 14 avril 1990** relative à la monnaie et au crédit. Les opérations de la banque comprennent

¹LUK BERNET Rolland, « principe de techniques bancaire », édition dunod, paris, 1990, p24.

²HADJ SADOK Tahar, « Les risques de l'entreprise et de la banque », édition Dahlab, Msila, 2007, p11

la réception de fond du public, l'octroi des crédits ainsi que la mise à la disposition à sa clientèle les moyens de paiement et la gestion de ceux-ci ».

1-2 Les types de la banque

Nous distinguons les différents types de banque selon leur rôle :

1-2-1 La banque centrale

Elle se situe au sommet de la hiérarchie du système bancaire, elle a pour rôle :

- D'adopter le volume de la création de la monnaie au besoin de l'économie (banque d'émission).
- D'exercer le rôle directeur dans le financement des banques ordinaires (banques de second rang) ;
- D'effectuer la compensation de leurs mouvements de fond et de surveiller l'application de la réglementation bancaire (banque des banques)

Elle joue aussi un rôle dans le cadre de la politique monétaire internationale (banque d'Etat) ; elle veille sur la monnaie, le crédit et le bon fonctionnement du système bancaire, elle fixe le taux d'intérêt et refinance les banques commerciales.

1-2-2 Les banques de dépôt

Ce sont des banques dont l'activité principale est d'octroyer des crédits et de collecter des dépôts (ressources), au pris des agents excédentaires de fond à vue ou bien à court terme.

La participation dans les entreprises est interdite sauf si cette participation est effectuée par les fonds propres des banques.

1-2-3 Les banques d'affaires

Ce sont les banques qui ont pour métier de recevoir des dépôts auprès d'une clientèle industrielle ou commerçante et d'octroyer des crédits aux entreprises dont les quelles ont des participations. L'activité principale de ces banques consiste en la participation et la gestion de leurs parts de participation dans les entreprises créées ou à créer.

1-2-4 Les banques d'investissement

Ce sont des banques dont l'activité principale est d'octroyer les crédits à long terme, (durée supérieure à deux ans).

Leur participation dans les entreprises est strictement interdite, sauf si cette participation s'effectue par leur fond propre.

1-2-5 Les banques du commerce extérieur

Ce sont des banques spécialisées dans le financement des opérations d'exportation, elle conseille les entreprises sur les marchés extérieures, elles travaillent en liaison avec les campagnes d'assurance pour le commerce extérieur, notamment pour donner leurs aval dans la mobilisation des créances des exportations.

1-3 Les condition de création de la banque³

En Algérie l'exercice de la fonction bancaire est soumis à l'agrément du conseil de la monnaie et de crédit(CMC), les demandes d'agrément lui sont adressées et il procède à leur instruction.

Cet agrément est accordé lorsqu'il prend les éléments suivants :

- La qualité des apporteurs de capitaux, la compétence et l'honorabilité de ses dirigeants, ainsi que leurs aptitudes à réaliser les objectifs de développement dans des conditions de bon fonctionnement de système bancaire.
- Le capital minimum auquel les banques sont obligées de souscrire est de 500.000 Da, sans que ce montant soit inférieur de 33% des fonds propres de la banque. Ce capital doit être libéré à hauteur de 75% dès la constitution de la banque et/ou plus tard à la deuxième année après avoir l'agrément.

1-4 Le rôle de la banque

La finance indirect par la banque, exerce que la banque a un rôle d'intermédiaire financier, elle collecte les dépôts des détenteurs de capitaux (préteur ultime) et les ultimes. La rémunération des banques correspond aux écarts du taux entre celui qu'elle octroie aux prêteurs et celui qu'elle prélève aux emprunteurs, ces écarts doivent lui permettre de

³ Selon la loi de la monnaie et de crédit, article 11.

couvrir ses frais de fonctionnement, d'assurer le risque de défiant de remboursement et de dégager un résultat positif.

La banque se trouve ainsi au centre de l'activité financière et peut se forger une réelle compétence dans le traitement de l'information sur la solvabilité des emprunteurs, mais au même temps elle assure le risque de crédit⁴.

Du point de vue légal, la banque est, d'après les dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit, définie par les missions qu'elle remplit ; les opérations de banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci⁵.

Elle effectue aussi les opérations de change et de commerce extérieur et assure la gestion des moyens de paiement.

1-5 Les ressources de la banque

Les ressources de la banque constituées l'ensemble de fond du publique, émis par la clientèle sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, ces dépôts peuvent être effectués à vue ou à terme :

1-5-1 Les ressources à vue⁶

Constitue la majeure partie des ressources collectées par les banques, ces dépôts peuvent être retirés par les clients à tout moment de ces banques.

1-5-1-1 Les comptes de chèques

Sont ouverts à la clientèle, généralement aux personnes physiques ou morale non commerçantes.

1-5-1-2 Les comptes courant

Sont ouvert aux personnes physique ou morale commerçantes pour les besoins de leurs activités. Ces comptes peuvent être aussi enregistre des opérations de crédit bancaire.

⁴DOV Gien : « Pratique des marchés financière », Edition DUNOD, paris, 1990.

⁵ Selon la loi de la monnaie et de crédit, article10.

⁶CANDAMINE Guy, « banque et marché financiers », Edition Economica, Paris2001

1-5-2 Les ressources à terme

Sont des dépôts que les clients, effectuent pour ne les retirer qu'après une période préalablement fixée, ces dépôts sont rémunérés contrairement à ceux effectués à vue

1-5-2-1 Les dépôts à terme

Un dépôt à terme est une opération où le titulaire s'engage à laisser à la disposition de la banque une somme d'argent pendant un délai déterminé qui ne doit pas être inférieur à trois mois. Le montant ne doit pas être inférieur à 5000DA.

1-5-2-2 Le bon de caisse

Il permet aux épargnants de mettre à la disposition de la banque des ressources stables. Le montant de tel bon ne peut être inférieur à 10000DA, et sa durée doit, au moins être égale à 3 mois.

1-5-3 Le marché interbancaire

C'est un marché à court terme au jour le jour, où les banques se prêtent mutuellement de liquidité sous forme de prêts privés ou simples.

Il est géré par la banque centrale, qui pilote l'évolution de la masse monétaire, et intervient directement sur ce marché.

2- Généralité sur les crédits

2-1 Définition du crédit

Le crédit est une expression de « Confiance », d'origine Grecque, il découle du mot grec « Crédèr », c'est-à-dire « Croire » autrement dit « faire confiance »⁷.

La définition de l'opération de crédit selon l'article **112 de la loi n°90-10 du 14/4/90** de monnaie et au crédit est : « Constitue une opération de crédit, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre qui est pour l'objectif est de faire confiance. Un engagement par signature tel qu'un aval, un

⁷HADJ SADOK Tahar : « les risques de l'entreprise et de la banque », Edition DAHLAB, M'silla 2007, p11.

cautionnement ou une garantie. Sont assimilés à des opérations de crédit les opérations de locations assorties d'option d'achat, notamment les crédits-bails (leasing)⁸».

Faire crédit, c'est faire confiance ; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et de danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service⁹ ».

2-2 Les caractéristiques de crédit

Les trois grandes caractéristiques du crédit sont¹⁰ :

2-2-1 La confiance

Le mot (crédit) vient du latin « crédéré » qui signifie : faire confiance, la confiance n'est pas mesurable et quantifiable. On peut faire confiance à une personne en raison de son honnêteté (vraie ou supposée), de sa prospérité future potentielle et du climat politico-économique, mais on peut se tromper.

2-2-2 Le temps

Le crédit est consenti pour un certain temps, une certaine durée est d'ailleurs un des critères de classification des opérations de crédit à court terme, moyen ou à long terme.

2-2-3 Le risque

Le risque est une notion inséparable de l'aide de confiance, le banquier devra analyser minutieusement tous les risques de l'entreprise pour bien la connaître, ses points forts, sur la base desquels il peut asseoir sa confiance et sa décision de crédit.

2-3 Le rôle économique du crédit bancaire

Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes à savoir¹¹.

- Il facilite l'échange.

⁸MANSOURI Mansour : « Système et pratique bancaire en Algérie », Edition HOUMA, Alger 2006, p129

⁹BOUYACOUB Farouk : « L'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger 2000, p17

¹⁰MANSOURI Mansour : « Système et pratique bancaire en Algérie », Edition HOUMA, Alger 2006, p130-131

¹¹ Document interne de la BADR « rapport de stage : cas BADR Bejaia les crédits bancaires », promotion 2008

- Il stimule la production.
- Il encourage le développement
- Et enfin, il joue un rôle comme instrument de création de monnaie.

2-4 Typologies de crédit bancaire

Il est facile de souligner qu'une opération du crédit constitue la mise à la disposition des agents économiques des fonds. A cet effet, on peut distinguer différents types de crédits bancaires à savoir :

- Les crédits d'exploitation.
- Les crédits d'investissement.
- Les crédits accordés aux particuliers.
- Les crédits accordés au commerce extérieur.

2-4-1 Les crédits d'exploitation

Ce sont des crédits à court terme, ils ont pour objet d'assurer l'équilibre de la trésorerie de l'entreprise ; ils servent, par exemple, à couvrir un temps de stockage, un délai de fabrication ou un délai de paiement consenti au client et permettent ainsi de faire face aux dépenses courantes de l'activité (salaires, loyers, ...etc.)

A cet effet, le banquier propose à ses clients une panoplie de crédits destinés à apaiser les insuffisances temporaires de capitaux rencontrée par l'entreprise, et assurer le bon marché de son cycle d'exploitation. Ces crédits d'exploitation, peuvent être subdivisés en deux catégories :

- Les crédits d'exploitation par caisse (directs)
- Les crédits d'exploitation par signature (indirectes)

2-4-1-1 Les crédits d'exploitations directs

Il s'agit d'une ouverture de crédit utilisable sur un compte courant. Des intérêts à un taux relativement élevé sont dus la partie utilisée du crédit pour le nombre de jours d'utilisation effective. Le remboursement doit avoir lieu selon les modalités fixées au départ.

Outre l'intérêt, la banque applique une commission fixe sur la totalité du montant plancher, celle-ci est due sur la ligne de crédit qu'elle soit utilisée ou pas.

Ce genre de crédit peut être contracté pour faire face à des « périodes difficiles » de trésorerie, comme celui-ci est lié compte à vue, dès que des fonds rentrent et y versés, le solde négatif devient moins important et le crédit s'avère alors peu coûteux. Par contre, s'il est utilisé de manière permanente, le crédit de caisse est relativement onéreux¹².

L'octroi de ce type de crédit s'envisage en dernier ressort. Il n'est accordé, par le banquier, qu'après épuisement de toutes possibilités de crédit. Ce type de crédit se divise en deux formes qui sont :

- **Les crédits d'exploitation globaux**

L'objet des crédits d'exploitation globaux, est de pallier l'insuffisance du fonds de roulement (FR) et de compléter la trésorerie momentanément négative de l'emprunteur.

- **Les crédits d'exploitation spécifiques**

Contrairement aux crédits globaux qui financent un besoin dont on ignore la destination, les crédits par caisse spécifiques financent un poste bien de l'actif circulant qui constitue la cause principale du déséquilibre de l'entreprise.

2-4-1-2 Les crédits par signature

La banque aide son client en mettant à sa disposition des concours sous forme d'engagement que l'on appelle « des crédits par signature ». Permet à son client certain paiement différé.

Elle prête alors simplement sa signature sans supporter de charge de trésorerie, sauf en cas de défaillance de client.

Ces engagements par signature, appelés également les crédits indirects, ils sont comptabilisés en hors bilan, contrairement aux crédits par caisse qui figurent au bilan de la banque.

Parmi les crédits par signature, nous distinguons :

¹² <http://www.ucm-crédidecaisse.htm>, consulté le 24 avril 2014

➤ L'aval

L'aval est un crédit par signature, généralement il garantit le paiement d'un effet de commerce tel que la lettre de change ou le billet à ordre.

L'aval peut être donné sur un effet de commerce ou par acte séparé, il est exprimé par les mots « bon pour aval » ou par autre formule équivalente, et signé par le donneur d'aval (avaliseur)¹³.

En d'autres termes, l'aval est l'engagement par lequel une personne appelée avaliseur, avaliste ou donneur d'aval se porte garant quant à l'exécution des obligations.

L'avaliste s'engage solidairement à payer le montant de l'effet avalisé en cas de défaillance du client demandeur d'aval. Ainsi il permet de mettre en confiance les partenaires de l'entreprise.

➤ L'acceptation

Elle a été définie par l'article 405 du code de commerce Algérien comme suit : L'acceptation est écrite sur la lettre de change. Elle est exprimée par le mot accepté ou tout autre mot équivalent, elle est signée par le tiré. La simple signature du tiré apposée au recto de la lettre vaut acceptation¹⁴.

L'acceptation bancaire consiste en l'engagement d'une banque à honorer le paiement d'un effet à échéance. Cet engagement de la part du banquier accepteur a pour but de permettre à son client de s'approvisionner en bénéficiant de ses fournisseurs, ou bien de lui permettre de bénéficier d'un crédit d'une autre banque quand la banque du client se trouve à des contraintes¹⁵.

Donc l'acceptation est l'engagement du tiré à payer un effet de commerce à son échéance, elle se traduit par l'apposition, au recto de l'effet de commerce, de la mention « bon pour acceptation » par le banquier.

➤ Les cautions

Selon les dispositions des articles 644 à 673 du code civil, le cautionnement est un contrat par lequel une personne (la caution) garantie l'exécution d'une obligation, en

¹³ MANSOURI Mansour : « Système et pratique bancaires en Algérie », Edition HOUMA, Alger2006, p148

¹⁴ Article 405 du code de commerce.

¹⁵ Mémoire : « l'octroi du crédit bancaire pour le financement des investissements », promotion 2003

s'engagement envers le créancier, à satisfaire à cette obligation, si débiteur (cautionné) n'y satisfait pas lui-même¹⁶.

2-4-2 Les crédits d'investissements

Les crédits d'investissement ce sont des crédits octroyés aux entreprises à moyen et à long terme. Ils servent au financement de biens d'investissement tels que les marchandises, les immeubles d'exploitation, etc.

Ils permettront à l'entreprise de produire plus ou dans meilleurs condition, ce qui permettrait de dégager des profits supplémentaires, ces profits permettront à l'emprunteur de rembourser sa dette.

Dans ce type de crédit, les banques peuvent utiliser les formes suivantes : le crédit classiques et le crédit-bail (leasing).

2-4-2-1 Les crédits bancaires classiques

Ces crédits peuvent être accordés à moyen terme ou à long terme.

➤ Les crédits à moyen terme

Les crédits à moyen terme sont consentis pour une période de deux (2) à sept (7) ans. Ces crédits ont pour objet de financer des investissements de durée moyenne tels que les véhicules et les machines, et de façon plus générale, les biens d'équipements de l'entreprise.

La durée du prêt doit cependant tenir compte des possibilités financières de l'entreprise, celle-ci, en effet, pendant cette période, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais encore de dégager un autofinancement suffisant pour reconstituer le bien qui s'use (l'amortissement)

Dans tous les cas, un financement par un crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement. Il est logique que l'entreprise qui désire s'équiper fasse un effort d'autofinancement.

Selon l'article **69** : les crédits à moyen terme doivent avoir l'un des objets suivants :

- Développement des moyens de production.

¹⁶ Article 644 du code civil, Site : <http://www.mémoireonline.com>, consulté le 24 avril 2014

- Financement d'exploitation.
- Construction d'immeubles d'habitation.

➤ Les crédits à long terme

Ces crédits sont d'une durée de 7 à 20 ans, ils sont destinés au financement des immobilisations lourdes et en particuliers les constructions.

Ce type de crédits¹⁷, présente un risque important en raison de sa longue durée, pour se prémunir, les banques exigent une garantie qui est généralement l'hypothèque sur immeubles et les investissements sur les équipements financés.

2-4-2-2 Les crédit-bail (leasing)

Selon l'article de l'ordonnance n°96-09 du 10/1/96¹⁸: Le crédit-bail ou leasing est une opération commerciale et financière, qui porte les caractéristiques suivantes :

- Réalisée par les banques et établissements financiers ou par une société de crédit-bail légalement habilitée et expressément agréée en cette qualité, avec des opérateurs économiques nationaux ou étrangers, personne physique ou morales de droit public ou privé.
- Ayant pour support un contrat de location pouvant comporter ou non une option d'achat au profil du locataire.
- Et portant exclusivement sur des biens meubles ou immeubles à professionnel ou sur fonds de commerce ou sur des établissements artisanaux.

Le crédit-bail¹⁹ est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de rattacher le bien loué une valeur résiduelle généralement fait en fin de contrat.

Pour ce type de crédits il existe deux formes qui sont les suivants²⁰:

¹⁷ MANSOURI Mansour : « Système et pratiques bancaires en Algérie », éd HOUMA, Alger 2006, p167

¹⁸ MANSOURI Mansour, op-cite, p234

¹⁹ LUC BERNET-Rellond : « principes de techniques bancaires ».23eme Edition DUNOD, paris 2004, page 35

²⁰ www.vernimmen.net/html/glossaire/définitioncrédit-bail-mobilieretimmobilier.html, consulté le 24 avril 2014

➤ Le crédit-bail mobilier

Le crédit-bail mobilier est la forme de crédit-bail qui concerne les biens d'équipements, de matériel et d'outillage. L'entreprise choisit généralement son matériel auprès du fournisseur, elle s'adresse ensuite à une société de crédit-bail qui achète au fournisseur ce bien et le loue ce bien dans le cadre d'un engagement irrévocable sur une période déterminé. Au terme de cette période, l'entreprise a la faculté de renoncer à la location, de renouveler le contrat, ou d'acquérir le matériel pour un prix qui tien normalement comptes des versements effectués durant la période de location.

➤ Le crédit-bail immobilier

Le crédit-bail immobilier est la forme de crédit-bail qui concerne les opération par lesquelles un établissement financier donne en location des biens immobilier à usage professionnel, lorsque ces opération permettent aux locataires de devenir propriétaires de tout ou partie des biens loués, au plus tard à l'expiration du bail.

2-4-3 Les crédits liés aux particuliers²¹

Si le particulier peut disposer de ressources suffisantes pour assurer ses besoin il arrive fréquemment que ses disponibilité du moment l'empêchent d'envisager la réalisation d'une opération.

Pour cela il peut se retourner vers son banquier qui a la même de l'aider à faire face aux différents besoins ; difficultés passagères de trésorerie, dépenses exceptionnelles, dépenses d'équipements ou investissement immobiliers.

A cet effet, sont considérés comme de crédits aux particuliers, tous les crédits lies aux besoins privés des ménages qui ne concourent pas directement à une activité économique.

Nous distingue deux grands types de crédits aux particuliers :

2-4-3-1 Les crédits à la consommation

Le crédit à la consommation est accordé par des banques ou des sociétés de crédit spécialisé, qui permettent de financer l'achat à tempérament de bien de consommation à usage

²¹ MANSOURI Mansour : « Système et pratique bancaires en Algérie », Edition HOUMA, Alger.2006, p170

domestique. Ces crédits ne permettent pas la création de nouvelles valeurs économiques mais, ils permettent de satisfaire les besoins personnels de l'emprunteur²².

2-4-3-2 Les crédits hypothécaires ou immobiliers

Ils sont destinés à financer l'acquisition de logements neufs par les particuliers auprès de promoteurs immobiliers, le crédit immobilier est lancé pour la première fois en Algérie par le crédit populaire d'Algérie (CPA) en février 1999 est sera élargi par la suite aux autres banques.

Le bien immobilier acquis fera l'objet d'inscription d'hypothèque au profit de la banque prêteuse, d'où son nom de « crédit hypothécaire²³».

2-4-4 Les crédits finançant le commerce extérieur

Les opérations effectuées avec l'étranger, appelées opération du commerce extérieur, sont rendues très complexes du fait de l'éloignement, des problèmes des usages, des monnaies et des disparités de législation.

Les importateurs et les exportateurs doivent disposer de moyens spécifiques à leurs activités.

Après avoir cité les problèmes connus dans le commerce international, nous étudierons le financement des importations, et celui des exportations.

2-4-4-1 Le financement des importations

Un importateur peut régler ses achats grâce au crédit documentaire²⁴.

➤ Le crédit documentaire

Le crédit documentaire est une forme de crédit bancaire par signature. Adapté au commerce international. En effet, c'est une opération par laquelle une banque (banque émettrice) s'engage, sur instruction de son client importateur, à régler à un tiers exportateur, dans un délai déterminé, un certain montant contre remise des documents strictement conforme et cohérents entre eux justifiant de la valeur et de l'expédition des marchandises ou des prestations de service.

Nous pouvons distinguer dans ce cas les intervenants du crédit documentaire sont :

²²www.vernimment.net

²³ MANSOURI Mansour : « Système et pratique bancaires en Algérie », Edition HOUMA, Alger.2006, p176

²⁴ MANSOURI Mansour : « Système et pratique bancaires en Algérie », Edition HOUMA, Alger.2006, p183

- **Le donneur d'ordre** : C'est l'acheteur, qui donne les ordres d'ouverture du crédit documentaire.
- **La banque émettrice** : C'est la banque de l'acheteur (située en général dans le pays de celui-ci) qui procède à l'ouverture du crédit documentaire en faveur du vendeur.
- **La banque notificatrice** : C'est la banque correspondante de la banque émettrice (située en général dans le pays du vendeur), qui avis le bénéficiaire de l'opération de crédit documentaire, sans prendre d'engagement de paiement vis-à-vis de celui-ci
- **Le bénéficiaire** : C'est le vendeur (exportateur), en faveur de qui le crédit documentaire est ouvert.

2-4-4-2 Le financement des exportations²⁵

La concurrence internationale oblige souvent les exportateurs à consentir des délais de règlement très largement supérieur à 18 mois, notamment sur les produits de prix unitaires élevé ou pour des travaux importants. Des techniques de financement appropriées sont présentées comme suit :

➤ Le crédit fournisseur

Le crédit fournisseur permet à l'exportateur de faire escompter les créances qu'il détient sur un acheteur étranger sous certaines conditions et suivant des modalités déterminées.

Toute créance peut donner lieu à un crédit à moyen terme si sa durée est supérieure à 18 mois et inférieure ou égale à 7 ans et un crédit à long terme pour les échéances qui dépassent 7 ans. La durée du crédit est calculée à compter de chaque livraison²⁶.

➤ Le crédit acheteur

« Le crédit acheteur a pour but de décharger le fournisseur de tout souci de financement »²⁷.

²⁵ MANSOURI Mansour : « Système et pratique bancaires en Algérie », Edition HOUMA, Alger.2006, p185

²⁶ Luc BERNET-Roullande : « principe de technique bancaire », 21^{ème} Edition DUNOD, Paris 2001, p 179

²⁷ Luc BERNET-Roullande, OP-cite, p280

Il est destiné à financer un contrat d'exportation de biens d'équipements et/ou services. En pratique, les banques s'engagent à mettre à la disposition de l'emprunteur les fonds nécessaires pour régler le fournisseur dans les termes du contrat commercial²⁸.

Section 02 : Les risques de crédit bancaire

Nous allons présenter dans cette section des différentes formes du risque de crédit bancaire et leurs différents niveaux.

2-1 Définition du risque de crédit bancaire

Le risque de crédit ou risque de contrepartie est le risque que l'emprunteur (un particulier ou une entreprise) ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée²⁹.

Ce risque est en effet lourd de conséquences pour toute entreprise : toute dette non remboursée est économiquement une perte sèche que supporte le créancier.

En comptabilité, les créances et emprunts accordés à des tiers constituent ainsi un poste spécifique dans le bilan de l'entreprise et toute évolution négative obère d'autant la survie de l'entreprise à moyen ou long terme. Très tôt, les banques donc cherchent à s'immuniser contre ce risque de crédit, et ce par deux manières : les méthodes qui se base sur l'analyse financière et celle crédit starting.

En amont, le risque peut faire l'objet d'une évaluation grâce aux différents critères et les techniques mêlant calcul et intuition. Suite à cette évaluation, les banques disposent ensuite de différents moyens de protection pour minimiser ou annuler ce risque économique.

2-2 Les typologies de risque de crédit

Comme nous avons signalé précédemment, le banquier dans l'accompagnement de son client est assujéti à plusieurs formes de risques à savoir :

2-2-1 Le risque de non remboursement

Ce risque se traduit par la perte partielle ou totale de la créance détenue par la banque sur son client (contrepartie). Cette perte est induite par le non remboursement des échéances de remboursement. Celui-ci ne peut être considéré comme réalisé que lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur défaillant, ont été épuisées.

²⁸www.vernimment.net

²⁹<http://fr.wikipedia.org/wiki/risquedecra%C3%a9dit>, consulté le 25 avril 2014

Le risque de non remboursement est lié fondamentalement à la nature de la contrepartie qui peut être : un Etat, une banque privée ou publique, une entreprise, un particulier...etc. il est lié aussi à la moralité et à la compétence de l'emprunteur, au processus de réduction utilisé, au produit ou au service réalisé, à la situation du marché, à la conjoncture de la branche d'activité dans laquelle opère l'entreprise emprunteuse ou alors à la conjoncture politico-économique du pays. Ainsi, le risque de non recouvrement peut être subdivisé en plusieurs risques spécifiques :

2-2-1-1 Le risque humain

Le risque humain dépend de la moralité des dirigeants, de la compétence de l'ensemble du personnel et de la qualité des relations entre eux.

La prévention contre ce risque explique le caractère subjectif que revêt l'étude d'un dossier de crédit.

2-2-1-2 Le risque commercial

Le risque commercial est lié à la qualité du produit, au service fabriqué par la relation, et à la compétitivité des prix pratiques.

2-2-1-3 Le risque financier

Le risque financier correspond au risque de réalisation des résultats inférieurs à ceux escomptés ou alors à un risque de moins-value, pouvant affecter les actifs financiers. Les différentes démentions de ce risque, leurs sources et leurs principes de mesure ont été résumés par Elie Cohen³⁰, à travers le tableau suivant.

³⁰ ELIE Cohen, « Dictionnaire de gestion », la découverte, 1997

Tableau 01 : Les caractéristiques des risques financières.

Risques	Sources	Principes de mesure
Risque de faillite	Crise de solvabilité : Désajustement entre liquidité et dettes exigibles.	Ratios, relations de trésorerie.
Risque global	Variabilité du résultat global après règlement des intérêts et des impôts.	Ecart-type du résultat net.
Risque d'exploitation	Variabilité du résultat liée à l'activité industrielle et commerciale.	Ecart-type du résultat d'exploitation.
Risque financier	Variabilité du résultat financière liée aux opérations de financement, de placement et de change.	Ecart-type du résultat financier.

(Source : Elie Cohen « dictionnaire de gestion », édition la découverte, 1997)

Les déterminants spécifiques des risques financiers, ont été résumés, par le tableau suivant :

Tableau 02: les déterminants des risques financiers.

Sources de risque	Variables internes ou références externes	Principes de protection
Endettements	Ratios de levier. Evolution des taux d'intérêts.	Répartition des engagements à taux variables et à taux fixes. Utilisation d'instruments de couverture à terme
Placements	Composition et diversification du portefeuille. Evolution des cours boursiers. Evolution des taux d'intérêts.	Diversification des opérations. Utilisation d'instruments financiers à terme.
Changes	Position de change. Taux de change des devises traitées comme monnaie de libelle dans les opérations courantes.	Débouchage de la position de change. Utilisation du marché des changes à terme. Utilisation des options sur services.

(Source : Elie Cohen « dictionnaire de gestion », la découverte, 1997)

2-2-1-4 Le risque technique

Ce risque est lié à l'adéquation du processus de production, aux caractéristiques des moyens rentrants dans ce processus, à l'importance des besoins de l'entreprise et à la convenance de la localisation de l'unité de production.

2-2-1-5 Le risque de taux³¹

Une variation des taux d'intérêts, à la hausse comme à la baisse, est loin d'être sans conséquence sur le secteur bancaire. En effet, toute fluctuation de ce paramètre peut constituer un risque considérable pour la banque, nous prenons comme exemple, le risque de taux résultant de l'évolution divergente du coût des emplois de la banque avec le coût de ses ressources, due à une augmentation du taux de refinancement non répercutée sur les taux de crédits octroyés.

Afin de minimiser ce risque, le banquier doit impérativement faire son étude sur la rentabilité du projet et l'objet du financement, en prévoyant une possible augmentation des taux d'intérêts.

2-2-1-6 Le risque de change³²

Le pourvoyeur de fonds quand il prête à un Etat autre que celui dans lequel il réside ou à une personne physique ou morale basée à l'étranger, se trouve face à un risque de change.

Celui-ci se concrétise par une dépréciation du cours de la monnaie étranger par rapport au cours de la monnaie nationale.

Dans une opération de crédit documentaire, par exemple, le banquier peut se trouver face à un risque de change pouvant se réaliser suite à une fluctuation défavorable du taux de change non prévue lors de la constitution en vue de garantie.

2-2-1-7 Le risque de liquidité³³

Il s'agit d'un risque dont la réalisation se traduit par l'incapacité du banquier à faire face à des retraits de dépôts appartenant à la clientèle, en raison de leur utilisation dans des emplois à terme (risque d'immobilisation) ou par une sous-utilisation des ressources disponibles (risque de coût d'opportunité).

Ce risque peut alors résulter de l'inadéquation des durées des ressources et des emplois, de non recouvrement temporaire ou définitif des créances sur la clientèle (réalisation du risque de non remboursement) ou de la prise de réserves exagérées.

³¹ Mathieu M, L'exploitant bancaire et le risque crédit, Revu banque éditeur, Paris, 1995.

³² Mathieu M, L'exploitant bancaire et le risque crédit, Revu banque éditeur, Paris, 1995.

³³ JM, Lasry et Y.simon, dictionnaire des marchés financier, édition economica, Paris.1997, P 220

Pour prévenir à ce risque, le banquier doit assurer un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources, et ce :

- En adossant la majorité de ses concours à des ressources de durée équivalant.
- En procédant au refinancement de ses crédits auprès de la banque d'Algérie ou auprès du marché monétaire.
- En évitant les situations de non remboursement momentané ou définitif dont pourrait naître un décalage, surtout, s'il en résulte un refus d'acceptation au refinancement de toutes créances détenues sur le débiteur.
- En gardant un montant de réserve minimal.

Il s'agira alors pour le banquier d'assurer un niveau de réserves (liquidité), qui va en même temps lui éviter un coût important de refinancement suite à une situation d'illiquidité et un coût d'opportunité élevé, due à une sous-utilisation des ressources, pour ce faire, des modèles de gestions sont souvent mis en place par les responsables de trésorerie.

2-3 Les niveaux de risque de crédit

Le risque encouru par le banquier prêteur se situe à trois niveaux par rapport aux types du risque de crédit qui sont les suivants :

- Le niveau individuel(ou particulier à l'entreprise).
- Le niveau sectoriel.
- Le niveau général.

2-3-1 Le risque individuel (particulier à l'entreprise)

Ce risque a pour fonction de la situation financière, industrielle ou commerciale de l'entreprise. Les affaires qui manquent de ressources, qui se sont trop immobilisées, qui sont endettées ou dont la trésorerie est « lourde », et qui possèdent des installations industrielles vétustes, affichent des frais généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité, et doivent inspirer au banquier une grande confiance.

Le risque particulier est aussi pour fonction de la nature de l'opération à financer, de sa durée et de son montant. Il se mesure également à la compétence technique des dirigeants

de l'entreprise et à leur moralité ; une affaire mal dirigée est presque inévitablement vouée à de graves problèmes, même si les circonstances lui sont provisoirement favorables.

2-3-2 Le risque sectoriel

Le risque sectoriel, également appelé risque professionnel ou encore risque corporatif, est lié à la branche d'activité. Il réside essentiellement dans les brusques changements, qui peuvent se produire dans des conditions d'exploitations commerciale ou industrielle d'une activité donnée, suite à des événements précis : pénurie de matière première, effondrement des prix, modification de la clientèle.

Ces changements peuvent entraîner un important rétrécissement du marché habituel de l'entreprise, et compromettre des crédits.

Ce risque menace les banques trop engagées financièrement dans un secteur d'activité. Il suffit que ce secteur soit durement frappé par forte crise (saturation, contraction, du marché, concurrence de produits étrangers de meilleure qualité et prix), pour que la banque connaisse de graves difficultés.

2-3-3 Le risque général

Ce type de risque appelé risque général, il est lié à la survenance des crises politiques ou économiques internes ou encore d'événements naturels tels que les inondations, la sécheresse et les épidémies, qui peuvent causer des préjudices importants aux entreprises de grande ampleur, peuvent même amener des entreprises à déposer leurs bilans. Il peut s'agir de phénomènes touchant plusieurs pays, comme la crise de 1929, qui avait provoqué, à travers le monde, la faillite d'innombrables entreprises et profondément ébranlé le système bancaire.

2-3-4 Cas particulier du risque pays

Le risque pays, également appelé risque souverain, est un quatrième type de risque qui n'apparaît, que dans le cadre d'une exportation. Il ne concerne pas directement l'acheteur local.

2-4 Les conséquences de risque du crédit

Il devient à présent clair que l'application stricte des mesures relatives à la réglementation de gestion prudentielles du crédit, édictées par la banque d'Algérie

particulièrement celles avant l'octroi de crédit ne peuvent pas évidemment rester sans conséquences pour la banque.

Ainsi la rentabilité de la banque est directement affectée, mais elles peuvent également induire d'autres conséquences indirectes sur la banque, notamment en matière de responsabilité.

2-4-1 Les conséquences directes du risque de crédit

Les conséquences directes par le risque de crédit sont :

2-4-1-1 La baisse de la rentabilité

Elle est liée à la dégradation de la rentabilité, car les différentes dotations destinées aux provisionnements des créances classées, affectent directement la banque et peuvent même la réduire considérablement. Il en est de même des créances passées à pertes, en attendant leur éventuel recouvrement.

Par ailleurs, pour pouvoir constituer ces dotations aux provisions, la banque doit justement être en mesure de dégager une rentabilité suffisante, lui permettant en outre de poursuivre durablement son activité.

2-4-1-2 La réduction du niveau d'activité

Le résultat net et le solde intermédiaire de gestion renseignent sur la capacité de la banque à dégager le profit, pour réaliser ses futurs investissements, rémunérer ses créanciers, renforcer ses fonds propres,...etc.

L'augmentation des risques, se traduisant parfois par des déséquilibres graves de trésorerie, oblige ainsi la banque à rechercher des refinancements très coûteux ; la première conséquence de cette situation se traduit par l'obligation de réduire l'octroi du crédit jusqu'à ce que la banque développe et améliore ses ressources.

2-4-2 Les conséquences indirectes du crédit

La banque peut, dans l'exercice de son activité, causer des préjudices à ses clients et avoir ainsi sa responsabilité engagée.

La banque dans sa responsabilité civile résulte de :

- Manquement à une obligation contractuelle.
- Révocation injustifiée de crédit.

Section 03 : Les mesures prises par la banque pour se couvrir contre les risques

La décision de l'octroi ou non de crédit doit être exclusivement motivé par une étude économique et financière. Toutefois, cette étude ne pouvant éliminer totalement le risque, le banquier a la possibilité de confronter ses engagements par la prise de garanties.

Cette prévention du risque, rendue nécessaire par les impératifs de rentabilité, de liquidité et d'utilité publique lies a la profession bancaire (la nécessité de prendre soin des fonds du public), se fera par le biais de divers moyens, certains obligatoire et d'autres facultatifs. Pour s'en prémunir, le banquier dispose de plusieurs moyens de protection et limitation des risques crédits, dont nous pouvons citer :

- L'application des règles prudentielles
- L'application des procédures internes à la banque
- Le recueil des garanties.
- Le suivi de l'engagement.

3-1 Les règles prudentielles³⁴

La réglementation assujettie les banques et établissements financiers au respect d'un certain nombre de règles prudentielles de gestion ; il s'agit des normes harmonisées et obligatoires, inspirées de normes universelles de gestion des banques et établissements financiers. Elles ont pour objectifs de :

- Renforcer la structure financière des établissements de crédit.
- Améliorer la sécurité des déposants.
- Surveiller l'évolution des risques des banques.

³⁴ Mathieu M. L'exploitant bancaire et le risque crédit, Revue banque éditeur, Paris, 1995

3-1-1 Objectif des règles prudentielles

Le principe d'une surveillance prudentielle a pour objet d'éviter que les systèmes financiers et surtout bancaires ne représentent des maillons faibles, qui les rendent vulnérables à l'effet de propagation des crises monétaires et financiers.

Le but de la réglementation bancaire est de permettre un service bancaire performant, tout en assurant la solvabilité du secteur, de protection des déposants et la continuité des mécanismes de paiements.

3-1-1-1 La protection des dépenses

La réglementation financière de la banque, est dans le but de sauvegarder leurs intérêts et pour répondre aux éventuelles demandes de retrait des clients.

Pour garantir la restitution des avoirs de clientèle en cas de faillite de la banque, la réglementation prévoit l'obligation aux banques de souscrire une police d'assurance dépôt, garantissant ainsi le remboursement des déposants.

3-1-1-2 La préservation de la stabilité du système financier

Il s'agit de se prémunir contre le risque systématique et d'atténuer l'effet de propagation des crises de faillite d'une banque sur l'ensemble du système financier.

A cet égard la réglementation prévoit des normes de solvabilité, qui visent le renforcement du système bancaire.

3-1-2 Les normes prudentielles applicables au système bancaire algérien

En Algérie³⁵, comme beaucoup d'autres pays, la réglementation impose aux banques des règles prudentielles précises, telles que la limitation de leurs engagements globaux, la fixation d'un maximum d'engagements sur un même client et sur l'ensemble de la clientèle, ainsi que le provisionnement des crédits en fonction de la situation du secteur dans lequel évolue celui-ci.

³⁵ NAAS Abdelkrim « Le système bancaire algérien », édition, Maisonneuve Larose, Alger 2003, page 284.

3-1-2-1 Le capital minimum des banques

Le capital minimum des banques est la première règle adoptée en Algérie, cette norme réglemente l'accès à la profession bancaire et oblige les banques exerçant leur activité avec un capital minimum fixé, conformément au règlement **90-01** à savoir :

- 500 millions de dinars algériens pour les banques, qui effectuent à titre de profession habituelle les opérations de banque (réception de fonds du public, opérations de crédit, gestion de moyens de paiements), sans que le montant ne soit inférieur à 33% des fonds propres.
- 100 million de dinars Algériens pour établissements financiers, qui effectuent les opérations de banque, à l'exclusion de la réception des fonds publics, sans que le montant ne soit inférieur à 50% des fonds propres.
- Le capital minimum, ainsi fixé, doit être libéré à concurrence de 75% au moins à la constitution de la banque et en totalité, au plus tard, à la deuxième année, après l'obtention de l'agrément.

3-1-2-2 Les fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels considèrent comme des fonds propres de base, qui sont définis selon l'article 3 du règlement **n°94/04** de la banque d'Algérie par les éléments suivants :

- Capital social : il s'agit de la part des actions en parts sociales libérées ou non, émises en contrepartie d'apports numéraires ou nature.
- Réserves autre que celles de réévaluation.
- Le report à nouveau positif.
- Les résultats nets des exercices antérieurs, affectés durablement au financement de l'activité de la banque et déduit des distributions prévues.
- Les provisions pour risques bancaires constitués à l'issue de classement des créances.

On peut calculer les fonds propres de base par la formule suivante :

Les fonds propres de base = Capital+ réserves+ Primes d'émission ou de fusion+ report à nouveau créateur+ Résultat attendu d'affection+ Fonds pour risques bancaires généraux- (part non libérée du capital+ action propres+ report à nouveau débiteurs- actifs incorporels) + insuffisance de provision pour risques de crédit telle que évaluée par la banque d'Algérie.

Les fonds propre complémentaires : sont définis dans le même article, les fonds propres complémentaires (FPC) ne peuvent être inclus que dans la limite des fonds propres de base.

Les fonds propres complémentaires (FPC) sont constitués par :

- Les réserves de réévaluations.
- Fonds provenant d'emprunts subordonnés à durée indéterminée ou répondant à des conditions définies dans le règlement 95/05.
- Fonds provenant d'emprunts subordonnés à durée déterminée dont l'échéance est supérieure à 5 ans.
- Le montant des fonds propres complémentaires ne doit pas être supérieur à 100% de fonds propre de base.
- Pour les emprunts subordonnés, ils sont limités à 50% des fonds propres de base.

Fonds propres nets = F P de base + F P complémentaires – Eléments déductibles.

Enfin, pour uniformiser la formule de calcul et notamment la forme des informations comptables, la banque d'Algérie a communiqué aux banques par le biais de l'instruction n°04/99 du 12 août 1999 les modèles de déclaration, indiquant les procédures de calcul des fonds propres.

3-1-2-3 Ratio solvabilité ou « Ratio Cooke »

Le ratio de solvabilité est le rapport entre les fonds propres et les risques encourus pondérés, cette méthode de calcul est proche des recommandations issues des travaux du

comité de bale³⁶, à l'exception des différences entre les éléments inclus dans le calcul des fonds propres et des risques pondérés.

En effet, sachant qu'une solvabilité suffisante constitue la garantie contre tout incident financier, la réglementation prudentielle consacre à cet aspect une partie importante de ses travaux en promulguant des ratios de solvabilité appelée « Ratio Cooke ». Ce ratio a été mis en application par l'article 2 de règlement n°91-04 du 14/08/1991 et l'article 3 n° 74-94 du 29/11/1994 relative à la fixation des règles prudentielles, stipulant que les banques et les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité, en tant que rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui de l'ensemble des risques de crédit qu'ils encourent, au moins égale à 8%.

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres nets}}{\text{Risques pondérés}}$$

3-1-2-4 Ratio de division de risque

Ce ration constitue une limite préventive, afin d'astreindre les banques et les établissements financiers à un suivi régulier des risques engagés sur les clients importants, il permet de situer le niveau d'engagements des prêts avec un bénéficiaire, ayant dépassé un seuil maximum, afin d'éviter toute concentration sur un même client ou un groupe de client.

En effet, une concentration trop importante de risques sur un nombre restreint de client, rend la banque fragile en cas de défaillance de l'un de ses clients. La division du risque constitue un moyen dont dispose la banque pour se prémunir contre une parte important.

La réglementation prudentielle en vigueur en Algérie limite l'intervention des banques et établissements financières et met à leur charge une double obligation, et ce conformément aux point « a et b » de l'article 2 du règlement **91-04** à savoir :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne peuvent excéder 25% des fonds propres de la banque.

$$\text{Ratio de division de risque} = \frac{\text{Risque net pondérés}}{\text{Fonds propres nets}}$$

³⁶ JM, Lasry et Y.simon, dictionnaire des marchés financier, édition economica, Paris.1997, P 220.

3-1-2-5 Classement et provisionnement des créances

Pour le classement des créances nous pouvons distinguer deux types de classement :

➤ **Les créances courantes** : On peut citer :

- Détenues sur des entreprises dont la situation financier équilibré est vérifiée et justifiant d'une gestion et de perspective d'activité satisfaisantes ;
- Assorties de garanties de l'Etat, d'une banque ou d'un établissement financier ou d'une compagnie d'assurance ;
- Garanties par des dépôts effectués auprès d'une banque ou d'un établissement financier.

Ces créances courantes doivent faire l'objet d'un provisionnement général à hauteur de 1% par an jusqu'à atteindre un niveau total de 3%. Ces provisions ont un caractère de réserves et feront donc partie des fonds propres.

➤ **Les créances classées** : Elles se subdivisent en trois catégories :

- **Les créances à problèmes potentiels** : sont caractérisé par une des caractéristiques suivantes :
 - Le secteur d'activité connait des difficultés.
 - La situation financière et les perspectives de l'entreprise se dégradent ce qui risque de compromettre le paiement des intérêts et/ ou du principal.
 - Certains crédits sur ces entreprises sont non remboursés et/ ou les intérêts sont impayés depuis plus de trois (3) mois, mais dont le retard est inférieur à Six (6) mois.
 - Ces créances, nettes des garanties obtenues, sont à provisionner à hauteur de 30%.
- **Les créances très risquées** : il s'agit des créances dont le recouvrement intégral parait très incertain et qui sont détenues sur des entreprises dont la situation laisse entrevoir des pertes probables et dont le retard dans le paiement des intérêts ou du principal échus se situe entre six (6) mois et un (1) an.

Ces créances nettes de garanties obtenues, doivent être provisionnées à hauteur de 50%

- **Les créances compromises** : Ce sont des créances dont le retard dépasse une année et doivent être classées comme pertes.

Toutefois, la banque doit épuiser toutes les voies de recours pour leur recouvrement.

Ces créances, nettes de garanties obtenues et correctement évaluées, doivent être provisionnées à 100%.

3-2 Les garanties³⁷

Les garanties bancaires peuvent être fournies par le débiteur lui-même ou par des tiers.

Elles sont traditionnellement réparties en deux catégories :

- Les garanties personnelles.
- Les garanties réelles.

3-2-1 Les garanties personnelles

Au rang des garanties personnelles les plus utilisées se trouvent naturellement les cautionnements, l'assurance-crédit est une forme valable pour le commerce interne, comme pour le commerce international. Des nouvelles formes de suretés personnelles se sont développées et pourraient, peu à peu, supplanter certaines techniques légales, telles que les lettres dites d'intention et surtout les garanties à première demande.

3-2-1-1 Le cautionnement

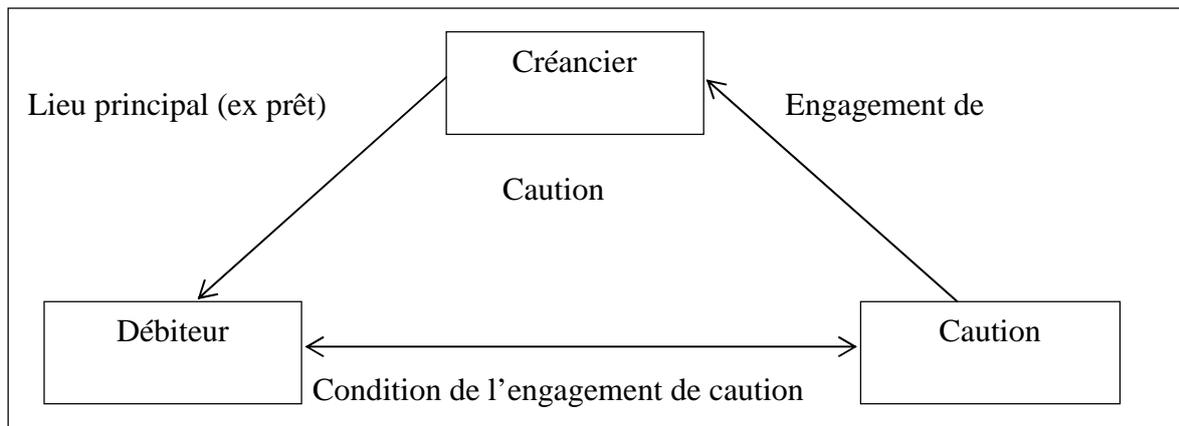
Celui-ci est le contrat par lequel une personne appelée caution s'engage à l'égard d'un créancier d'exécuter l'obligation de son débiteur au cas où celui-ci l'exécuterait pas lui-même

Le cautionnement est une sureté personnelle et accessoire³⁸, Il se greffe sur une obligation principale dont il a pour objet d'assurer la bonne exécution, Son existence, sa validité et son étendue seront donc entièrement dépendantes de ce lieu principal³⁹.

³⁷ CHABANE A., " Les opérations de crédit", Mémoire de fin d'études B.S.B, E.S.B, Alger, 2001

³⁸ C'est-à-dire que le cautionnement ne peut excéder ce qui est dû par le débiteur principal, ni être contracté sous des conditions plus onéreuses.

³⁹ Le présent schéma est tiré du livre « la banque et l'entreprise » de « G.ROYER et A.CHOINEL » édité la revue BANQUE, 1995, p255

Schéma N°01 : Le processus de cautionnement

(Source : Document interne de la BADR-banque.)

Le cautionnement est un contrat unilatéral. En effet, il ne crée d'obligation qu'à la charge de la caution (sauf cas particulier). Il peut n'être établi qu'un exemplaire destiné au créancier, bien que la pratique bancaire ait généralisé la remise d'une copie à la caution. Il existe différentes sortes de cautionnement :

➤ **Le cautionnement simple**

Dans ce cas, la caution peut requérir le bénéfice de discussion ; le créancier ne peut exécuter sur les biens de la caution qu'après avoir discuté le débiteur dans ses biens.

➤ **Le cautionnement solidaire**

Celui-ci permet à la banque de bénéficier d'une sécurité proche de celle liée à l'acte principale, puisque la caution renonce aux bénéfices de discussion et division. Le bénéfice de discussion permet à la caution qu'il poursuive d'abord le débiteur principal, avant de lui réclamer un paiement. Le bénéfice de division offre, lui en cas de cautions multiples pour un même engagement, la possibilité à l'une des cautions poursuivies d'exiger du créancier qu'il divise les poursuites entre toutes les cautions.

➤ **Le cautionnement réel**

Appelé aussi cautionnement hypothécaire, il est affecté en garantie, dans ce cas, un bien immobilier est déterminé.

➤ **Le cautionnement réel et solidaire⁴⁰**

Constitue la garantie la plus achevée pour la banque. Il permet, en effet, non seulement de faire vendre le bien affecté en garantie hypothécaire et d'en percevoir le prix (sous réserve évidemment du rang), mais aussi de poursuivre la caution sur l'ensemble de son patrimoine pour le cas où cette vente de bien n'a pas permis de désintéresser le créancier.

➤ **L'aval par acte séparé**

L'aval, qui, souscrit par un banquier à la demande d'un client, est une forme de crédit par signature, qui est aussi utilisée pour la garantie d'un crédit bancaire lorsque celui-ci est représenté par des effets de commerce ou quand il prend la forme d'une mobilisation d'effets.

Elle a pour caractéristique d'être une caution solidaire, mais aussi une caution cambiaire. Le donneur d'ordre ne peut donc ni invoquer le bénéfice de discussion ni le bénéfice de division.

La supériorité de l'aval sur la caution est, outre la simplicité de constitution, de produire des effets plus radicaux. Le cout de l'opération est à la charge du débiteur, donc, l'aval par acte séparé a un rôle sur la caution mais il est moins connu.

L'aval par acte séparé permet, hormis le secret et de réaliser certaines opérations financiers intéressantes ; un avaliste peut notamment garantir de la sorte, à l' avance, des traites non encore remises au bénéficiaire ou même non encore créées, pourvu qu'elles soient identifiables. Cette technique est donc un mode très souple de garantie d'une créance de crédit. Elle est plus complétée qu'une assurance insolvabilité et plus confidentielle qu'une assurance aval.

➤ **La lettre dite d'intention (ou de confort)**

Nous désignons ainsi dans la pratique la promesse souscrite par une personne de veiller à l'exécution, par un débiteur, d'une ou plusieurs obligations. Elle est souvent souscrite par une société mère pour une de ses filiales, en faveur d'un prêteur de fonds. Cette formule est préférée au cautionnement a raison de sa plus grande souplesse et aussi, parce qu'à tort ou à raison, donc la lettre d'intention donne lieu a des contestations fréquentes lorsque son

⁴⁰ PHILIPPE Groyer : « la banque et l'entreprise », édité la revue BANQUE, 1995, p275

exécution est demandée. Le contentieux est abondant, mais il est moins évident que le questionnement.

➤ **La garantie à première demande**⁴¹

Comme précédemment définie, dans la partie traitant des crédits par signature, la garantie à première demande est un engagement souscrit par une personne, qui promet d'indemniser le contractant de son client à sa première demande, en renonçant ainsi, à invoquer toutes les exceptions.

3-2-2 Les garanties réelles

C'est un contrat par lequel un bien meuble ou immeuble est affecté à garantir le paiement d'une dette, pour assurer éventuellement le remboursement du créancier en cas de non-paiement.

Nous distinguons alors l'hypothèque et le nantissement :

3-2-2-1 L'hypothèque

L'hypothèque est une sûreté exigée pour garantir les crédits d'investissements. Elle est prise exclusivement sur des biens immeubles tels que les terrains.

L'hypothèque ne confère aucun droit de possession mais seulement la possibilité de saisir et de faire vendre le bien

3-2-2-2 Le nantissement

L'article **948** du code civil stipule : « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers à remettre, au créancier ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel est institué au profit du créancier un droit réel, en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang »

Le nantissement ne peut porter que sur des biens meubles qui relèvent de la propriété du débiteur. Les formes de nantissements les plus utilisés sont :

⁴¹ PHILIPPE Groyer : « la banque et l'entreprise », édité la revue BANQUE, 1995, p275

- Nantissement du fonds de commerce.
- Nantissement du matériel et outillage.
- Nantissement du gage sur véhicule.
- Nantissement des actifs financiers.
- Nantissement de marché public.

3-3 Le suivi des crédits

Le suivi des crédits dépend des conditions et surveillances quand on va évoquer ci-après :

3-3-1 Les conditions du crédit

L'étude qui a permis au banquier de déterminer le crédit à mettre en place est formalisée par une autorisation si la demande de son client est acceptée.

Cette autorisation définit le cadre réglementaire quant à l'utilisation du crédit accordé et détermine les conditions à satisfaire probablement à sa mise en force

3-3-1-1 Les conditions de mise en force du crédit

Les conditions de mise en force du crédit sont les suivantes:

- Signature d'une convention de prêt, reprenant l'obligation de chaque partie, tel que le montant, la date d'échéance, les conditions de rémunération, les causes de résiliation du contrat de prêt.....etc.
- Recueil de garanties ou levée de réserves avant tout déblocage de fonds.

3-3-1-2 Les conditions d'utilisation du crédit

Les conditions d'utilisation du crédit sont :

- Règlement sur présentation de justificatif afin de mieux contrôler la destination des fonds empruntés ;

- Accomplissement préalable de certaines formalités (nantissement du marché et sa signification au comptable payeur, dessaisissement du client des marchandises ayant fait l'objet d'une avance, remise de facteur visée et domiciliée.....etc.)

3-3-2 La surveillance des crédits

Il s'agit pour le banquier de s'assurer que le crédit n'a pas été détourné de son objet initial, d'être à l'écoute de l'entreprise et de suivre régulièrement sa situation.

Cette surveillance doit être permanente jusqu'au remboursement intégral du crédit accordé, exercée sous plusieurs aspects, elle permettra au banquier de détecter à temps toute détérioration à même de remettre totalement ou partiellement en cause le remboursement de son concours.

3-3-2-1 Suivi de fonctionnement du compte du client

L'examen régulier du fonctionnement du compte de l'entreprise permettra d'avoir un aperçu sur la situation de son activité commerciale.

Ainsi, un rapprochement pourra être fait entre les mouvements confiés et le chiffre d'affaires ou les recettes prévisionnelles avancées avant la mise en place du crédit.

Si des écarts ont été relevés, il importera de demander des explications à l'emprunteur à l'effet de déterminer l'origine : manque ou baisse d'activité, domiciliation aux quiches d'une autre banque,.....etc.

3-3-2-2 Maintien du contact avec le client

L'entretien des relations périodiques avec le client est vivement recommandé. Ceci permettra au banquier prêteur d'être constamment proche de son client et d'établir, par voie de conséquence, un climat de confiance mutuelle.

Outre de fréquents entretiens à la banque, des visites sur le site même de l'entreprise doivent être effectuées pour s'enquérir de sa situation générale et de s'informer sur les aspects suivants :

- Evolution de l'activité et les éventuelles difficultés rencontrées (approvisionnement-vente, climat social,.....etc.)
- L'état des moyens de production.

- L'installation d'un nouveau matériel.
- Lecture du carnet de commande.

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons essayé de présenter quelques généralités sur les banques et les crédits bancaires connues.

A l'issue de cet aperçu, il apparaît clairement que la banque occupe une place sensible et privilégiée dans une économie donnée, et cela grâce à ses nombreuses fonctions, notamment le financement des investissements, qui restent indispensables compte à la réalisation d'un développement économique et d'une stabilité financière. Et ce par l'octroi des crédits qui sont de différentes formes et caractéristiques, mais aussi ces crédits contiennent des risques que la banque doit les prendre en considération et mettre des mesures de précaution pour se couvrir contre ces risques.

Dans le prochain chapitre nous allons entamer une étude sur les investissements, dans le but d'avoir un aperçu plus global sur le sujet.

Introduction

L'évaluation d'un projet d'investissement est une étape importante, pour ne pas dire la plus importante, dans le choix d'un investissement. Cependant, concernant les investissements publics l'évaluation financière ne joue qu'un rôle second, en effet, les résultats économiques sont privilégiés dans ce genre d'investissement.

Dans ce chapitre, nous procédons dans la première section aux généralités et concepts de base sur les investissements, dans la deuxième section nous allons procéder aux méthodes et outils d'évaluation d'un projet d'investissement et on termine notre chapitre par les sources de financement des investissements.

Section 1 : Généralités et concepts de base sur les investissements

Tout le monde admet qu'à chaque fois que l'entreprise augmente son capital productif, alors en parlant d'investissement.

Avant d'entamer toute analyse et étude de présentation des investissements, nous devons cerner la notion d'investissement dans un cadre purement théorique afin de l'éclaircir.

Et cette section fera l'objet d'exposer les définitions les plus courantes de la notion d'investissement et ses différents objectifs. On va aussi présenter la typologie des investissements, ainsi que ces principales sources de financement.

1-1 Notions générales sur les investissements

La décision d'investir est un problème complexe et toute méthodologie, plus ou moins scientifique, éclaire la décision tout en facilitant la comparaison avec plusieurs projets. Néanmoins, les investissements sont de natures très différentes et leur importance est essentielle pour l'entrepreneur.

D'une manière générale l'investissement est un processus fondamental dans la vie de l'entreprise, qui engage durablement celle-ci. Si dans un premier temps, il grève fréquemment les états financiers de l'entreprise, lui seul lui permet d'assurer sa croissance à long terme.

L'investissement est toujours un pari sur l'avenir, il consiste en l'engagement de capitaux qui représentent la dépense initiale, en vue de dégager des flux financiers dont la somme espérée est supérieur à la dépense initiale.

1-1-1 Définitions de l'investissement

Pour la définition de l'investissement on distingue trois visions différentes qui sont :

1-1-1-1 L'investissement du point du vue économique

Les économistes définissent l'investissement comme « l'échange d'une satisfaction immédiate et certaine, à laquelle on renonce, contre une espérance que l'on acquiert et dont le bien investi et le support »⁴².

On trouve aussi qu'en pratique, l'investissement se définit comme étant « un flux de capital destiné à modifier le stock existant qui constitue avec le facteur travail notamment, l'un des facteurs principaux de la fonction de production »⁴³.

La notion du dirigeant est la plus dominante dans cette vision, qui mentionne l'investissement comme étant un sacrifice de ressources financières fait aujourd'hui dans l'espoir d'obtenir des résultats positifs dans le futur.

1-1-1-2 L'investissement du point du vue comptable

Pour un comptable l'investissement se confond toujours avec les immobilisations durables, ce qui donne lieu à la notion de la durée de vie de ce dernier.

Donc le comptable considère que « l'investissement est constitué de tout bien meuble ou immeuble, corporel ou non, acquis ou créé par l'entreprise, destiné à rester durablement sous la même forme dans l'entreprise »⁴⁴.

1-1-1-3 L'investissement du point du vue financier

Pour un financier, l'investissement est un engagement durable de capital réalisé en vue de dégager des flux financiers que l'on espère positifs dans le temps. Autrement dit, l'investissement est toute dépense faite aujourd'hui sans contrepartie immédiate dans l'espoir d'un retour échelonné dans le temps, qui est supérieur à la mise initiale.

1-1-2 Les objectifs d'un projet d'investissement

Après cet aperçu sur les différentes notions de l'investissement, on peut citer les différents objectifs d'un projet d'investissement qui peuvent être d'ordre stratégique ou opérationnel.

⁴² JACK (K), « le choix des investissements », Edition. Dunod, Paris, 2003, P. 11.

⁴³ BANEEL (F) RICHARD (A), « les choix des investissements : méthodes traditionnelles, flexibilité et analyse stratégique », Edition. Economica, Paris, 1996, P. 21.

⁴⁴ Abdellah BOUGHABA, Analyse et évaluation des projets, BERTI Editions, Alger 2005, p. 1.

1-1-2-1 Les objectifs d'ordre stratégique

C'est un ensemble d'objectifs qui relève généralement de la sphère stratégique. Il peut faire l'objet d'expansion, de modernisation, d'indépendance,...etc.

La hiérarchisation et la coordination de ces objectifs permettront la définition de la stratégie afférente à l'investissement.

1-1-2-2 Les objectifs d'ordre opérationnel

Ils se situent au niveau technique, on va citer une liste de trois objectifs comme suit :

➤ **Objectif de coût :** La politique des coûts est l'objectif de bon nombre de projets, car c'est un élément capital qui permet une marge de manœuvre en matière de politique de prix qui est à son tour un redoutable instrument de la stratégie commerciale. Cet objectif consiste à réduire au maximum les coûts de revient d'un produit.

➤ **Objectif de temps :** Tout projet peut avoir comme principal objectif de satisfaire une demande apparue récemment, dans les meilleurs délais afin d'acquies un avantage concurrentiel.

En effet dans un marché à vive concurrence, les parts reviennent à ceux qui jouent mieux, et plus vite. Cela explique le fait que certains produits lancés tardivement échouent même s'ils sont de meilleure qualité.

➤ **Objectif de qualité :** L'entreprise doit garantir un certain niveau de qualité qu'est indispensable pour se positionner dans un environnement concurrentiel exigeant.

Dans la réalisation de cet objectif l'entreprise est obligé à consacrer plus de temps et par conséquent plus de coûts, ce qui contredit les deux objectifs cités en premier (coût-délai). Donc, elle sera forcée de les exclure, car leur coexistence est difficile ou carrément impossible.

1-2 Les différents types des investissements

Après une petite aperçu sur les différentes notions et objectifs de l'investissement, on peut faire une brève présentation sur les différents types d'investissements ainsi que leur modes de classement les plus fréquents.

1-2-1 Classification par objectif

On distingue quatre types qui sont :

1-2-1-1 Investissements de renouvellement

Ou encore appelés de maintien (maintenir la capacité existante), ou de remplacement. S'inscrivent dans le cadre des activités existantes et ont pour objet de compenser la dépréciation des équipements installés entraînés par l'usure ou par l'obsolescence.

1-2-1-2 Investissements de capacité

Désigne les projets ayant pour vocation de permettre une augmentation des capacités de production de l'entreprise, ils peuvent répondre à des stratégies d'expansion (accroissement des quantités produites avec objectif de gain de part de marché).

1-2-1-3 Investissements de productivité

Qui sont appelés aussi modernisation, ils sont destinés à améliorer la compétitivité de l'entreprise dans le cadre de ses activités actuelles grâce à l'abaissement des coûts de revient de ses différents produits et la modernisation des outils de production (économie de matières, de la main d'œuvre, d'énergie...etc.).

1-2-1-4 Investissements d'innovation

Appelés aussi de diversification, ils répondent à la volonté de se déployer sur de nouveaux couples produit-marché.

1-2-2 Classification selon leur forme

On peut distinguer trois formes :

1-2-2-1 Investissements corporels

Ils concernent les biens physiques comme (les équipements, installations techniques, machines et outillages...etc.)

1-2-2-2 Investissements incorporels ou immatériels

Ils ne correspondent pas à l'entrée d'un bien dans l'entreprise mais ils comprennent les dépenses de recherche et de développement, ils concernent aussi le fonds de commerce, brevets et licences, logiciels informatiques, les campagnes de publicité, programmes de recherche et développement,...etc.

1-2-2-3 Investissements financiers

Ils se caractérisent par l'acquisition de droits de créances (dépôts, prêts,...etc.) ou de droits financiers(les titres), afin de prendre le contrôle d'une autre société ou d'effectuer un placement à long terme.

1-2-3 Classification selon la configuration de leurs échéanciers

« Selon F.et V.LUTZ, cette classification repose sur le croisement des caractères ponctuels et échelonnés des flux financiers. Ce qui se traduit par l'entrée et la sortie des fonds de l'entreprise. Selon l'échelonnement des flux dans le temps »⁴⁵.pour ca on distingue quatre types d'investissements :

1-2-3-1 Point input - point output

Mise de fonds ponctuelle et revenu ponctuel, le projet d'investissement suppose l'immobilisation d'un capital à une période donnée ($t=0$) en échange d'un revenu à une période ultérieure unique ($t=n$).

1-2-3-2 Point input – Continuous output

Une mise de fonds ponctuelle et un revenu continu, une immobilisation de capital à un moment donné($t=0$) correspond à un ensemble de revenus échelonnés sur plusieurs périodes($t=1,2,\dots, n$). De nombreux investissements industriels ont un échéancier de ce type.

1-2-3-3 Continuous input – point output

Une mise de fonds en continu et un revenu ponctuel. Dans ce cas l'entreprise engage des capitaux au cours de plusieurs périodes et elle récupère un flux de revenu ponctuellement à la date de revente de produit créé.

⁴⁵ PILVERDIER-LATREYTE.J. « Finance d'entreprise », Edition. Economica, Paris, 2002, P (318-319).

1-2-3-4 Continuous input – Continuous output :

Les flux financiers de dépenses et de revenus s'échelonnent sur plusieurs périodes. C'est à dire une mise de fonds en continu et revenus continus, et les flux financiers sortants et entrants s'échelonnent sur plusieurs périodes. De plus, les flux sortants et entrants peuvent alterner ou être simultanés.

1-2-4 Classification selon la nature de leurs relations

Selon la nature de la relation existant entre les différentes catégories des investissements, on distingue deux types :

1-2-4-1 Les investissements indépendants

La rentabilité d'un projet n'est pas affectée par la réalisation ou l'abandon du reste des projets appartenant au même programme d'investissement.

1-2-4-2 Les investissements dépendants

Ils peuvent être divisés en deux principales catégories :

- Les investissements mutuellement exclusifs : concernent les projets qui sont concurrents entre eux, de telle sorte que la sélection de l'un entraîne le rejet des projets restants des programmes d'investissement en question.
- Les investissements contingents : concernent les projets dont la réalisation se fait conjointement (investissements complémentaires, d'accompagnement, de structure, ...etc.).

1-3 Les caractéristiques des investissements

Après avoir mis en évidence la pluralité des investissements dans l'entreprise, il s'agira dans ce qui suit de préciser leurs caractéristiques afin de comprendre et de prendre conscience de l'importance des décisions d'investissements au sein de l'entreprise. Ces caractéristiques sont d'ordres économiques et financiers.

1-3-1 Caractéristiques économique des investissements et leurs impact décisionnel

D'un point de vue économique, « l'investissement présente quelques caractéristiques fondamentales qui doivent peser lourd sur les décisions d'investissements et sur lesquelles sont fondées, bien évidemment, les méthodes d'évaluation »⁴⁶.

1-3-1-1 L'investissement est une immobilisation

Des ressources sont engagées pour une longue période de façon quasi-irréversible. La machine acquise aujourd'hui risque d'être encore dans l'entreprise dans dix ou quinze ans. L'investissement accroît la productivité de la firme, mais aussi l'alourdit ; plus la productivité est élevée, moins il y'a des possibilités d'adaptation rapide en cas de changement de la conjoncture.

1-3-1-2 L'investissement comporte toujours une part de risque

Personne ne peut prédire l'avenir avec certitude, malgré la qualité des études prévisionnelles, il n'est pas possible d'être assuré de la rentabilité de l'investissement suivant des conditions réelles rencontrées, c'est-à-dire le résultat pourrait être différent de ce qui avait été prévu.

1-3-1-3 L'investissement implique un arbitrage entre le présent et le futur

L'investissement est une dépense immédiate et des revenus étalés dans le temps, parfois sur de nombreuses années. Il faut renoncer à la satisfaction qu'aurait apportée l'argent investi s'il avait été consommé pour un espoir de satisfaction plus grande dans le futur.

1-3-2 Les caractéristiques financières des investissements⁴⁷

D'un point de vue financier, l'investissement est considéré dans une perspective de sa rentabilité. Autrement dit, le décideur s'intéressera au calcul de la rentabilité d'un projet d'investissement en évaluant les principaux déterminants comme : le montant investi, la durée de vie de l'investissement, la valeur résiduelle, la récupération du BFRE et les cash-flows prévisionnels.

⁴⁶ KOPHL (J). « Le choix d'investissements », Edition Dunod, Paris 2003, P. 28.

⁴⁷ TEULIE Jaque, TOPSAVALIAN-Pascal « Finance », 4^{ème} édition Vuibert, Paris 2005, P. 171.

1-3-2-1 Le capital investi

Le capital investi est mesuré par les dépenses d'acquisition et de construction y compris les dépenses annexes d'études préalables et d'essais ainsi que de tous les frais accessoires. Autrement dit c'est le montant des dépenses que l'entreprise consacre à la réalisation d'un projet d'investissement. Le capital investi comprend le prix d'immobilisations acquises dans le cadre du projet. C'est-à-dire, le cout d'achat du matériel, ainsi que l'augmentation du BFR qui découle de sa réalisation.

1-3-2-2 La durée de vie de l'investissement :

C'est l'évaluation des gains attendus suppose que l'on connaisse la durée d'exploitation du projet.

En principe, c'est la durée économique qui est retenue. Mais, si elle est difficile à prévoir, on retient la durée d'amortissement du bien.

Pour un économiste, un investissement est « un sacrifice de ressources aujourd'hui destiné à porter ses fruits pendant une période étalée dans le temps ». Cette période est la durée de vie économique de l'investissement ou période d'exploitation ou encore durée de vie utile. Elle est fondée sur trois notions distinctes :

- La durée de vie physique de l'investissement.
- La durée de vie technologique de l'investissement.
- La durée de vie de produit.

Dans la majorité des cas, et sauf contre-indication de technologie ou de produits de durée de vie réduites, la durée de vie d'un investissement est égale à sa durée physique.

1-3-2-3 Les recettes nettes (cash- flows)

C'est la différence entre les produits annuels encaissables et les charges annuelles décaissables générés par l'exploitation de l'investissement. Les flux nets de trésorerie sont appelés cash-flows. Ils sont supposés être encaissés à la fin de chaque période. Ils sont calculés avec la formule suivante :

$$\text{Cash-flows} = \text{CA} - \text{Charges décaissables}$$

Tel que:

CA : chiffre d'affaire généré par l'utilisation de l'investissement.

1-3-2-4 La valeur résiduelle

La valeur résiduelle est la valeur probable de négociation ou la valeur vénale à la fin de la durée de vie économique des différents éléments investis lors de la réalisation d'un projet. Cette valeur est une recette additionnelle qui doit être prise en compte la dernière année du projet. Et pour cela on distingue deux cas pour la détermination de la rentrée nette de trésorerie.

- Le bien est revendu : Le produit de cession encaissé donne lieu à la détermination d'une plus-value de cession, laquelle est soumise à l'impôt sur les bénéfices des sociétés(IBS).
- Le bien conservé : C'est-à-dire la cessation d'immobilisation à un autre projet succédant les premier. Cette cession interne n'a pas d'incidence fiscale.

1-3-2-5 La récupération du BFR

Le besoin en fonds de roulement dépend du niveau d'activité de l'entreprise. Il représente un fonds de démarrage nécessaire au projet pour la prise en charge des exploitations, et il s'agit aussi des dépenses de matières premières et de salaires. C'est-à-dire le BFR résulte de décalage temporel entre les décaissements et les encaissements des flux physiques et monétaires liés à l'activité courante de l'entreprise.

A la fin de projet, les stocks sont liquidés, les créances clients sont recouvrées et les dettes fournisseurs sont réglées. Dans ce cas le BFR est considéré comme récupéré.

1-4 L'amortissement des investissements

En général les mobilisations perdent de leur valeur régulièrement, comme est le cas pour les constructions, le matériel, l'outillage, le mobilier, voitures de livraison,...etc.

1-4-1 Définition de l'amortissement

« L'amortissement est la constatation comptable de la perte de valeur subie par un bien du fait de son utilisation ou de sa détention par l'entreprise. Il recouvre donc, deux phénomènes distincts »⁴⁸.

- L'usage dû à l'utilisation d'un bien.
- L'obsolescence due au fait que les actifs de production utilisés par l'entreprise peuvent devenir désuets compte tenu de l'évolution technologique du secteur d'activité.

1-4-2 Objectif de l'amortissement

Il existe un double objectif pour l'amortissement :

- C'est de constater la diminution de la valeur des éléments d'actifs en répartissant la perte de valeurs sur leur durée de vie probable.
- Préparer le renouvellement des biens acquis par l'affectation d'une partie des bénéfices à la reconstitution du capital. En effet, aucune sortie de fonds ne résulte du constat de cette charge interne.

1-4-3 Les différents types d'amortissement

Fiscalement, il existe trois types d'amortissement qui sont :

1-4-3-1 L'amortissement linéaire (constant)

Il consiste à étaler de façon égale la charge d'investissement sur la durée d'utilisation de l'immobilisation, si N est la durée d'amortissement et I le montant de l'investissement, l'annuité d'amortissement est égale à (I/N) . Le taux est simplement calculé par le rapport $(100/N)$.

1-4-3-2 L'amortissement par unité d'œuvre

Dans ce type d'amortissement l'entreprise considère toujours que l'immobilisation se déprécie d'une manière constante dans le temps en fonction de la durée d'utilisation, cette

⁴⁸ Pierre VERNIMMENT, « Finance d'entreprise », 5^{ème} édition DALLOZ, France 2002, P. 243.

technique la durée d'utilisation se mesure par rapport aux unités d'œuvre et non par des années. Le calcul de cet amortissement est comme suit :

$$\text{Annuité} = \text{Base d'amortissement} * \frac{\text{nombre d'unités d'œuvre de l'exercice}}{\text{nombre total d'unités d'œuvre sur la durée d'utilisation}}$$

1-4-3-3 L'amortissement dégressif

Il se caractérise par des annuités décroissantes calculées en fonction d'un taux constant appliqué à des valeurs résiduelles de plus faibles. Il est obtenu en multipliant le taux d'amortissement linéaire correspondant à la durée normale d'utilisation par l'un des coefficients prévus dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°03 : Amortissement dégressif

Durée normal d'utilisation	Coefficient fiscal
Trois ou quatre ans	1,5
Cinq ou six ans	2
Supérieure à six ans	2,5

1-4-3-4 L'amortissement progressif

Il considère qu'un bien subit une faible dépréciation durant les premières années d'utilisation et tend à devenir important durant les dernières années.

La formule de l'annuité progressive est représentée comme suite :

$$\text{Annuité} = 2 \times \text{Durée d'utilisation courue} / n^2 + 1$$

Tel que : **n** = L'année en cours.

1-5 La rentabilité de l'investissement

« La rentabilité est un instrument de mesure qui permet d'évaluer le revenu net que procure un investissement »⁴⁹.

L'appréciation de la rentabilité d'un investissement se fait à partir des flux générés par celui-ci à savoir :

⁴⁹ Taylor ANELKA, « Economie d'entreprise », édition Bréal, France 1999, P. 217.

1-5-1 Les flux d'investissement

Ils incluent toutes les dépenses ayant concouru à la réalisation du projet.

1-5-2 Les flux d'exploitation

Ils représentent la différence entre les produits et les charges d'exploitation. Toutefois, les flux liés au financement (frais financiers, dividendes, remboursements) ne sont pas pris en compte du fait de la séparation des décisions d'investissement et de financement et ceci pour deux raisons :

- La première vient du fait que les critères utilisés pour permettre le choix de l'investissement utilisent comme facteur de calcul le taux d'actualisation qui est lui déterminé à partir du cout de l'argent. Si on ajoute aux flux actualisés des éléments du financement on fait un double emploi.
- La seconde raison est imposée par la nécessité de séparer les décisions d'investissement de celles de financement, de manière à étudier l'un et l'autre séparément. Cette démarche permettra d'apprécier d'une part la rentabilité propre ou intrinsèque de l'investissement et d'autre part celle du financement qui peut être ou ne pas être favorable. Le financement intéressant ne remplace pas un projet rentable.

1-5-3 Les flux de désinvestissement

Ils englobent toutes les opérations par lesquelles l'entreprise renonce à la détention de certains actifs pour récupérer des ressources déjà engagées et les affecter différemment.

1-6 Les risques liés au projet d'investissement

L'entreprise est soumise à une concurrence agressive qui la rend plus en plus vulnérable aux risques. C'est pourquoi, il devient indispensable pour les gestionnaires de connaître les différents types de risques auxquels est exposée l'entreprise afin qu'ils puissent développer les outils adéquats pour s'en prémunir.

On distingue les différents risques suivants :

1-6-1 Le risque lié au projet dont sa réalisation est relativement longue

Il concerne les dépassements de cout, les retards et les risques technologiques.

1-6-2 Le risque lié à l'inflation

Il est dû d'une part, à la répercussion non volontaire sur les prix de vente et la hausse de couts subis sous l'effet de la concurrence et les technologies utilisées. D'autre part, aux fluctuations des prix autour des prix de base ou des prix de tendance.

1-6-3 Le risque d'exploitation

C'est le degré d'incertitude associé aux gains générés par un investissement et à sa capacité à offrir un rendement (intérêt, plus-value, dividendes)⁵⁰.

1-6-4 Le risque financier et de trésorerie

Il concerne le risque lié au financement qui est dû soit à une insuffisance des fonds propres ou à une absence de dividendes. L'entreprise peut manquer de trésorerie à court terme en relation avec ses prévisions de BFR.

1-6-5 Le risque de marché

Le projet est soumis à des diverses difficultés dues aux variations de prix et de volume de marché.

1-6-6 Le risque de taux d'intérêt

Il provient des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Autrement dit, c'est la possibilité que l'évolution des taux d'intérêt compromette la valeur d'un titre de placement.

1-6-7 Le risque décisionnel

Il provient d'un mauvais choix en matière de prise de décision si les informations internes et externes de l'entreprise sont de mauvaise qualité.

⁵⁰ Pascal NGUYEN, « Investissements : évaluation d'actifs et gestion du risque », édition Economica, Paris 2000, P. 129.

1-6-8 Le risque de l'environnement

Ce risque est lié aux effets de facteurs de l'activité de l'entreprise (la politique, la concurrence).

1-6-9 Le risque technique

Ce risque est dû aux pannes des équipements et leur obsolescence.

1-6-10 Le risque structurel

Il est déterminé par la capacité de production d'une entreprise industrielle, dans la mesure où elle doit vendre suffisamment pour écouler ses produits, ainsi payer ses charges fixes.

Section 2: Les outils et méthodes d'évaluation d'un projet

L'évaluation d'un projet se fait selon des outils et méthodes qu'on va signaler ci-dessous :

2-1 Les outils d'évaluation d'un projet

L'évaluation de l'opportunité que présente un projet d'investissement tient compte de deux éléments fondamentaux à savoir : la rentabilité et le risque qu'il présente.

Après l'analyse de la faisabilité et la viabilité du projet, nous allons préciser en quoi consiste son évaluation du point de vue financier et économique. A partir de l'étude technico-économique et l'évaluation financière du projet.

2-1-1 Etude technico-économique

Avant d'entamer son étude financière sur la rentabilité du projet, l'analyste fait une analyse technico-économique, dans laquelle il s'intéresse à l'identification du projet, à l'analyse de son marché, ses aspects marketing, sa technicité et en fin, la vérification de ses coûts et ses dépenses. Ainsi, il confirmera la fiabilité, l'exhaustivité et la vraisemblance des chiffres et données prévisionnels et s'assurera, de plus ou moins, de la viabilité du projet.

2-1-1-1 Identification du projet

L'analyste doit donner un intérêt particulier à l'identification du projet lui-même, et cela comme suit :

➤ L'objet et la nature du projet

La première interrogation que doit se poser l'analyste est celle relative à la finalité du projet. L'investissement, consiste-t-il en une nouvelle création ? Rentre-t-il dans une stratégie de renouvellement et de maintien des capacités de production par l'entreprise ? Ou encore, vise-t-il un programme d'extension de l'activité ? Puis il devrait s'intéresser à la nature des investissements visés par le projet (corporels, incorporels, mobiliers, immobiliers, financiers,...).

➤ La comptabilité du projet avec d'autres investissements

Dans le cas de plusieurs projets ou d'un projet qui doit coexister avec d'autres investissements, l'évaluateur doit veiller à déterminer les éventuelles relations qui peuvent exister entre eux. En effet, deux projets peuvent être :

- Dépendants et complémentaires.
- Indépendants.
- Mutuellement exclusifs.

Après avoir identifié le projet d'investissement et avoir vérifié sa cohérence avec les atouts et les contraintes personnelles de l'investisseur, l'évaluateur peut passer à une étape plus avancée dans son analyse : l'étude marketing et commerciale du projet.

2-1-1-2 L'étude marketing et commerciale

Le marketing est « l'ensemble des méthodes et des moyens dont dispose une organisation pour promouvoir, dans les publics auxquels elle s'adresse, des comportements favorables à la réalisation de ses propres objectifs »⁵¹.

L'analyse marketing menée par un évaluateur du projet devrait s'intéresser, principalement, à la connaissance et la compréhension du marché visé par l'investisseur afin de pouvoir apprécier les actions et les stratégies commerciales envisagées par ce dernier.

⁵¹ LENDREVIL(J) LINDON(D), « Mercarote », 4^{ème} édition, Dalloz 1999, P. 9.

➤ L'étude du marché

« Le marché est le lieu de rencontre des offres et des demandes de biens et services... »⁵².

La connaissance du marché pour une entreprise consiste plus à produire ce qui peut être vendu qu'à vendre ce qui a été produit.

Donc l'étude du marché doit être menée sur ses principaux piliers à savoir, le produit, la demande et l'offre. La finalité majeure de cette étude consiste à l'estimation du chiffre d'affaire et la détermination des stratégies commerciales les plus efficaces pour sa réalisation.

Cette étude porte sur :

- Le produit à vendre

L'analyse portée sur le produit doit permettre d'apporter des réponses précises aux interrogations suivantes :

- Que va-t-on vendre ?

L'évaluateur doit affiner au maximum les caractéristiques de ce produit ou service ; spécialisation, niveau de qualité, avantages, gamme, présentation, finition, conditions d'emploi, prestations complémentaires, les produits de substitution, etc.

Il doit, aussi, analyser son cycle de vie en le positionnant sur le marché (lancement, maturité ou déclin) et déterminer sa durée de vie théorique durant laquelle il restera vendable.

- A quel besoin correspond le produit ?

L'évaluation doit s'intéresser à l'apport du produit et les besoins auxquels il est destiné à satisfaire (gain de temps, de place, d'argent, besoin de sécurité, de confort, de nouveauté, garantie de qualité, de technicité, etc.).

Après la détermination de l'axe de rotation du marché visé par le projet (le produit), l'évaluateur passe à l'étude des facteurs déterminant l'équilibre de ce système de marché : la demande et l'offre.

⁵² ECHAUDEMAISON (C.D), « Dictionnaire d'économie et de sciences sociales », Nathan édition, Paris, 1993, P. 249.

➤ Les stratégies et les actions commerciales

La politique commerciale consiste à synthétiser toutes les connaissances et les informations collectées à travers l'étude du marché afin de pouvoir construire l'offre de l'entreprise, en ajustant certains point-clés de son projet.

- **La personnalité de son produit :** L'identification de la clientèle de l'entreprise et sa décomposition permet de mettre en place la première stratégie commerciale.
- **La politique des prix :** Une fois la clientèle est segmentée et la concurrence détectée, l'investisseur définit les prix de vente lui permettant une forte pénétration sur le marché.
- **L'emplacement du projet :** Il est important de choisir l'emplacement le plus convenable avec l'activité de l'entreprise, si le projet consiste à ouvrir un commerce de détail, il est capital de l'installer à proximité de la clientèle. Quant aux grandes industries, l'investisseur doit se placer par rapport à ses sources d'approvisionnement.
- **La promotion et la prospection :** Une fois l'offre de l'entreprise est construite et l'emplacement du projet est sélectionné, il faut prévoir les coûts inhérents aux actions promotionnelles et publicitaire.
- **Les services après vente :** Afin de fidéliser la clientèle, l'entreprise doit mettre à sa disposition des services de garantie après vente (entretien, réparation, conseils et orientation).

2-1-1-3 L'analyse technique du projet

L'évaluation d'un projet d'investissement doit se référer aux différentes données techniques fournies par les spécialistes⁵³.

➤ Processus de production

A travers les catalogues des machines et des équipements à utiliser, les prescriptions des organismes spécialisés et la nature de l'activité de l'entreprise. L'évaluateur pourrait

⁵³ LASARY, « Evaluation et financement de projets », édition. Distribution, El Dar El Outhmania, 2007, P. 45.

déterminer la longueur du cycle de production de l'entreprise et, à son travers, les besoins du projet tant en investissement qu'en exploitation.

➤ **Les caractéristiques des moyens de production**

Les moyens humains, matériels et le degré de machinisme, la nature de la technologie utilisée, les gammes des matériels (matériel mono industriel destiné pour un seul processus de production, matériel multitâche).

➤ **La durée moyenne**

La durée nécessaire pour l'installation définitive des équipements du projet et les phases d'évolution de son niveau de production.

➤ **L'analyse des coûts du projet**

L'analyse des coûts doit être faite d'une manière exhaustive sur toutes les dépenses prévisionnelles relatives à l'investissement et à l'exploitation (les matières premières, les salaires, les impôts et taxes...).

Le projet a été bien identifié, ses aspects commerciaux et techniques ont été analysés, sa production est jugée techniquement réalisable et commercialement vendable, les recettes et les coûts prévisionnels ont été tous estimés et recensés ; après tout cela, l'évaluateur peut se prononcer sur la faisabilité et la viabilité du projet afin de passer à un stade plus avancé de son étude : l'étude financière et l'appréciation de la rentabilité.

2-1-2 Evaluation de projet d'investissement

L'évaluation d'un projet d'investissement contient plusieurs démarches qui sont comme suit :

2-1-2-1 L'évaluation financière des projets d'investissement

La rentabilité d'un projet d'investissement, les avantages de ce projet par rapport à d'autres investissements disponibles et sa capacité de générer des flux financiers assurant sa liquidité sont les objectifs fondamentaux de l'évaluation financière que mène l'évaluateur d'un projet d'investissement.

« L'évaluation financière est la phase de l'étude d'un projet qui permet d'analyser si ce projet est rentable et dans quelles conditions, compte tenu des normes et des contraintes qui

lui sont imposées et à partir des études techniques et commerciales déjà réalisées. Elle consiste à valoriser les flux résultant des études précédentes pour déterminer la rentabilité du projet⁵⁴.

Pour cela, on construit généralement plusieurs échéanciers permettant de prévoir et quantifier les recettes et les dépenses qui sont nécessaires au calcul de la rentabilité. qui sont :

➤ **Construction des échéanciers des flux de trésorerie**

La détermination des flux de trésorerie suit un schéma découlant de la nature et de l'intervention chronologique des flux :

- **L'échéancier d'investissement** : Il représente un planning des dépenses d'investissements, il regroupe toutes les rubriques rentant dans le cadre du projet en les détaillant (déjà réalisé, reste à réaliser, dates des futures réalisations).

Pour un projet nouveau ou d'extension, il conviendra d'obtenir une estimation sur les différents coûts, on peut citer :

- Coût de terrains.
- Frais de génie civil (préparation de cite)
- Coût des équipements y compris les frais d'emballages, transports,...etc.
- Coût de stockage des matières et produits finis.
- Frais d'étude.
- Frais de formation du personnel.
- Assurances et taxes.
- Besoin de roulement.

La présentation la plus récapitulative est la suivante :

⁵⁴ HOUDAYER Robert, "Evaluation financière des projets", 2^{ème} édition. Economica, Paris 1999, p. 31.

Tableau n°04 : l'échéancier d'investissement

Désignations	Montant des investissements		Echéanciers		
	Valeur en devise	Valeur en dinars	Année 1	Année 2	Année 3
Investissements	-	-	-	-	-
⋮	-	-	-	-	-
BFR	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

(Source: LASARY, op. cit, p. 74.)

- **L'échéancier d'amortissement des investissements** : le calcul de la dotation annuelle aux amortissements est très important dans la détermination des flux de trésorerie. Un tableau d'amortissement peut être présenté comme suit :

Tableau n°05 : l'échéancier d'amortissement

Rubrique	Valeur origine	Taux (%)	Dotations annuelles					Total amorti
			Année 1	Année 2	Année 3	...	Année n	
investissements	-	-	-	-	-	-	-	-
⋮	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-

(Source: LASARY, op. cit, p. 74.)

- **La valeur résiduelle des investissements (VRI)** : La valeur résiduelle est le montant net qu'une entité s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité, après déduction des coûts estimés de sortie. Cette valeur est revue à chaque fin de période.

- **Le BFR et ses variations** : Il est fonction du niveau de l'activité, il varie proportionnellement avec la variation du chiffre d'affaire réalisé. Donc, tout investissement engendrant une nouvelle activité ou une augmentation d'une activité déjà existante, induira systématiquement une augmentation du BFR de l'entreprise.

- **Les comptes d'exploitation prévisionnels (TCR)** : Le chiffre d'affaire constitue la « tête » du compte de résultat du projet, c'est la ressource unique et fondamentale supposée être effectivement encaissable.

Les principales rubriques constituant la cascade du TCR prévisionnel sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n°06 : Le compte de résultat prévisionnel

Désignation	Années			
	1	2	3	n
-Chiffre d'affaires (HT)				
-Variation stocks produits finis et en cours				
-Production immobilisée				
-Subventions d'exploitation				
-Production de l'exercice.....(1)				
-Achats consommés				
-Services extérieurs et autres consommations				
-Consommation de l'exercice.....(2)				
-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION...(3) = (1)-(2)				
-Charges de personnel				
-Impôts, taxes et versements assimilés				
-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION...(4)				
-Autres produits opérationnels				
-Autres charges opérationnelles				
-Dotations aux amortissements ^(a)				
-RESULTAT OPERATIONNEL.....(5)				
-Produits financiers				
-Charges financiers				
-RESULTAT FINANCIER..... (6)				
-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS.... (5)+(6)				
-Impôts sur Bénéfices				
-Résultat Net ⁽²⁾				
CAF= ^{(a)+(b)} .				

(Source : « Cabinet d'audit comptable et ingénierie financière ».HATAB Abdelaziz.)

- **Le tableau de financement prévisionnel et les flux de trésorerie nets :** Dans ce plan, l'évaluateur procède au rassemblement de tous les flux (recettes et dépenses) pour faire ressortir les cash-flows globaux dégagés par le projet.

Comme il est représenté le tableau ci-dessous :

Tableau n°07 : le plan de financement

Désignations	Année	Année 1	Année 2	...	Année n
Ressources					
CAF.....					
Augmentation du capital.....					
Emprunts.....					
Cession d'immobilisation :					
- Corporelles.....					
- Incorporelles.....					
Récupération BFR.....					
Total ressources.....(1)	-	-	-	-	-
Emplois					
Investissements.....					
Remboursement des emprunts.....					
Charges à répartir sur plusieurs.....					
exercices.....					
Remboursement des dettes.....					
Financière sauf les concours bancaire...					
Variation du BFR.....					
Total emplois..... (2)	-	-	-	...	-
Flux nets de trésorerie.....(1) – (2)	A	b	c	...	n
Flux de trésorerie cumulés.....	A	a+b	a+b+c	...	a+b+...+n

(Source : Patrick Piget « gestion financière de l'entreprise » édition. Economica, 1998.)

2-1-2-2 L'évaluation économique des projets d'investissements

Le choix d'investissements fondés sur les seuls calculs de rentabilité financière semble insuffisant pour promouvoir de façon rapide et harmonieuse l'économie d'un pays, il semble même insuffisant pour résorber les déséquilibres (chômage, déficits). La nécessité de compléter cette approche strictement financière par une approche économique plus globale s'impose progressivement.

« L'évaluation économique d'un projet d'investissement consiste à étudier son impact sur l'environnement et la collectivité locale. Si l'analyse de la rentabilité financière est primordiale pour les projets d'investissements privés, ce n'est pas toujours le cas pour les projets d'investissements publics dont leur évaluation vise à aider, préparer et sélectionner les projets apportant la plus grande contribution au développement économique »⁵⁵.

L'évaluation économique d'un projet fait l'objet de méthodologies différentes selon les pays et selon les institutions, ainsi les objectifs poursuivis à cet effet.

➤ **Les méthodes d'évaluation économique**

En essaiera de proposer quelques principes méthodologiques généraux destinés à faire comprendre les bases des deux grandes méthodes d'évaluation économique qui sont comme suit :

- **Méthode de prix de référence**

L'emploi de cette méthode consiste à modifier le système de prix imposé par le marché et le remplacer par un système de prix théorique appelé prix de référence ou prix reflète, qui exprime de façon plus rigoureuse la valeur des facteurs de production affecté au projet, des biens et services qu'il produit...

Cette méthode de prix de référence nous permet :

- D'identifier les perturbations provoquées par le projet dans l'économie nationale.
- De classer ces perturbations en coûts et avantages économiques.
- De mesurer ces coûts et avantages en choisissant pour cela un nouveau système de prix.
- De comparer ces coûts et avantages à l'aide de divers critères permettant un classement entre les projets.

- **Méthode des effets**

Cette méthode ne diffère pas de la méthode précédente quant à ses objectifs. Elle consiste à apprécier la valeur d'un projet à partir de la mesure des effets de ce projet sur l'ensemble de la collectivité⁵⁶.

⁵⁵ BRIDIER(M), MICHAÏLOF(S), « Guide pratique d'analyse de projets : évaluation et choix des projets d'investissements », édition Economica, Paris 1995, 5^{ème} édition, p. 81.

⁵⁶ JACKY (K), "les choix d'investissement", édition Economica, Paris 2003, p. 99.

Cette méthode est efficace pour examiner l'insertion du projet sur l'économie nationale. Elle implique la nécessité de bien connaître le contexte national et en particulier la structure de l'appareil productif.

2-1-2-3 La concordance et discordance des deux méthodes

Ces deux méthodes nous conduisent souvent à une bonne connaissance de l'économie, néanmoins elles présentent quelques règles discordances.

- **Bonne concordance** : les deux méthodes présentent sensiblement la même approche en matière des critères partiels pris en compte au moment de la sélection des projets, tel que : (la réduction de la dépendance extérieure, le bien-être social et l'amélioration de la répartition des richesses).
- **Assez bonne concordance** : en matière de résultats des calculs, la méthode des effets se réfère aux prix internes. Contrairement à la méthode des prix de référence qui se base essentiellement sur les prix extérieurs et les coûts d'opportunité.
- **La discordance** : si les deux méthodes ne divergent que sur quelques cas particuliers dans les critères partiels de choix, ainsi que les procédures de calcul de ces derniers. On remarque une discordance au niveau de prise de décision.

2-2 Les méthodes d'évaluation d'un projet d'investissement

Les méthodes et techniques d'évaluation des projets d'investissements correspondent à un ensemble des critères indissociables d'aide à la prise de décision en tenant compte de leur univers. En effet, que ce soit dans un univers certain ou incertain, ces méthodes permettent de fournir aux investisseurs et aux décideurs une meilleure évaluation en l'assistant dans le choix de différents critères adaptés à cet effet (certain ou incertain).

2-2-1 Les critères d'évaluation dans un avenir certain

L'étude financière d'un projet d'investissement pose le double problème de la liquidité (une dépense immédiate suivie de recettes échelonnées dans le temps) et la rentabilité (une immobilisation de fonds impliquant un coût qu'il faut couvrir).

Divers critères ont été élaborés pour tenir compte de double aspect de la décision d'investissement et permettant d'accepter ou rejeter les projets étudiés. Ces critères peuvent

être regroupés en deux catégories principales : les critères atemporels (sans actualisation) et les critères fondés sur l'actualisation.

2-2-1-1 Les critères fondés sur l'actualisation

L'intérêt de ces méthodes fondées sur l'actualisation réside dans la prise en considération du facteur temps, ainsi la comparaison, entre les dépenses et les recettes, ne peut être faite que sur la base d'une même période de référence qui est l'instant "0".

La notion d'actualisation dans ces méthodes consiste à déterminer la valeur immédiate des flux futurs que générera le projet. Elle se fait sur la base d'un taux d'actualisation qui exprime le prix du temps, comme le taux d'intérêt des placements et des emprunts.

Il s'agit de la détermination de la valeur actuelle (c'est-à-dire aujourd'hui au temps t_0) d'une somme payable à une époque future, les intérêts composés se retranchent de cette somme.

« Les cash-flows attendus doivent être actualisés à un taux qui reflète le coût de financement de ces actifs (le coût de la dette et des emprunts) »⁵⁷.

Cette notion est l'inverse de celle de capitalisation. Tel que :

1DA aujourd'hui \longrightarrow $(1+i)^n$ dans n années (capitalisation).

$(1+i)^{-n}$ DA aujourd'hui \longrightarrow 1 DA dans n années (actualisation).

Les différentes méthodes fondées sur l'actualisation sont représentées et classées comme suit :

➤ Le critère de la valeur actuelle nette (VAN)

Son principe est que la VAN est égale à la somme des cash-flows actualisés positive et négative, (elle représente la différence entre la valeur actualisée des flux monétaires générés par le projet et la valeur actuelle des flux monétaires requis par celui-ci)⁵⁸.

En d'autres termes, la VAN correspond au surplus monétaire dégagé par le projet après avoir récupéré les parts du capital initialement investi.

La règle de décision de ce critère est que :

⁵⁷ DAMODARAN(A), « Finance d'entreprise », édition DE Boeck université, 2^{ème} édition revue et corrigée, Bruxelles, 2006, P. 1039.

⁵⁸ BANCEL(F), RICHARD(A), « les choix des investissements : méthodes traditionnelles, flexibilité et analyse stratégique ». Édition. Economica, Paris 1995, P. 49.

- On accepte les projets dont la VAN est positive.
- En cas de choix des projets mutuellement exclusifs, on choisit celui dont la VAN est plus élevé.

On peut représenter mathématiquement le critère de la VAN comme suit :

$$VAN = -I_0 + \sum_{t=1}^n \frac{CF_t}{(1+r)^t}$$

Tel que :

VAN : la valeur actuelle nette.

I_0 : le montant de l'investissement initial.

CF_t : le cash-flow généré à la période t.

r : le taux d'actualisation.

t : l'année d'exploitation en cours.

n : la durée de vie du projet.

Les avantages de cette méthode sont :

- Elle nous offre une indication sur la rentabilité du projet.
- Elle permet de comparer plusieurs projets sur la base d'un même taux d'actualisation.
- Elle tient compte de la valeur temporelle de l'argent.

Ses inconvénients sont :

- Elle ne permet pas de comparer entre deux projets avec des mises initiales différentes.
- Elle ne permet pas de comparer entre projets ayant des durées de vie différentes.
- Le calcul de la VAN revêt une certaine subjectivité, il est fortement lié et sensible au choix du taux d'actualisation.

➤ Le critère du taux de rendement interne (TRI)

« Le taux de rentabilité interne (TRI) est le taux maximum auquel on peut rémunérer les capitaux ayant servi à financer le projet, sans que l'opération devienne déficitaire »⁵⁹.

⁵⁹ BABUSIAUX(D), « Décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise », édition. Economica, Paris 1990, P. 97.

Cette méthode a les mêmes fondements que ceux de la VAN, elle consiste à rechercher pour quel taux d'actualisation on obtient l'égalité entre l'investissement I et la valeur actuelle des cash-flows nets attendus.

La règle de décision pour ce critère est :

- Accepter les projets dont le taux de rendement interne est supérieur au taux de rendement exigé par les investisseurs.
- En cas des projets mutuellement exclusifs, on retient celui dont le TRI est plus élevé.

La représentation mathématique de TRI c'est le taux qui annule la VAN qu'est comme suit :

$$-I_0 + \sum_{t=1}^n \frac{CF_t^c}{(1 + TRI)^t} = 0$$

L'avantage de TIR c'est qu'il est un indicateur intrinsèque (propre au projet), il est indépendant de tout autre taux d'intérêt, contrairement au critère de la VAN qui suppose implicitement que les cash-flows nets dégagés par l'investissement sont réinvestis à un taux d'actualisation (r).

Et aussi il prend en compte l'intégralité des flux, il exprime la rentabilité économique de l'investissement, il est étroitement lié à la VAN et mène généralement aux mêmes décisions.

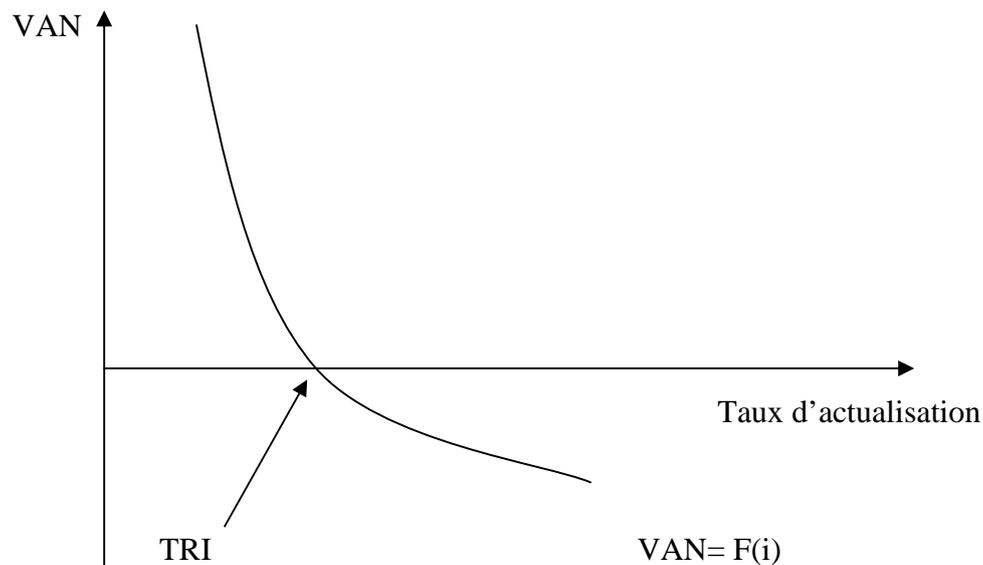
Par contre on trouve des inconvénients lié à ce critère de la TIR qui sont :

- La possibilité d'existence de taux multiples qui rend ce critère inutilisable.
- Le risque de conflit avec le critère de la VAN.
- Il n'a pas une signification financière réelle.

Analyse des critères :

Avant d'examiner les conditions d'utilisation des critères de rentabilité dans la procédure d'établissement des programmes d'investissement, il convient de s'interroger sur la validité des différents critères examinés et, en particulier, sur ceux issus des méthodes d'actualisation.

Chaque critère fournit des informations dont il faut connaître la signification et les limites.

Graphe n°01 : la relation entre la VAN et le taux d'actualisation.

Source : GRIFFITHS.S : « Gestion financière ».Edition CHIHAB. Alger.1996.Page 136.

➤ **Le délai de récupération actualisé (DRA)**

Il se définit comme : « la durée d'exploitation au bout de laquelle les revenus du projet ont permis de rembourser le montant de l'investissement initial et de rémunérer les capitaux correspondants à un taux égal au taux d'actualisation »⁶⁰.

Sa règle de décision c'est que :

- On accepte les projets dont le délai de récupération actualisé est inférieur à une certaine norme fixée d'avance par l'entreprise.
- Entre plusieurs projets, on doit opter pour celui qui présente le DRA le plus proche.

La représentation mathématique de DRA est comme suit :

$$\sum_{t=1}^{\text{DRA}} \frac{CF_t}{(1+r)^t} = I_0$$

Le DRA peut avoir des avantages qui sont :

⁶⁰ BANCEL (F), RICHARD (A), op. cit, p. 60.

- Il tient compte de la valeur temporaire de l'argent.
- Il est facile à comprendre.
- Il fournit une indication appréciable si le souci de liquidité est dominant.

Comme il peut avoir des inconvénients aussi comme :

- Il peut exclure les investissements dans la VAN est positive (il ignore les flux de liquidité intervenants après le délai de récupération).
- Il défavorise les projets à long terme tel que la recherche et développement.

Il requiert l'établissement d'une période limite arbitraire.

➤ Le critère de l'indice de profitabilité (IP)

On appelle l'indice de profitabilité « le rapport du revenu actualisé du projet au montant initial de l'investissement (revenu actualisé par dinar investi) »⁶¹. Il mesure la valeur présente des entrées de fonds par unité investie.

La règle de décision de ce critère est :

- On accepte les projets dont l'IP est supérieur à 1, dans le cas des projets indépendants.
- On retient le projet dont l'IP est le plus élevé, à condition qu'il soit supérieur à 1, dans le cas des projets mutuellement exclusifs.

La représentation mathématique de l'indice de profitabilité est la suivante :

$$IP = \frac{\sum_{t=1}^n \frac{CF_t}{(1+r)^t}}{I_0}$$

Ou encore :

$$IP = 1 + \frac{VAN}{I_0}$$

L'indice de profitabilité, sans dimension monétaire, privilège les projets à faible mise de fonds initiale. Il permet de comparer la valeur actuelle des cash-flows d'exploitation (richesse) créée à celle des cash-flows d'investissement "sommes investies".

2-2-1-2 Les critères sans actualisation (atemporels)

Ce sont les critères qui ne prennent pas en considération le facteur temps, c'est-à-dire le coût de l'argent. Ils peuvent ainsi conduire à des décisions erronées en négligeant plusieurs autres déterminants dans la décision d'investir. On distingue ces critères :

⁶¹ BABUSIAUX(D), op.cit, p. 107.

➤ **Le taux de rentabilité moyen (TRM) :** Il est défini comme le rapport entre le bénéfice annuel moyen après impôt et le montant de l'investissement moyen pendant la durée de projet.

La règle de décision : c'est d'accepter les projets dont le taux de rendement comptable est supérieur à certaine norme fixée d'avance par l'entreprise.

La représentation mathématique de TRM est par la formule suivante :

$$\text{TRM} = \frac{\sum_{t=1}^n \frac{\text{est par}}{B_t} / n}{\frac{I + VR}{2}}$$

Tel que :

B_t : c'est le bénéfice net comptable de la période t.

n : c'est la durée du projet en années.

I : c'est l'investissement initial.

VR : la valeur résiduelle.

L'avantage de cette méthode c'est la possibilité de le calculer en tout temps, puisque les renseignements comptables sont disponibles. Mais aussi elle a des désavantages comme :

- Elle est basée sur des données comptables plutôt que de flux monétaires réels.
- Elle ne tien pas compte de la valeur temporelle de l'argent.
- Le critère de sélection est subjectif.

➤ **Le délai de récupération du capital investi ou play-back période(DR)⁶²**

Sont principe indique le nombre d'années nécessaire pour récupérer l'investissement initial à partir des flux monétaires du projet. Ce critère accorde une grande importance à la liquidité.

La règle de décision : est :

- Accepter les projets dont les délais de récupération est inferieur à une certaine norme fixée d'avance par l'entreprise.

⁶² CYRILLE (M), « procédures de choix d'investissement », édition DEBOECK, université de Bordeaux, Paris, 2009, p. 32-34

- Entre deux projets, il convient de retenir celui qui présente le délai de récupération le plus bref.

La représentation mathématique de (DR) est comme suit :

- 1) Dans le cas où les flux sont constants :

$$DR = \frac{I_0}{FM}$$

Tel que :

DR : le délai de récupération

I_0 : l'investissement initial.

FM : flux monétaires.

- 2) Dans le cas où les flux ne sont pas constants :

$$I_0 = \sum_{t=1}^n FM_t$$

Tel que : le délai de récupération $DR = n$.

Les avantages de cette méthode :

- Facilité d'application.
- Il tient compte de l'impact d'un projet d'investissement sur la liquidité de l'entreprise.
- Il donne une idée du risque que comporte un projet d'investissement.

Les inconvénients sont :

- Fixation subjective et arbitraire du délai de récupération critique.
- Il ne tient pas compte de la valeur temporelle de l'argent.
- Il ignore les flux monétaires qui interviennent après le délai critique.

2-2-1-3 Les critères complémentaires de choix des investissements

Pour faire face aux conflits des critères fondamentaux de choix des investissements, plusieurs techniques ont été élaborées par les financiers. Parmi ces derniers, il y a :

➤ La VAN sur un horizon commun

« Lorsque des projets d'investissements exclusifs les uns des autres ont des durées de vie différentes, les projets comparés sur la base d'une durée de vie commune correspondant au plus petit commun multiple de leur durées de vie considérées »⁶³.

➤ La technique de l'annuité équivalente

« L'annuité équivalente est la valeur " " telle que la valeur actualisée de n annuités équivaut la VAN calculée du projet »⁶⁴.

Cette technique est utilisée dans le cas des durées de vie différentes, elle consiste à déterminer le montant des cash-flows annuels constants perçus pendant la durée de vie des projets dont la valeur actualisée pour le projet est égale à la VAN de celui-ci.

Il s'agit de trouver " " : l'annuité équivalente, tel que :

$$\boxed{VAN = \sum_{t=1}^n \frac{\alpha}{(1+r)^t}} \quad \text{D'où :} \quad \boxed{\alpha = \frac{VAN}{\sum_{k=1}^n \frac{1}{(1+r)^k}}$$

L'investissement le plus rentable est celui qui présente l'annuité équivalente la plus importante.

➤ La technique des critères globaux

Dans les situations de conflits entre les critères de choix des projets, on utilise les critères intégrés qui prennent en compte l'existence d'opportunité de réinvestir des flux intermédiaires dégagés par le projet à un taux correspondant aux opportunités d'investissement qui s'offrent à l'entreprise. Pour cela on détermine d'abord la valeur acquise par les flux intermédiaires à l'échéance (flux capitalisés au taux de réinvestissement), puis on détermine les critères globaux (VAN_G , TRI_G , IP_G) qui sont comme suit :

⁶³ MOURGUES (N), « le choix des investissements dans l'entreprise », édition. Economica, France 1994, P. 42.

⁶⁴ MOURGUES (N), « le choix des investissements dans l'entreprise », édition. Economica, Paris 2001, p. 44.

- **La valeur actuelle nette globale (VAN_G)** : Elle est obtenue en actualisant la valeur acquise "A" et en retranchant l'investissement initial "I₀" de la valeur obtenue.

Elle est représentée par la formule suivante :

$$VAN_G^{ivante} = A(1+r)^{-n} - I_0$$

Tel que :

n : la durée de vie du projet.

r : le taux d'actualisation.

I₀ : investissement initial.

A : valeur acquise par les flux intermédiaire à l'échéance.

$$A = CF_1 (1+r)^{-1} + CF_2 (1+r)^{-2} + \dots + CF_n$$

- **Le taux de rentabilité interne global (TRI_G)**⁶⁵

Il correspond au taux d'actualisation qui rend équivalent la valeur acquise "A" et l'investissement initial "I₀", c'est-à-dire le taux pour lequel il y a égalité entre le capital investi et la valeur actuelle de la valeur acquis des cash-flows.

Il est déduit par la formule suivante :

$$I_0 = A(1 + TRI_G)^{-n}$$

Dans le cas de projets de tailles et de durées différentes, le projet à faible investissement aura une valeur acquise donnée par ses cash-flows complétés par le placement d'écart entre les deux investissements jusqu'à l'échéance du projet le plus long.

2-2-2 Méthodes d'évaluation des projets d'investissement dans un avenir incertain

Les méthodes d'évaluation des projets d'investissement dans un avenir incertain ce base sur des différents critères qu'on va illustrer ci-après.

⁶⁵ COMPTALIA, Finance d'entreprise, « la politique d'investissement », édition DUNOD, Paris, p.28.

2-2-2-1 Définition de la prime de risque

« Selon la distinction de Knigh, une situation de risque est définie par la connaissance en probabilité de tous les états futurs, par opposition à une situation d'incertitude (probabilité inconnue) »⁶⁶. De multiples critères de choix existent dans la situation de deuxième type, mais on considère ici que des anticipations en probabilité peuvent toujours être faites, au moins de manière subjective (jugement d'experts, etc.). En pourcentage, la prime de risque est la différence entre le taux de rendement exigé par un projet donné avec le risque qu'il comporte et un taux de rendement sans risque déterminé.

La méthode du taux d'actualisation risqué prend en compte une prime de risque, c'est-à-dire que le calcul de la VAN nécessite un taux d'actualisation risqué supérieur au taux normal sans risque.

$$VAN = -I_0 + \sum_{t=1}^n CF_t (1+i)^{-t}$$

Tel que :

i : taux d'actualisation risqué = taux d'actualisation sans risque + la prime de risque.

2-2-2-2 La prise en compte du risque dans le choix des investissements

La plus part des décisions prise repose des anticipations sur l'avenir entachées d'incertitudes et de risques. Ces derniers expriment le degré de déviation entre l'estimation et la réalisation des variables explicatives d'une décision. On distinguera deux situations :

- Une situation risquée (avenir probabilisable).
- Une situation incertaine (incertitude absolue).

On va détailler ces critères comme suit :

➤ Critères d'évaluation en avenir d'incertitude probabilisable

Ces méthodes se réalisent dans un avenir risqué mais probabilisable, où il est possible de déterminer toutes les valeurs que peut prendre les cash-flows relatifs à un exercice donné.

⁶⁶ BANCEL(F), RICHARD(A), « les choix des investissements : méthodes traditionnelles, flexibilité et analyse stratégique ». Édition. Economica, Paris 1995, p. 82.

Selon le modèle, le choix des projets d'investissement s'effectue sur la base de deux critères à savoir :

- L'espérance mathématique de la VAN

Elle se définit comme étant la valeur moyenne de la variable aléatoire étudiée (la VAN), elle mesure la rentabilité du projet.

Dans ce cas, la VAN n'aura plus une seule valeur, mais une série de valeurs allant de VAN_1 jusqu'à VAN_n qui correspondent respectivement aux probabilités de réalisation de P_1 jusqu'à P_n tel que : $\sum_{j=1}^n P_j = 1$

La formule générale est : $E(VAN) = \sum_{j=1}^n VAN_j P_j$

Avec : P_j : probabilité de réalisation de l'évènement j

VAN_j : VAN du projet si l'évènement j se produit.

Lorsqu'en se basant sur les cash-flows du projet, la formule est comme suit :

$$E(VAN) = \sum_{j=1}^n \frac{E(CF_k)}{(1+r)^k}$$

Avec:

(r): c'est le taux libre de risqué.

$E(CF_k)$: l'espérance du flux net de liquidité à la période k.

n : la durée de vie de l'investissement.

Règle de décision :

- En cas de projet indépendants, nous retenons tout projet dont $E(VAN) > 0$.
- En cas de projets mutuellement exclusifs remplissant déjà la condition précédente, nous retenons le projet dont $E(VAN)$ est la plus élevée.

- La variance et l'écart type de la VAN

La variance et l'écart type sont les mesures habituelles de la dispersion, autour de l'espérance mathématique (la moyenne) de la variable étudiée, qui se définissent de la manière suivante :

$$V(CF) = \sum_{j=1}^n P_j [CF_j - E(CF)]^2 = \sigma^2(CF)$$

Si l'on se base sur la VAN du projet on aura :

$$V(VAN) = \sigma^2(VAN) = \sum_{j=1}^n P_j [VAN_j - E(VAN)]^2$$

Et l'écart type:

$$\sigma(VAN) = \sqrt{\sum_{j=1}^n P_j [VAN_j - E(VAN)]^2}$$

Règle de décision :

- Dans le cas des projets indépendants, on favorise le projet ayant un risque inférieur à une norme fixée d'avance.
- Dans le cas des projets mutuellement exclusifs remplissant la condition précédente, on retient le projet qui a le risque le moins élevé.
- Un investisseur peut accepter un projet plus risqué à condition qu'il soit plus rentable, tout dépend de son aversion au risque.

➤ Critères de choix des investissements dans un avenir incertain

Lorsque l'investissement est dans la cadre où il sera impossible d'affecter une quelconque probabilité de réalisation à chacune des réactions possibles de la concurrence (puisque il n'a pas suffisamment d'informations pour connaître ou prévoir avec exactitude les cash-flows à encaisser) sa décision dépendra alors, de son attitude face au risque.

En l'absence de probabilités sur la réalisation des événements, le décideur peut recourir à des critères subjectifs pour déduire la situation la plus conforme à ses préférences. On retiendra les modèles les plus courants :

- Le critère de Laplace

C'est un critère qui consiste à effectuer, aux divers états de la nature, une moyenne arithmétique des revenus espérés associés pour chaque stratégie dans une première étape. Puis à retenir la stratégie dont la moyenne est la plus élevée (toutes les situations étant équiprobables) dans une seconde étape. Ce critère sera présenté par la valeur de l'espérance de la VAN tel que :

$$E(VAN) = \frac{1}{m} \sum_{j=1}^m VAN_j$$

Avec :

m : c'est le nombre des états de la nature.

- Critère de Wald (Maximin)

C'est un critère de prudence qui propose de retenir la solution qui rend maximal le gain minimal de chaque décision.⁶⁷

- Critère de Savage (Minimax)⁶⁸

Ce critère suggère de retenir la solution qui rend minimal le maximum de regret.

Le regret correspond au manque à gagner résultant d'une décision, il se mesure à partir de la différence entre le gain obtenu avec cette décision et le gain de la meilleure décision possible.

- Critère de Maximax

C'est le critère du décideur optimiste, non averse au risque, qui privilégie le gain (au détriment de la sécurité). Il consiste à choisir l'investissement dont la VAN est plus élevée.

⁶⁷ OGIEN (D) « gestion financière de l'entreprise », Edition DUNOD, Paris, 2008, p100

⁶⁸ BARNETO (P) ; GREGORIO(G). Finance DSCG2-Manuel et applications ; 2^{ème} édition, Dunod, Paris, 2009, P329

- Le critère d'Hurwitz

Ce critère identifie la décision qui rend maximal le résultat moyen (moyenne pondérée des valeurs minimale et maximale des décisions) selon le principe suivant :

$$H = (1 - a)M + Am$$

Avec :

a : un coefficient compris entre 0 et 1 traduisant le degré d'optimisme du décideur.

m : le pire des résultats.

M : le meilleur des résultats.

- Critère de PASCAL

L'utilisation de ce critère suppose que l'investisseur est neutre vis-à-vis du risque et nécessite le calcul de l'espérance mathématique des résultats de chaque projet. Et pour cela il est nécessaire d'associer chaque état de nature avec une probabilité de réalisation. PASCAL choisit le projet qui maximise l'espérance mathématique.

- Critère de MARKOWITZ

Ce critère vient compléter le critère de PASCAL, pour MARKOWITZ l'utilisation de l'espérance mathématique ne peut seule permettre d'effectuer le choix entre projets, il faut chercher le couple composé par l'espérance mathématique du projet et sa variance vis-à-vis au meilleur résultat de l'état de nature qui a la plus grande chance de réalisation.

- Critère de BERNOULLI

Ce critère cherche à maximiser la moyenne du logarithme népérien des performances. Donc pour ce critère il faut calculer pour chaque projet la moyenne de l'utilité des performances conditionnelles. Pour BERNOULLI, l'utilité est définie par la fonction logarithmique népérienne. Ce critère est calculé par la formule suivante :

$$B_i = \sum_{j=1}^n P_j \ln R_{ij}$$

Avec :

ln : fonction logarithmique.

P_j : probabilité de réalisation associée à chaque état de nature.

R_i : résultat du projet selon l'état de nature.

Section 3 : Les sources de financement des investissements

Le financement est un facteur très important lors du processus décisionnel, il arrive souvent que pour cause de manque de moyens financiers, les investisseurs sont contraints de réduire la taille de leurs projets, ou encore d'opter pour des projets qui consomment moins de fonds.

Face à ces difficultés financières, l'investisseur se trouve dans l'obligation de recourir à son environnement financier pour répondre à ses besoins. Cet environnement met à la disposition de l'entreprise une gamme assez diversifiée de modes de financement.

3-1 Le financement par fonds propres (financement interne)

Le financement interne ou le financement par les fonds propres représente la source traditionnelle prépondérante du financement de l'entreprise. Elle est alimentée par l'apport effectué par l'actionnaire lors de l'émission d'action par la société, soit par circuit interne à l'entreprise avec réinvestissement partiel ou total des bénéfices réalisés et des dotations aux amortissements (stock-options par exemple). Ce financement est essentiellement assuré par trois modes de financement qui sont les suivants.

3-1-1 L'autofinancement

L'autofinancement est une notion qui désigne le solde des opérations après rémunération de tous les agents ayant participé à la création du revenu de l'entreprise (salariés, fournisseurs).

« L'autofinancement est le surplus monétaire conservé par l'entreprise après distribution des dividendes »⁶⁹.

Il est calculé à partir de surplus monétaire avant distribution du bénéfice, appelé « Capacité d'Autofinancement » (CAF) sous la forme suivante :

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{Dividendes}$$

⁶⁹ CONSO (P), HAMICI (F), « Gestion financière de l'entreprise », édition Dunod, 10^{ème} édition, Paris 2002, P. 24.

Donc l'entreprise doit arbitrer entre une politique généreuse de distribution (satisfaction des actionnaires, tout en diminuant ses possibilités d'autofinancement) et une politique restrictive de distribution (risque de mécontentement des actionnaires, mais en augmentant les possibilités d'autofinancement).

3-1-2 La cession d'éléments d'actifs immobilisés

Les cessions d'actifs résultent d'opérations hors-exploitation, elles consistent en :

- La cession d'actifs industriels et commerciaux (renouvellement des immobilisations qui s'accompagne de la vente des biens renouvelés ou la mise en œuvre d'une stratégie de recentrage qui oblige l'entreprise à abandonner toutes une partie de certaines activités dès qu'elles sont marginales par rapport au métier dominant).
- Les cessions d'actifs financiers (titres et valeurs mobilières de placement).

3-1-3 Le financement par quasi-fonds propres

Il existe des ressources de financement hybrides, qui ont à la fois le caractère d'une action et celui d'une créance, elles se situent entre fonds propres et les dettes, on distingue :

3-1-3-1 Les comptes courants d'associés

Cette méthode permet à l'entreprise de se procurer des capitaux importants sans engager de formalités complexes et onéreuses. Elle consiste pour l'associé à signer une convention de blocage avec laquelle il s'engage à ne pas retirer une somme d'argent dont il dispose en compte courant.

3-1-3-2 Les prêts participatifs

Sont des prêts à long terme et dont l'échéance de remboursement vient dans le dernier rang des exigibilités, car les prêteurs acceptent d'être réglés après les autres créanciers moyennant compensation.

3-1-3-3 Les titres participatifs

Ils sont destinés aux entreprises du secteur public, leurs titulaires ne possèdent aucun droit de la gestion. Ils ne sont remboursables à leurs détenteurs qu'en cas de liquidation de la société ou à l'expiration d'un délai préalablement fixé.

3-1-3-4 Les titres subordonnés

Cette catégorie de titres peut être assimilée à des obligations, dans la mesure où elle donne lieu au paiement d'intérêts. L'échéance de remboursement des titres subordonnés peut être déterminée ou indéterminée.

3-1-4 Le financement par endettement

C'est le type de financement dans lequel l'entreprise fait appel à des organismes particuliers pour régler son insuffisance aux fonds propres.

Cette source de financement peut être divisée en trois catégories :

3-1-4-1 Les emprunts auprès des établissements de crédit

L'entreprise qui exprime un besoin de financement peut avoir recours à des établissements financiers. Ces derniers ont pour objet la collecte de capitaux sur le marché financier auprès des agents à excédent de capitaux pour les répartir sur ceux éprouvant des besoins de financement.

3-1-4-2 Les emprunts obligataires

« Les emprunts obligataires sont un moyen de financement extérieur réservé aux sociétés anonymes sur le marché financier. Il existe beaucoup de particularités les concernant, obligation à lots, indexées, participantes, à taux révisable. Le taux d'intérêt qui les gouverne est le taux actuariel brut, définit comme le "taux de rendement annuel avant prélèvement fiscal ou retenue à la source, calculé au jour de l'émission sur la durée totale de l'emprunt, en actualisant tous les produits versés sous forme d'intérêts et de remboursement"(commission des opérations de bourse). Les emprunts obligataires se caractérisent encore par une prime d'émission et une prime de remboursement. Il y a une prime d'émission si l'obligation est revendue au-dessous de son nominal et prime de remboursement si l'obligation est remboursée à l'échéance à un prix supérieur au nominal »⁷⁰.

3-1-4-3 Le crédit bail (Leasing)

Lorsque l'entreprise n'a pas les moyens nécessaires pour acquérir des biens mobiliers ou immobiliers par ses propres fonds, elle peut demander à sa banque ou à une société

⁷⁰ Robert HOUDAYER. « Evaluation financière des projets », 2^{ème} édition, Economica, Paris 1999, P. 205.

spécialisée de lui louer l'immobilisation, en assortissant ce contrat de location avec une promesse de vente. A l'échéance du contrat de location, trois options sont possibles à savoir :

- L'achat du bien loué moyennant un prix convenu au départ.
- Le renouvellement éventuel de la location pour une durée courante.
- La restitution pure et simple du bien.

Quelques contrats sont à court terme et peuvent être interrompus pendant la durée du contrat au gré du bénéficiaire. Ils sont généralement connus sous le nom de crédit-bail d'exploitation. D'autres portent sur la quasi-totalité de la durée de vie économique de l'actif et ne peuvent pas être réalisés, sauf si le loueur est indemnisé de toutes ses pertes, ils sont appelés crédit-bail en capital financier ou encore à remboursement total.

Finalement on peut dire que les modes de financements ne sont pas accessibles à toutes les catégories des entreprises et même le niveau de financement diffère d'une entreprise à une autre.

Les conséquences du financement par crédit-bail

Les conséquences du financement par crédit-bail peuvent être présentées comme suit :

- Durée prévue de mise à disposition du bien selon les besoins.
- Décaissement à prévoir lors de la levée de l'option d'achat en fin de contrat.
- Versement d'un dépôt de garantie à la signature de contrat et récupérable.
- Charges de redevances de crédit-bail déductibles fiscalement.
- Economies d'impôt sur ces charges déductibles.
- Le financement souple, rapide sans décaissement initial important.
- Valeur vénale ou d'acquisition en fin de contrat faible et attractive.
- Le bien loué n'est pas amortissable
- Après option d'achat, le bien d'occasion devient amortissable en mode linéaire.

Conclusion

Un projet d'investissement peut être décomposé en plusieurs étapes. Lors de l'étude préalable au lancement, il convient de s'interroger sur l'environnement du projet, pendant la réalisation, on doit vérifier que les dépenses engagées pour la réalisation des travaux n'excèdent pas les prévisions, pour une bonne évaluation de projet il faut prendre en

considération deux étapes nécessaires, qui sont basé sur l'étude technico-économique et une étude de rentabilité qui sont complémentaires dans leurs rôles.

Nous avons vue tout au long de ce chapitre, les différents types d'investissements ainsi qu'une action d'investir peut dépendre de plusieurs démarches à suivre pour une bonne et réelle efficacité de l'investissement, qui sont d'une part des critères économiques et financières et d'autre part de l'univers où s'effectuera l'étude (certain ou incertain).

Ces critères d'évaluation de la rentabilité des projets sont des indicateurs qui ne peuvent garantir à l'investisseur la réalisation des prévisions réalisées.

En évaluant un projet, compte tenu des risques à couvrir, on peut déterminer le schéma de financement le plus adéquat de façon à optimiser la rentabilité du projet.

Introduction

Après avoir passé en revue les différentes méthodes d'étude et évaluation d'un projet d'investissement, une étude de cas pratique semble être nécessaire afin de bien comprendre les développements théorique vue ultérieurement.

Le cas pratique choisi porte sur l'étude d'une demande de crédit d'investissement pour financer la création d'une unité de production dans le secteur des industries agro-alimentaires, qui auras comme activité la fabrication de pièces de rechange. Cette étude est déjà effectuée au niveau de la (BADR) agence d'Aokas 366.

Nous allons suivre dans ce chapitre le projet soumis à l'étude, depuis le dépôt du dossier, jusqu'à l'établissement final de la demande de crédit et la mise en place de celui-ci.

Le présent chapitre est organisé en trois sections. Dans la première section, nous présenterons la structure de l'organisme d'accueil et dans la deuxième section, nous présenterons l'étude technico-économique et évaluation du projet et en termine notre chapitre avec une étude de rentabilité du projet d'investissement.

Section 01 : Aperçu sur la BADR

Omniprésente dans le marché financier, la BADR a su en quelques années d'existence devenir l'une des banques les plus sollicitées en matière de crédit d'investissement. Dans cette section nous ferons plus ample connaissance avec cette institution financière bancaire de façon générale, et avec l'agence 366 d'Aokas de façon particulière.

1-Historique de la BADR

La banque de l'agriculture et de développement local (BADR) est un établissement public issu de la restauration de la BNA, elle est née le 13 mars 1982 par un décret 88-105 du 13 mai 1988.

La BADR était opérationnelle en novembre 1989 avec un capital social de 22.000.000.000 DA et augmenté à trente-trois milliards de dinars (33.000.000.000 DA) divisé en actions détenu par :

- Fond de participation des industries agro- alimentaire
- Fond de participation des biens d'équipement.
- Fond de participation des industries divers.

- Fond de participation des services.

La BADR n'a pas toujours été comme l'on pourrait le croire, une institution tournée exclusivement vers le financement de l'agriculture. Trois étapes caractérisent l'évolution de la BADR :

1-1- Première étape (1982, 1990)

Cette étape marquée par la spécialisation de la BADR, dans le financement de l'activité agricole et la promotion du développement rural. Grâce à la BADR plusieurs régions ont connu un essor par l'aide de cette banque dans le domaine agricole.

1-2- Deuxième étape (1991, 1999)

La loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit, ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activité et notamment vers les PME/PMI tout en restant partenaire privilégié du secteur agricole. Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques :

- 1991 : Mise en place d'un système (SWIFT) pour l'exécution des opérations de commerce international.
- 1992 : Mise en place du logiciel (SYBU) avec ses différents modules de traitement des opérations bancaires (gestion des prêts, gestion des opérations de caisse, gestion des placements, consultation à distance des comptes clientèles).
- 1993 : Achèvement de l'information de l'ensemble des opérations bancaires au niveau du réseau.

1-3- Troisième étape (2000, 2007)

Dans cet intervalle, l'institution a su se moderniser et s'adapter aux normes et données de la nouvelle politique économique.

A partir de 2005, la BADR s'est recentré à nouveau sur le financement du secteur agro-alimentaire.

De par la densité de son réseau et l'importance de ses effectifs, la BADR est considérée par la BANKERS AIMANGH, dans son édition 2001 comme la première

banque en Algérie et au niveau mondial, elle occupe le 668ème rang sur quelques 4100 banques classées.

En 2003, la publication spécialisée du groupe jeune Afrique ECOFINANCE, positionne la BADR au 13ème rang, soit une progression de deux places par rapport au précédent classement sur 500 établissements financiers classés.

Parmi les caractéristiques de la BADR on peut citer :

- La BADR est la première banque algérienne qui a concrétisé le concept « banque assise » avec « service personnalisé » ;
- L'information totale du réseau sur la base d'un logiciel, propriété de la BADR, est développée par ces propres informaticiens ;
- La BADR effectue les traitements, en temps réel, à distance des opérations bancaires grâce à la télé transmission, ainsi que la consultation à distance des comptes par la clientèle « BADR consulte » ;
- La BADR est une banque qui intervient à hauteur de 30 % dans le financement du commerce extérieur.
- Elle met en place des crédits documentaires en 24 heures.

Actuellement, la BADR dispose de 286 agences qui couvrent les régions et les localités les plus éloignées et les plus enclavées au niveau de territoire national.

2- Présentation du GRE « groupe régional d'exploitation »

Une décision réglementaire N° 05 du 10/03/2001 avait pour objet de définir le rôle et l'organisation du groupe régional d'exploitation (GRE). Le groupe régional d'exploitation (GRE) est l'autorité hiérarchique des agences qui lui sont attachées. Avec ces dernières, il constitue une unité d'exploitation, il est aussi l'interlocuteur direct de la direction générale et des directions centrales de la banque.

2-1- Fonctionnement de GRE

Le groupe régional d'exploitation (GRE) assure plusieurs fonctions. Il a pour rôle essentiel d'assurer :

- L'animation commerciale en matière de collecte de ressources, de mise en place de crédit et de renouvellement des créances.
- La coordination inter agences (en matière d'exploitation)

- L'appui technique (disponibilité des moyens humains et matériels)
- Le contrôle sur place et à distance de toute l'activité exercée par ses agences.
- Le groupe régional d'exploitation (GRE) exerce ses missions dans la limite des pouvoirs qui lui sont confiés par la direction générale.
- La validation des garanties recueillies.
- La prise en charge des réclamations de la clientèle.
- La gestion des économats et des archives.
- L'élaboration et le suivi de la réalisation des projets retenus par la direction générale.
- L'établissement du rapport annuel d'activités.
- L'entretien d'une dynamique en matière de collecte des ressources et de marketing.

2-2- Structure et organigramme du GRE

La structure de l'agence locale d'exploitation 366 d'Aokas dépend hiérarchiquement d'une direction appelée Le groupe régional d'exploitation (GRE) laquelle dépend d'une direction générale à qui elle est tenue de rendre des comptes. Le groupe régional d'exploitation (GRE) est structuré comme suite :

- Une direction assurée par un directeur responsable dirigeant ; responsable de la bonne marche, et de l'organisation des services dont est composée sa direction, le quel est tenue du suivi de la réalisation des plans de gestion et des agences qui lui sont rattachées géographiquement.

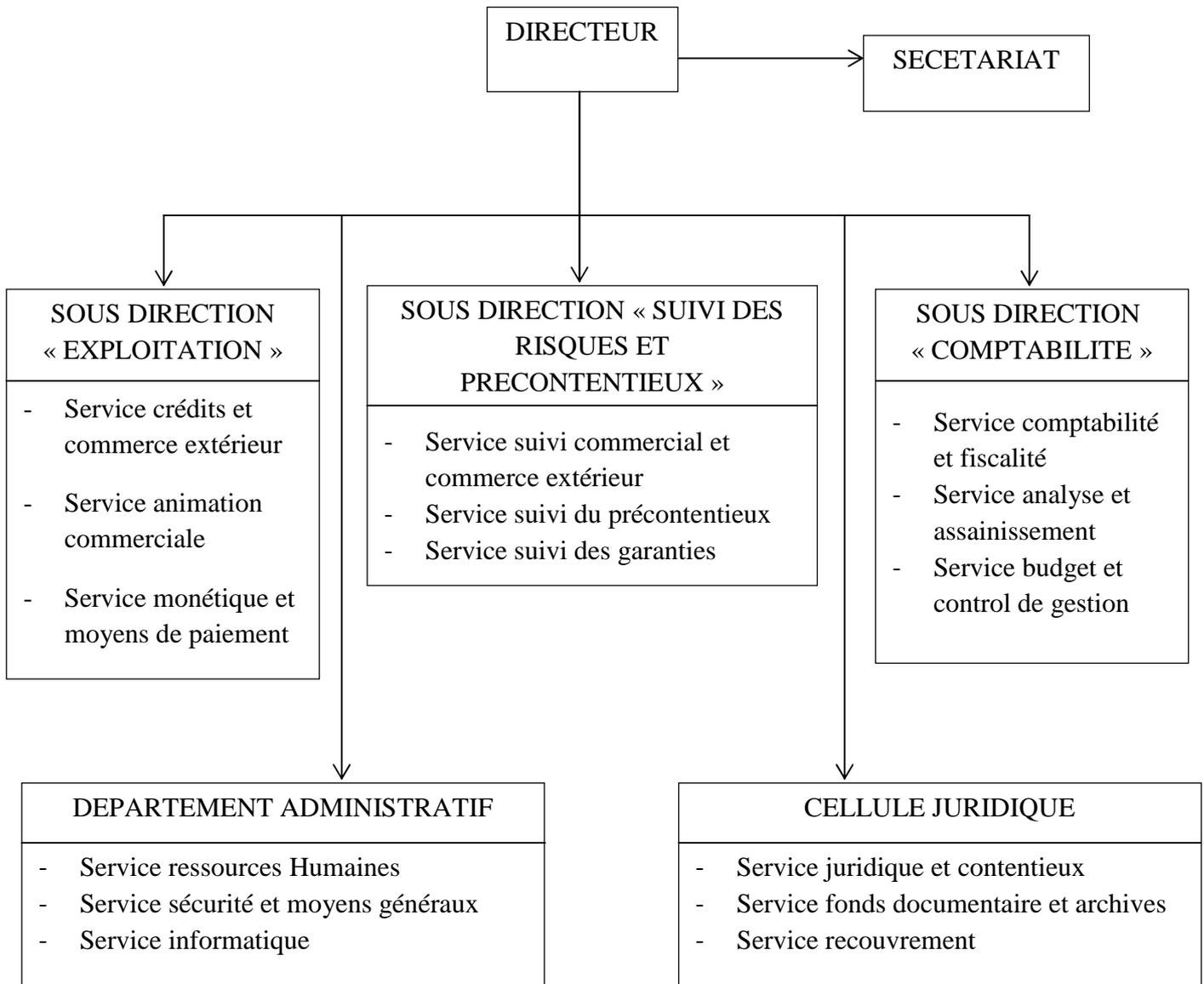
A travers son rôle, ce directeur est assisté par une cellule de contrôle qui lui rend compte de toutes les activités de la vie courante des structures qui lui sont rattachées.

- Un secrétariat chargé du suivi de l'administration et de l'organisation de l'emploi du temps du directeur.
- Le directeur est assisté par un adjoint dans toutes ses prérogatives et avec des responsabilités au même titre.
- Le département d'administration et de la comptabilité (DAC) est chargé de la gestion administrative et comptable (gestion du personnel, gestion des moyens, comptabilité générale et de l'informatique).
- Le service juridique rattaché directement au directeur adjoint est chargé de tout contentieux, élaboration de contrats, conventions, suivi d'affaires judiciaires et recouvrement de créances.

- Le département commercial chargé de la promotion, ventes des produits, étude des marchés, prospection, plans de gestions prévisionnels et animation.

Cette structure est illustrée en schéma 05 ci-après :

Schéma 02 : Organigramme GRE



(Source : établie à partir d'un document fourni par la succursale de Bejaia)

2-3- L'effectif du GRE

L'effectif de groupe régional d'exploitation GRE est de 50 employés.

Son réseau d'exploitation est constitué de 10 agences, réparties au niveau de la wilaya de Bejaia et le tableau ci-dessous énumère les agences rattachées au GRE.

Tableau 08 : Agences rattachées au GRE

Nom d'agence	Code	Année d'ouverture	Adresse complète
Agence principale d'exploitation de Bejaia	357	1977	Rue de la liberté Bejaia 06000 B.P 163
Agence d'Akbou	358	1976	97. rue LARBI TOUATI Akbou 06200
Agence d'Amizour	359	1976	Cité des 154 logt Amizour 06300 BP 38
Agence de kherata	360	1976	Rue de Chahid Allik LAMRI Kherata 06600.
Agence de sidi aich	362	1984	Rue de 1 Ier novembre BP 37 Sidi Aich 06700
Agence de Tazmalt	363	1989	Cité des 60 logt Tazmalt 06270
Agence de Bejaia	361	1981	Avenue Ben Boulaid BP 35 Bejaia liberté
Agence de Sedouk	365	1993	Cité des 50 logt BP 103 Sedouk 06130
Agence d'Aokas	366	1994	Centre commercial BP 77 Aokas 06130
Agence d'Ouzellaguen	364	1998	Route nationale Ouzellaguen 06231

(Source : établie à partir d'un document fourni par la succursale de Bejaia)

3- Présentation de l'agence BADR Aokas

La wilaya de Bejaïa est dotée d'une succursale BADR et de dix (10) agences, parmi lesquelles on cite l'agence d'Aokas (Code 366) qui a été ouverte le 03 Octobre 1993, sur la place du marché à 26 Km de la wilaya de Bejaïa.

3-1 L'effectif de l'agence d'Aokas (code 366)

L'effectif de l'agence est composé de :

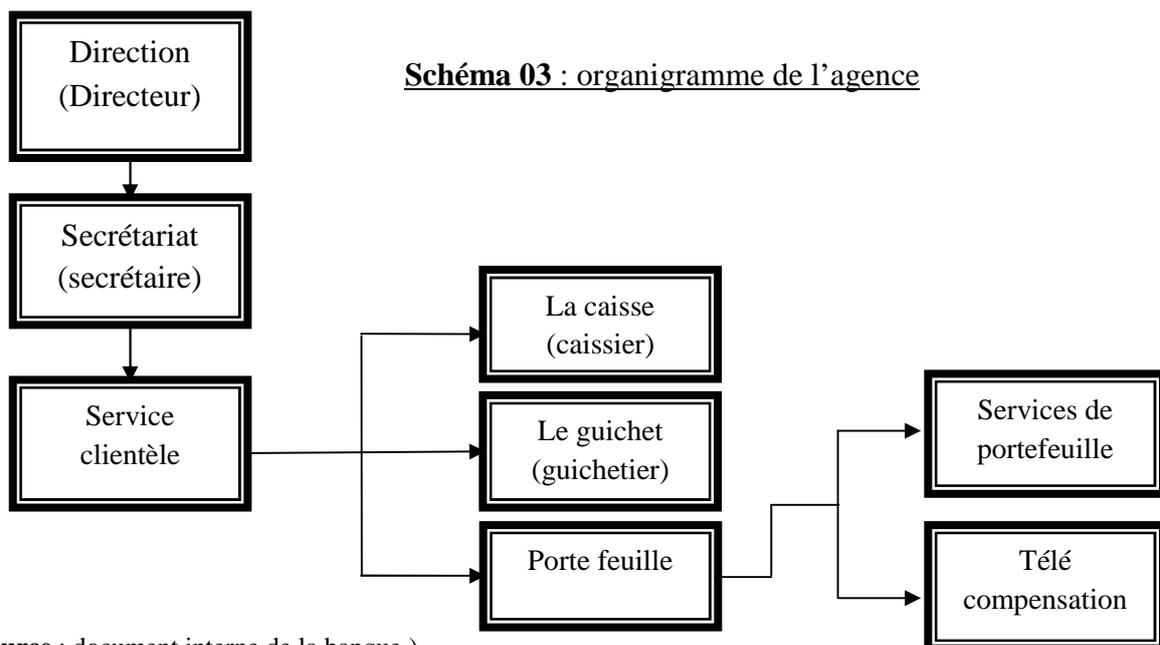
- Directeur de l'agence,
- Secrétaire,
- Trois (03) chargés d'études,
- Guichetier,
- Caissier,
- Deux (02) employés dans le cadre d'emploi de jeunes,
- Quatre (04) agents de sécurité appartenant à une société privée en convention avec la BADR.

3-2 Les ressources et les emplois de l'agence

Les emplois de cette agence proviennent essentiellement des crédits d'exploitation, d'investissement, et des crédits par signature.

Pour ce qui est des ressources, elles proviennent des différentes comptes des clients tel que les comptes chèques, comptes courant, comptes devises, comptes d'administration, comptes d'épargne, des dépôts à vue et à terme ainsi que des bons de caisse.

3-3 L'organigramme de l'agence



3-4 Les fonctions de service clientèle

Le service clientèle traite les opérations telle que les versements et retrait en espèces, les paiements des chèques et les certifications de ces derniers, aussi l'achat et vente d'espèce et enfin la compensation et prélèvement.

3-5 Les ouvertures de comptes

On compte en niveau de cette agence d'Aokas :

- 7392 comptes devise actifs,
- 467 comptes chèques actifs,
- 706 comptes chèques courant (commercial),
- 1723 comptes épargne bancaire.
- 389 comptes épargne junior.

3-6 Le rayon d'action

Le rayon d'action de l'agence s'étend aux localités suivantes :

- Aokas,
- Tizi n'berber,
- Tichy,
- Boukhelifa,
- Souk-el-tenine,
- Melbou,
- Tameridjt.

SECTION 02 : Etude technico-économique et évaluation du projet

Le présent dossier de crédit porte sur le financement du projet de réalisation d'une unité de fabrication de pièces de rechange la demande de crédit est introduite par la « S.A.R.L pièces de rechange », qui consiste à financer à hauteur de (37%) du montant total de projet, soit 44.906.400 DA, le crédit sollicité est un crédit à moyen terme d'une durée de 5ans plus une année de différé.

L'évaluation de ce projet ce fera par étude complémentaire : une étude technico-économique et une autre financière.

2-1 L'étude technico-économique

L'objectif de cette démarche consiste à étudier la faisabilité et la viabilité du projet. Pour cela, des études principales sont envisagées.

2-1-1 Présentation de l'entreprise

Le projet a été identifié comme étant une entreprise de type SARL nommée « pièces de rechange » conjointe par actions et créée dans le cadre de promotion du partenariat Algéro-Italien. Dont son capital social est réparti entre les actionnaires suivants :

- **Monsieur (X)** : Gérant, associé à 25 %. Il est de nationalité Algérienne. Il possède une société de « », avec un effectif de 12 ouvriers.
- **Monsieur (Y)** : associé à 26 %. Il est de nationalité Algérienne. Il est Gérant associé de la société « » qui possède un effectif dépassant 30 travailleurs.
- **Monsieur (Z)** : associé à 49 %. Il est de nationalité Italienne il est associé dans une société « ».

Cette dernière est spécialisée dans la fabrication de pièces de rechange pour les machines industrielles. Elle assure la maintenance des machines de production des produits agro-alimentaire.

2-1-2 présentation du projet

L'objet de la présente étude, est initié dans le cadre d'un partenariat Algéro-Italien, il a été mûrement réfléchi et pensé par ses initiateurs. Il répond à la règle de prédominance du capital local.

Le projet en question consiste en la création d'une unité de fabrication de pièces de rechange pour l'industrie agro – alimentaire.

Mr (X), Gérant de ladite société « », entend faire bénéficier à l'Algérie du savoir-faire du partenaire Italien, notamment dans le domaine de l'engineering, afin en même temps permettre de satisfaire les besoins d'un marché en plein essor, et par là même dans un second temps, réaliser une intégration économique.

2-1-3 L'environnement interne

Cette entreprise est constituée de :

➤ **Le patrimoine immobilier**

Cette unité de production créera, au minimum, une vingtaine (20) de postes d'emploi, et contribue par conséquent à l'absorption du taux de chômage de notre pays.

L'unité s'étale sur un terrain d'assiette d'une superficie totale de 2200 mètres carrés, d'une valeur totale de (35.420.000,00 DA).

➤ **Les moyens de production**

Les principaux équipements de production du projet et le processus de fabrication en question sont détaillés

- **SCIE BANDE A FONCTIONNEMENT CONTINU :**

Machine qui coupe les matériaux en morceaux avec excès pour les machines de contrôle numérique.

- **FRAISEUSE POWER MILL MOD.FVI Nr SERIE 12...:**

Cette machine usine les pièces avant de passer par le contrôle numérique afin d'effectuer les ancrages dans les mêmes pièces.

- **CENTRES D'USINAGE :**

Ces machines usinent à travers les programmes informatiques les pièces de formes automatiques.

- **PERCEUSE Nr SERIE 94...:**

Une fois que les pièces sortent des centres d'usinage, où les trous ont été pointés, la machine termine de percer tous les orifices des pièces et effectue le filetage des pièces qui comportent un pas de vis.

En suite les pièces sont envoyées à l'extérieur de l'atelier pour traitement thermique.

- **MACHINE ELECTROEROSION DE PENETRATION :**

Cette machine effectue l'usinage de toutes les empreintes et les formes intérieures, une fois que les pièces aient bénéficié d'un traitement à forte dureté.

- MACHINE POUR RECTIFICATION :

Toutes les pièces qui sont de grande précision sont rectifiées afin de leur donner la finition désirée selon sa fonction.

Le reste des machines de petit volume sont des compléments et s'utilisent ou non durant le processus dépendant du type de pièce et de sa fonction.

- DUROMETRE :

Il mesure la dureté du traitement thermique.

- TABLE MAGNETIQUE :

Elle supporte les pièces à rectifier avec inclinaison et angle.

- MARBRE :

Il est la base des outillages / instruments de mesure.

- MACHINE SOUFLEUSE AVEC SABLE :

Elle nettoie et enlève les bavures des pièces après leur usinage.

- MEULE POUR REAFFUTAGE DES OUTILLAGES :

Elle affûte les outillages appartenant aux différentes machines.

- MACHINE DE SOUDURE TIF ET ELECTRIQUE :

Ces machines sont utilisées afin de joindre des pièces usinées qui ont été travaillées séparément.

- PRESSE MOD, EA 50 Nr SERIE 27...:

Elle sert à fixer et à extraire les colonnes de guidage des outils de découpe de produit agro-alimentaire.

N.B. : Le reste du matériel est nécessaire au fonctionnement des machines.

2-1-4 Motivation du choix d'investissement

Investir dans un tel projet équivaut à développer une activité jusque là ignorée en Algérie. Tous les équipements importés de l'étranger subissent une période de garantie qui est nécessairement bien définie dans le temps ; une fois cette période achevée, notre pays

devient dépendant du service et du dépannage des pays détenteurs de cette technologie et de ce savoir – faire inévitable.

C'est dans cet ordre d'idée que les associés décident de trouver un partenaire étranger, possédant cette technologie et ce savoir – faire, afin de faire bénéficier notre patrie et de contribuer à la formation du PIB.

2-1-5 Etude du marché

Cette étude se base sur les critères suivants :

➤ Etude le marché et la population visée

Le projet a pour l'objet de satisfaire les besoins nationaux en pièces de rechange et maintenance, notamment la branche de l'agro – alimentaire.

Après avoir remarqué la manifestation d'un besoin énorme en matière de pièce de rechange et de maintenance industrielle chez l'un des plus grands fabricants de produits agro-alimentaires. Etant donné que l'offre nationale est quasiment nulle, ce dernier fait recours à des fournisseurs étrangers.

Les investisseurs décident de travailler avec des Italiens étant donné leur expertise en la matière et vue leur proximité géographique.

2-1-6 Capacités et organisation

Elle est représentée comme suit :

➤ La capacité de production

La capacité de production moyenne de cette unité est détaillée comme suit :

- 6 pièces par heure ;
- 48 pièces par jour ;
- 1 056 pièces par mois ;
- 11 616 pièces par année.

Tableau N°09 : présentation de l'organisation de l'unité

Catégorie	MOYENS HUMAINS
Administration 08	01 Directeur Général de l'Unité 01 Cadres Gestionnaire 01 Secrétaire 01 Comptable 01 Responsable du Personnel 01 Agent Commercial 02 Gardiens
Exploitation 12	01 Responsable de l'Exploitation 02 Chefs d'Equipes (Techniciens) 07 Opérateurs Machines 02 Agents de Maintenance
TOTAL	20 PERSONNES

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ **La main d'œuvre (Première Année):**

N.B. : les deux techniciens seront payés à : 7.000 Euros par mois chacun.

Tableau n°10: Présentation de la main d'oeuvre de la première année

Catégorie/Qualification	Nbr	Salaire Men/Ag	Salaire Men/T	Salaire Annuel/T
01 Directeur Général de l'Unité	01	100.000	100.000	4.596.000
01 Cadres Gestionnaire	01	45.000	45.000	
01 Secrétaire	01	25.000	25.000	
01 Comptable	01	50.000	50.000	
01 Responsable du Personnel	01	55.000	55.000	
01 Agent Commercial	01	48.000	48.000	
02 Gardiens	02	30.000	60.000	
01 Responsable de l'Exploitation	01	80.000	80.000	20.580.000
02 Chefs d'Equipes (Techniciens)	02	700.000	1.400.000	
07 Opérateurs Machines	07	25.000	175.000	
02 Agents de Maintenance	02	30.000	60.000	
TOTAL MAIN D'ŒUVRE	20		2.098.000 DA	25.176.000 DA
CHARGES SOCIALES	20		545.480 DA	6.545.760 DA
TOTAL FRAIS DU PERSONNEL	20		2.643.480 DA	31.721.760 DA

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

2-1-7 Les données financières

Les données financières contiennent :

➤ **La structure d'investissements**

La structure d'investissement se résume dans le tableau suivant :

Tableau n°11: La représentation de la structure de l'investissement

Investissements (HT)	Montant (DA)
• Terrain (déjà acquis, expertisé)	35.420.000
• Bâtiments (déjà acquis, expertisés)	21.744.000
• Equipements de production	64.152.000
Total investissements	121.316.000

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ **La structure du financement**

Le promoteur contribue à hauteur de : 30 % du montant des équipements de production ; le terrain et les bâtiments sont déjà en sa possession. De la part de la banque le financement sera par crédit bancaire du montant de (44.906.400 DA) qui est de 37% de cout total du projet.

Cette structure est représenté dans le tableau suivant :

Tableau n°12 : présentation de structure du financement du projet

- Crédit Bancaire	44.906.400	37 %
- Apports des Promoteurs	76.409.600	63 %
Coût total du projet	121.316.000	100 %

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ **Les prix**

Les prix de vente qui seront pratiqués par la société varient de 7.000 DA à 15.000 DA l'unité. Ils admettent un prix de vente moyen de : 11.000 DA l'unité.

➤ **La consommation de la première année**

Matières premières : 29.620.800 DA

Petit outillage	500.000 DA
Carburant	800.000 DA
Pneumatique	800.000 DA
Pièces de Rechange	500.000 DA
Divers consommables	40.000 DA
Energie électrique	900.000 DA
Total autres consommations directes	3.540.000 DA

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ Le chiffre d'affaire

Le prix de vente moyen qui sera pratiqué par notre la société est de : 11.000 DA l'unité. Ce qui donne :

$$\text{Chiffre d'Affaires Annuel} = 11\,616 \text{ pièces} * 11.000 \text{ DA} = 127.776.000 \text{ DA.}$$

▪ Conclusion de l'analyse technico-économique

Suite aux appréciations de l'analyse du marché, des aspects commerciaux et des éléments techniques, on peut dire que ce projet semble parfaitement conçu et économiquement viable. Chose qu'on doit reconforter par une évaluation objective de sa rentabilité.

Section 3 : Etude de rentabilité du projet d'investissement

Dans cette étape on va étudier la rentabilité du projet et ses avantages par apport à d'autres investissements disponibles et cela se déroule selon les démarches suivantes :

3-1 Présentation de coût du projet

Le tableau ci-dessous représente le coût du projet :

Tableau n°13 : Le coût du projet

Investissements (HT)	Montant (DA)
• Terrain (déjà acquis, expertisé)	35.420.000
• Bâtiments (déjà acquis, expertisés)	21.744.000
• Equipements de production	64.152.000
Total investissements	121.316.000

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

A travers de ce tableau le cout total des investissements prévus pour la 1ère année est de 121.316.000, l'entreprise finance 63% de ce programme et obtenir un crédit bancaire CMT terme (5ans) plus une année différé a hauteur de 44.906.400DA c'est-à-dire que la banque finance 37% de ce projet d'investissement et l'entreprise rembourse cet emprunt pendant 5 ans plus une année de différé.

Le crédit bancaire est remboursable sur une période de 05ans plus une année différé et cela avec l'application d'un taux d'intérêt de (6.25%), avec une T.V.A de 17%

On peu alors établir l'échéancier de remboursement du crédit bancaire est présenté dans le tableau suivant :

Tableau n°14: L'échéancier de remboursement prévisionnel **Unité : DA**

Période	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Capital début période	44.906.400	44.906.400	35.925.120	26.943.840	17.962.560	8.981.280
Intérêt	2.806.650	2.805.650	2.245.320	1.683.990	1.122.660	561.330
TVA 17% S/Intérêt	477.131	477.131	381.704	286.278	190.852	95.426
Principal	-----	8.981.280	8.981.280	8.981.280	8.981.280	8.981.280
Annuité	3.283.781	12.265.061	11.608.304	10.951.548	10.294.792	9.638.036
Capital fin période	44.906.400	35.925.120	26.943.840	17.962.560	8.981.280	-----

(Source : Etablis a partir des données de l'entreprise)

3-2 Estimation du chiffre d'affaire

Les prévisions des chiffres d'affaires Hors Taxes pour les cinq années suivant sur les ventes des pièces de rechange, sont donnée dans le tableau ci-dessous

Tableau n°15: Estimation du chiffre d'affaire **Unité : DA**

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Production Vendue	127 776 000	134 164 800	140 873 040	147 916 692	155 312 527	163 078 153
Total annuel	127 776 000	134 164 800	140 873 040	147 916 692	155 312 527	163 078 153

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

3-3 Calcul des amortissements :

Selon les informations recueillis auprès de l'entreprise :

- Les bâtiments sont amortissables au taux (02%)/an.
- Les équipements de production sont amortissables au taux (20%)/an.
- Le mode pratiqué linéaire.

Tableau n°16: Calcul des amortissements prévisionnel des investissements Unité : DA

Désignation	Montant brut	taux(%)	Dotation annuelle
Terrain	35 420 000	-	-
Bâtiments	21 744 000	2,00%	434 880
Equipements de Production	64 152 000	20,00%	12 830 400
TOTAL	121 316 000		13 265 280

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

3-4 Calcul de la valeur résiduelle

La valeur résiduelle = Total des investissements – total des amortissements.

Donc la valeur résiduelle (VRI) = 121.316.000 - 79 591 680 = **41724320DA**

3-5 Les bilans prévisionnels des six années

Les bilans prévisionnels sont représentés comme suit :

Tableau n°17: Les actifs des bilans prévisionnels**Unité : DA**

Année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
<u>Actifs non courants</u>						
Immobilisations incorporelles						
Terrains	35 420 000	35 420 000	35 420 000	35 420 000	35 420 000	35 420 000
Immobi corporelles	85 896 000	85 896 000	85 896 000	85 896 000	85 896 000	85 896 000
Autres immobi corp						
Immobilisations encours						
S / Total 1	121 316 000					
Amortissements	13 265 280	26 530 560	39 795 840	53 061 120	66 326 400	79 591 680
Total actifs N/courants	108 050 720	94 785 440	81 520 160	68 254 880	54 989 600	41 724 320
<u>Actifs courant</u>						
Stocks et encours	5 500 000	5 900 000	6 560 000	7 880 000	8 340 000	8 890 000
Clients	5 650 000	6 550 000	7 100 000	8 800 000	9 234 000	10 970 000
Autres débiteurs						
Impôts et assimilés	2 350 640	2 698 700	3 360 900	3 790 600	4 185 250	5 090 640
Trésoreries	31 292 926	62 392 294	96 406 033	130 931 984	169 862 498	215 557 791
Total actifs courant	44 793 566	77 540 994	113 426 933	151 402 584	191 621 748	240 508 431
Total général actif	152 844 286	172 326 434	194 947 093	219 657 464	246 611 348	282 232 751

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

Tableau n°18 : Les passifs des bilans prévisionnels

Unité : DA

Année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
<u>Capitaux propres</u>						
Capital émis	76 409 600	76 409 600	76 409 600	76 409 600	76 409 600	76 409 600
Augmentation de capital			1 236 359	2 505 631	3 882 859	5 371 072
Résultat Net. Résultat net du groupe	24 727 186	26 951 228	30 379 624	33 976 555	37 750 320	41 698 820
Autres cap prop. Repport à nouveau		24 727 186	50 112 620	77 657 178	107 421 439	145 166 059
Total 1	101 136 786	128 088 014	158 138 203	190 548 964	225 464 218	268 645 551
Emprunts et dettes financières	44 906 400	35 925 120	26 943 840	17 962 560	8 981 280	0
Impôts différés						
Autres dettes non courantes						
Provisions et produits constatés d'avance						
Total 2	44 906 400	35 925 120	26 943 840	17 962 560	8 981 280	0
<u>Passifs courants</u>						
Fournisseurs et Comptes rattachés	1 990 600	2 340 000	2 980 750	3 545 000	3 980 700	4 230 800
Impôts	4 250 300	5 359 400	6 259 800	6 890 120	7 190 650	8 124 600
Autres dettes	560 200	613 900	624 500	710 820	994 500	1 231 800
Trésorerie Passif						
Total 3	6 801 100	8 313 300	9 865 050	11 145 940	12 165 850	13 587 200
Total général passif	152 844 286	172 326 434	194 947 093	219 657 464	246 611 348	282 232 751

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ **Elaboration des bilans des grandes masses (Actifs)**

Tableau n°19 : Le bilan de grande masse des actifs

Unité : DA

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Valeurs immob	108 050 720	94785440	81520160	68254880	54984600	41724320
Valeurs d'exploit	5500000	5900000	6560000	7880000	8340000	8890000
Valeurs réalisables	8000640	9248700	10460900	12590600	13419250	16060640
Valeurs disponibles	31292926	62392294	96406033	130931984	169862498	215557791
Total	152844286	172326434	194947093	219657464	246611348	282232751

(Source : établis à partir des données de bilan prévisionnel)

➤ **Elaboration des bilans des grandes masses (Passifs)**

Tableau n°20: Le bilan de grande masse des passifs

Unité : DA

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Capital propre	101136786	128088014	158138203	190548964	225464218	268645551
DLMT	44906400	35925120	26943840	17962560	8981280	000
DCT	6801100	8313300	9865050	11145940	12165850	13587200
Total	152844286	172326344	194947093	219657464	246611348	282232751

(Source : établis à partir des données de bilan prévisionnel)

3-6 Calcul du besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulements pour chaque année d'exploitation est calculé dans le tableau suivant :

Tableau n°21 : Calcul de BFR

Unité : DA

Rubrique	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
VE (I)	5 500 000	5 900 000	6 560 000	7 880 000	8 340 000	8 890 000
VR (II)	8 000 640	9 248 700	10 460 900	12 590 600	13 419 250	16 060 640
DCT (III)	6 801 100	8 313 300	9 865 050	11 145 940	12 165 850	13 587 200
BFR= (I)+(II)-(III)	6 699 540	6 835 400	7 155 850	9 324 660	9 593 400	11 363 440

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

✓ **Détermination des variations du besoin en fonds de roulement (BFR)**

Le tableau suivant fait apparaître les variations de BFR qu'il d'une année a une autre :

Tableau n°22: Calcul de variation de BFR

Unité : DA

Désignation		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
BFR	-----	6 699 540	6 835 400	7 155 850	9 324 660	9 593 400	11 363 440
BFR	6699540	135 860	320 450	2 168 810	268 740	1 770 040	0000
Récupération de BFR							11 363 440

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

3-7 Illustration de quelques de résultat

➤ Consommation

Unité : DA

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Matières Premières et Fournitures	37 755 000	40 410 438	42 432 368	44 553 247	46 778 580	49 117 509
Autres Consommations Directes	3 540 000	3 575 400	3 611 154	3 647 266	3 683 738	3 720 576
Total annuel	41 295 000	43 985 838	46 043 522	48 200 513	50 462 318	52 838 084

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ Services

Unité : DA

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Entretien et Réparation	2 555 520	2 683 296	2 817 461	2 958 334	3 106 251	3 261 563
Autres Services	30 000	30 300	30 603	30 909	31 218	31 530
Total	2 585 520	2 713 596	2 848 064	2 989 243	3 137 469	3 293 093

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ Frais personnel

Unité : DA

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Salaires Cotisables	25 176 000	25 679 520	26 193 110	26 716 973	27 251 312	27 796 338
Charges Sociales	6 545 760	6 676 675	6 810 209	6 946 413	7 085 341	7 227 048
Total	31 721 760	32 356 195	33 003 319	33 663 385	34 336 653	35 023 386

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ Impôts et taxes

Unité : DA

DESIGNATION	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
TAP 2% du Chiffre d'affaire	2 555 520	2 683 296	2 817 461	2 958 334	3 106 251	3 261 563
Autres	638 880	670 824	704 365	739 583	776 563	815 391
TOTAL	3 194 400	3 354 120	3 521 826	3 697 917	3 882 813	4 076 954

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ Frais financiers

Unité : DA

DESIGNATION	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Intérêt	2 806 650	2 806 650	2 245 320	1 683 990	1 122 660	561 330
Autres	80 000	100 000	120 000	140 000	160 000	180 000
TOTAL	2 886 650	2 906 650	2 365 320	1 823 990	1 282 660	741 330

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ Frais divers

Unité : DA

DESIGNATION	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Assurances	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Autres	300 000	310 000	320 000	330 000	340 000	360 000
TOTAL	2 300 000	2 310 000	2 320 000	2 330 000	2 340 000	2 360 000

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

3-8 Calcul et analyse des flux trésorerie

Après l'analyse des équipements d'investissement et l'estimation de diverses charges d'exploitation, nous procédons au calcul des flux de trésorerie pour arriver à des conclusions puis prendre une décision.

Tableau n°23: Le TCR prévisionnel

Unité : DA

Année	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
Libellé	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Ventes et produits annexes	127 776 000	134 164 800	140 873 040	147 916 692	155 312 527	163 078 153
Production de l'exercice	127 776 000	134 164 800	140 873 040	147 916 692	155 312 527	163 078 153
Achats consommés	-41 295 000	-43 985 838	-46 043 522	-48 200 513	-50 462 318	-52 838 084
Services extérieurs	-2 585 520	-2 713 596	-2 848 064	-2 989 243	-3 137 469	-3 293 093
Consommation de l'exercice	-43 880 520	-46 699 434	-48 891 586	-51 189 756	-53 599 787	-56 131 178
Valeur ajoutée d'exploitation	83 895 480	87 465 366	91 981 454	96 726 936	101 712 740	106 946 975
Charges de personnels	-31 721 760	-32 356 195	-33 003 319	-33 663 385	-34 336 653	-35 023 386
Impôts, taxes et assimilés	-3 194 400	-3 354 120	-3 521 826	-3 697 917	-3 882 813	-4 076 954
Excédent brut d'exploitation	48 979 320	51 755 051	55 456 309	59 365 634	63 493 274	67 846 635
Autres produits opérationnels						
Autres charges opérationnelles	-2 300 000	-2 310 000	-2 320 000	-2 330 000	-2 340 000	-2 360 000
Dot aux amortis, prov et pertes de val ⁽¹⁾	-13 265 280	-13 265 280	-13 265 280	-13 265 280	-13 265 280	-13 265 280
Reprises sur pertes de val et prov						
Résultat opérationnel	33 414 040	36 179 771	39 871 029	43 770 354	47 887 994	52 221 355
Produits financiers						
Charges financières	-2 886 650	-2 906 650	-2 365 320	-1 823 990	-1 282 660	-741 330
Résultat financier	-2 886 650	-2 906 650	-2 365 320	-1 823 990	-1 282 660	-741 330
Résultat ordinaire avant impôts	30 527 390	33 273 121	37 505 709	41 946 364	46 605 334	51 480 025
Total des produits des activités ordin	127 776 000	134 164 800	140 873 040	147 916 692	155 312 527	163 078 153
Total des charges des activités ordin	-97 248 610	-100 891 679	-103 367 331	-105 970 328	-108 707 193	-111 598 128
Résultat net des activités ordinaires	30 527 390	33 273 121	37 505 709	41 946 364	46 605 334	51 480 025
Impôts exigible sur résultat	5 800 204	6 321 893	7 126 085	7 969 809	8 855 013	9 781 205
Résultat Net de l'exercice⁽²⁾	24 727 186	26 951 228	30 379 624	33 976 555	37 750 320	41 698 820
CAF⁽¹⁾⁺⁽²⁾	37 992 466	40 216 508	43 644 904	47 241 835	51 015 600	54 964 100

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

3-9 Calcule de fond de roulement net (FRN) :

Dans le tableau ci-dessous en va présenter le calcule de fonds de roulement.

Tableau n° 24: Le calcul de FRN par le bas du bilan

U M : DA						
Rubrique	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ém} année	6 ^{ème} année
Actif circulant	44 793 566	77 540 994	113 426 933	151 402 584	191 621 748	240 508 431
DCT	6 801 100	8 313 300	9 865 050	11 145 940	121 658 50	135 872 00
FRN	37 992 466	69 227694	103 561 883	140 256 644	179 455 898	226 921 231

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

➤ Commentaire

Une augmentation remarquable du FRN d'une année à une autre et cela de la première année jusqu'à la dernière année en passant de (37 992 466 DA) à 226 921 231 DA due à l'augmentation des capitaux permanents et la constance des investissements

3-10 Détermination de la trésorerie (TR)**Tableau n°25: Le calcul de la trésorerie (TR)****Unité : DA**

Rubrique	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ém} année	6 ^{ème} année
FRN⁽¹⁾	37 992 466	69 227 694	103 561 883	140 256 644	179 455 898	226 921 231
BFR⁽²⁾	6 699 540	6 835 400	7 155 850	9 324 660	9 593 400	11 363 440
TR⁽¹⁾⁻⁽²⁾	31 292 926	62 392 294	96 406 033	130 931 984	169 862 498	215 557 791

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

3-11 Calcul des cash-flows**Tableau n° 26: Calcul les cash-flows nets****Unité : DA**

Désignation	1ère année	2eme année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année
R. N. E	24 727 186	26 951 228	30 379 624	33 976 555	37 750 320	41 698 820
Dotation - d'amortissement	13 265 280	13 265 280	13 265 280	13 265 280	13 265 280	13 265 280
Cash-flow nets	37 992 466	40 216 508	43 644 904	47 241 835	51 015 600	54 964 100

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

Commentaire

Les cash-flows sont en progression remarquable pendant toute la durée du projet. On remarque un flux trésorerie élevé en 6^{ème} année (54 964 100DA) qui est du a la récupération du BFR et la valeur résiduelle de l'investissement.

3-11-1 Actualisation des cash-flows

Le taux d'actualisation que nous retiendrons c'est le taux de (08%).

Tableau n°27 : Calcul des cash-flows actualisés

Unité : DA

Désignation	1ère année	2eme année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année
Cash-flow net	37 992 466	40 216 508	43 644 904	47 241 835	51 015 600	54 964 100
Cumul des cash-flows nets	37 992 466	78 208 974	121 853878	169 095713	220 111313	275 075 413
coefficient d'actualisation08%	0,9259259	0,8573388	0,7938322	0,7350299	0,6805832	0,6301696
Cash-flows actualisés	35178208,27	34479173	34646730,2	34724161,3	34720360,3	34636704,9
Cumul des cash-flows actualisés	35178208,27	69657381	104304111	139028272	173748633	208385338

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

Commentaire

On remarque une progression dans les cash-flows actualisé pendant toute la durée du projet. On remarque aussi un flux de trésorerie plus élevé dans la 6^{ème} année (54 964 100) qui est du a la récupération du BFR et la valeur résiduelle de l'investissement.

4- Calcul des critères de rentabilité

Après avoir établi les instruments de base de l'analyse de la rentabilité, il convient de calculer les différents critères indiquant la rentabilité du projet.

4-1 La valeur actuelle nette (VAN)

Les cash-flows ne sont pas égaux $VAN = - I_0 + \text{Cash-flows actualisé}$

Donc : $VAN = -121\,316\,000 + 208\,385\,338 = 87\,069\,338 \text{ DA}$

La valeur actuelle nette (VAN) de ce projet est positive, cela implique que ce dernier est rentable donc, il sera certainement réalisé par l'entreprise. Ce projet permet de :

- Récupérer le capital investi qui est de 121 316 000DA
- Rémunérer les fonds au taux de 8% pendant 06 ans ;
- Dégager un surplus qui correspond à la VAN qui est d'une valeur de 87 069 338DA.

4-2 Le taux de rentabilité interne (TRI)

C'est le taux pour lequel il ya équivalence entre le capital investi est les cash-flows générés par ce projet. Le calcul de ce critère nécessite l'application de la formule suivante :

$$I_0 = \sum_{i=1}^n CF (1 + t)^{-i}$$

Tableau N° 28 : Détermination du taux de rentabilité interne

Unité : DA

Désignation		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
CF non act		37 992466	40 216 508	43 644 904	47 241835	51 015 600	54 964 100
T= 20%		0.8333333333	0.6944444444	0.57870370	0.482253086	0.401877572	0.33489797
Act a 20%	-121316000	31 660 388	27 928 130	25 257 467.43	24 583 273.46	20 502 026	18 407 366
Cumul CF	-121316000	-89655612	-61727482	-36470014.57	-11886741,11	8615284,89	27022650,89
Act 25%		0.8	0.64	0.512	0.4096	0.32768	0.262144
	-121316000	30393972,8	25738565,12	22346190,85	19350255,62	16716791,81	14408509,03
Cumul CF	-121316000	-90922027,2	-65183462,08	-42837271,23	-23487015,61	-6770223,8	7638285,23
Act 30%		0.769230769	0.591715976	0.445166135	0.350127796	0.269329074	0.207176211
	-121316000	29224973,84	23796750,28	19865682,27	16540679,57	13739984,31	11387253,98
Cumul CF		-92 091026,16	-68294275,88	-48428593,61	-31887914,04	-18147929,73	-6760675,75

(Source : établis à partir des données de l'entreprise)

Suite à des essais successifs, nous avons déduit que la VAN s'annule pour un nombre t compris entre 25% et 30%. Par interpolation linéaire, nous avons parvenus aux résultats suivants : Pour un taux d'actualisation :

$$t_1 = 25\% \quad VAN_1 = 7638285,23$$

$$t_2 = 30\% \quad VAN_2 = -6760675,75$$

$$TRI = T_1 + \frac{(T_2 - T_1) * VAN_1}{|VAN_2| + VAN_1}$$

$$TRI = 25 + \frac{(30 - 25) * 7638285,23}{(6760675,75 + 7638285,23)}$$

$$TRI = 27.65\%$$

Le TRI est supérieur au taux d'actualisation qui est de 8%. Ce projet reste acceptable tant que le taux d'actualisation retenu est inférieur à 27.65%.

4-3 Le délai de récupération actualisé (DRA)

D'après le tableau des flux de trésorerie, le délai de récupération de ce projet se situe entre les deux années 3 et 4. Plus exactement :

$$DRA = \text{année de cumul inférieur} + \frac{\text{investissement} - \text{cumul inférieur}}{\text{cumul supérieur} - \text{cumul inférieur}}$$

$$DRA = 3 + \frac{121316000 - 104304111}{139028272 - 104304111}$$

$$DRA = 3,49$$

$$DRA = 3 \text{ ans } ,5 \text{ mois et } 27 \text{ jours}$$

L'entreprise pourrait récupérer son capital dans 3ans, 5mois et 27 jours plus précisément en 27 Mai de la troisième année. Donc, d'après ces calculs on peut confirmer que ce projet est acceptable par rapport à la durée globale du projet et le risque de celui-ci.

4-4 L'indice de profitabilité (IP)

Pour renforcer la décision de mise en place de projet, nous avons opté pour le calcul de l'indice de profitabilité. Ce critère sert à confirmer celui de la VAN, son calcul est le suivant :

$$IP = \frac{\sum_{i=1}^n CF (1+t)^{-i}}{I_0}$$

$$IP = \frac{208385338}{121\ 316\ 000}$$

Donc : IP = 1.71

Ce projet a dégagé un IP de 1,71 DA, cela signifie que chaque dinar investi, l'entreprise rapporte 0,71 Da de gain. Si on prend l'IP comme un critère d'évaluation, on juge que le projet est rentable. Donc il est acceptable d'investir selon cet indice.

En conclusion, nous avons tout au long du stage pratique appris, dans la BADR d'Aokas suit la plus part des étapes d'étude d'un projet d'investissement nécessaire.

En effet, nous avons essayé d'évaluer un projet de « création d'une unité de fabrication de pièces de rechange » envisagé par l'entreprise, ce qui nous a permis de mettre en pratique les différents critères du choix d'investissement, à savoir :

- La VAN qui est un critère de base dans le choix d'investissement, selon ce critère le projet est rentable, puisque la VAN est supérieur à 0, décision d'investissement ;
- Le TRI est de 27,65 %, c'est le taux d'actualisation avec lequel l'entreprise ne soit pas en seuil de perte, donc l'entreprise est en situation de rentabilité. Ce critère consolide celui de la VAN en matière de rentabilité, donc l'investissement est acceptable ;
- Le DR et l'IP, sont aussi en faveur de la réalisation de ce projet. Du fait que l'entreprise arrive à récupérer ses dépenses initiales au bout la sixième année d'exploitation du projet et que ce dernier rapporte à l'entreprise 1,71DA pour chaque dinar investi. Donc cette entreprise réalisera des profits et des résultats bénéficiaires.

A partir de cette étude, on a constaté que le projet est rentable et permet d'augmenter la valeur de l'entreprise, de plus il participe à la création de vingt deux postes d'emplois. Donc l'entreprise SARL pièces de rechange n'hésite pas à investir dans ce projet.

➤ **Analyse de risque**

Dans notre cas le projet est un investissement de « création d'une unité de fabrication de pièces de rechange ».

Le risque de taux de change doit être supporté par l'entreprise, qui présente une surface financière importante lui permettant de faire face à ce genre de problèmes.

Les risques liés aux créanciers privilégiés sont à écarter comme l'atteste les documents présentés par les promoteurs.

➤ **Conclusion de l'étude**

Après l'examen des différents éléments dégagés de l'étude de dossier et s'agissant d'une relation connue pour son sérieux et le respect des engagements, et d'une affaire bien structurée, nous accordons un avis favorable pour le crédit sollicité.

Un accord de principe pour le financement du projet par un CMT d'équipement d'un montant de 44.906.400DA et d'une durée de 05 ans plus une année de différé avec un taux de (6.25%).

Quant aux garanties, celles-ci sont les suivantes :

- Hypothèque de premier rang du terrain.
- Promesse de nantissement du matériel de production à acquérir.
- Délégation d'une assurance multi risques sur le matériel à acquérir au profit du BADR.
- Caution solidaire des associés.

Conclusion générale

Les dernières années, le crédit d'investissement est devenu le support nécessaire à l'activité de toute entreprise en phase de création ou de croissance désirant investir. La diversité des objectifs poursuivis par les institutions financières ont engendré une véritable prolifération des moyens de crédit et de techniques utilisées pour sa mise en œuvre. Les risques qui leur sont associés, eux n'ont pas disparu.

Cette situation reflète bien les éléments, autour desquels s'est axé notre travail et qui tiennent lieu de réponses aux interrogations de notre problématique. Pour cela, nous avons essayé dans notre mémoire, d'exposer les points essentiels qui déterminent la relation banque-entreprise en matière de crédit d'investissement.

C'est dans ce cadre que nous avons passé en revue le montage d'un dossier de crédit d'investissement proposé par nos institutions bancaires. Plus précisément, La banque de l'agriculture et de développement rural (BADR) notre structure d'accueil. Nous avons ensuite, tenté de présenter les méthodes d'analyses de la procédure d'octroi d'un crédit d'investissement, pour l'orientation des décisions. Enfin, nous avons conclu ce travail par l'étude d'un cas pratique.

Le banquier, dans sa démarche pour l'étude d'une quelconque demande de crédit, fera d'abord appel à la collecte d'information concernant le client. Pour ce faire, il exigera de ce dernier la présentation des documents comptables tels que les bilans et les tableaux des comptes résultats ainsi que tout document jugé nécessaire pour mener son étude. Ensuite, il procède au diagnostic économique et financier de l'affaire qui lui permet de traduire la réalité des données comptables et de comprendre leur évolution afin d'apprécier la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la viabilité et la rentabilité des projets d'investissements envisagés.

Comme nous avons déjà souligné ,pour cerner la fonction de crédit et mettre en exergue l'approche du banquier décrit ci-dessus lorsqu'il accorde sa confiance et son concours à ses clients en matière de crédit d'investissement , nous avons mené notre propre étude .Le cas pratique choisi porte sur l'étude d'une demande de crédit d'investissement pour financer la création d'une unité de fabrication de pièces de rechange . Cette étude à été effectuée au sein de la BADR par la méthode d'évaluation dans un avenir certain.

Nous avons suivi le projet soumis à l'étude, depuis le dépôt du dossier, jusqu'à l'établissement final de la demande de crédit et la mise en place de celui-ci.

Compte tenu des événements imprévus ou imprévisibles pourraient intervenir pendant la durée de crédit, et compromettre l'opération de crédit, la banque doit prendre certaines mesures pour faire face à ces événements.

Et ce, sous les conditions suivantes :

- Faire une étude profonde sur le crédit et sa destination.
- Essai de contrôler les ressources et emplois avant l'octroi de crédit.
- Etudier la situation de demandeur de crédit vis-à-vis les différentes banques.

Et les garanties ci-après :

- Hypothèque sur les terrains (1er rang) des terrains et constructions ;
- Nantissement des équipements à acquérir.
- Garantie personnel comme les cautionnements.

Au terme de l'étude, nous pouvons dire que la banque n'accorde pas facilement ses crédits, et que l'opération de son octroi exige pour cette dernière une obligation de prudence durant toute la relation du crédit, car nous pouvons jamais assurer d'avoir porté un bon jugement raisonnable, de même à tout moment, des événements imprévus peuvent venir contester les prévisions les plus rationnelles.

Les références bibliographiques

Ouvrages

- Abdellah BOUGHABA, Analyse et évaluation des projets, BERTI Editions, Alger 2005.
- BABUSIAUX(D), « Décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise », édition. Economica et technip, Paris 1990.
- BANCEL(F), RICHARD(A), « les choix des investissements : méthodes traditionnelles, flexibilité et analyse stratégique ». Édition. Economica, Paris 1995.
- BANEEL (F) RICHARD (A), « les choix des investissements : méthodes traditionnelles, flexibilité et analyse stratégique », Edition. Economica, Paris, 1996.
- BOUYACOUB Farouk : « l'entreprise et le financement bancaire », Edition CASBAH, Alger 2000.
- BOUYACOYB Farouk, « l'entreprise et le financement bancaire », édition casbah, Alger, 2006.
- DOV GIEN, « pratique des marchés financiers », édition, DUNOD, Paris, 1990.
- ELIE Cohen, « dictionnaire de gestion », édition découvert, Paris, 1997
- HADJ TAHAR Sadok, « les risque de l'entreprise et de la banque », édition DAHLAB, MSILLA ,2007.
- HOUDAYER Robert, "Evaluation financière des projets", 2^{ème} édition. Economica, Paris 1999
- JACK (K), « le choix des investissements », Edition. Dunod, Paris, 2003.
- JM, Lasry et Y.simon, dictionnaire des marchés financier, édition economica, Paris.1997.
- KOPHL (J). « Le choix d'investissements », Edition Dunod, Paris 2003.
- LASARY, « Evaluation et financement de projets », édition. Distribution, El Dar El Outhmania, 2007.
- LUC BERNET Rolland, « principe de technique bancaire », édition, DUNOD, paris, 1990.
- MANSOURI Mansour, « système et pratique bancaire en Algérie », édition Houma, Alger, 2006.
- MAROUANE Ahmed, « évaluation des engagements aux sein des établissements bancaires, édition casbah, Alger, 2007.
- MOURGUES (N), « le choix des investissements dans l'entreprise », édition. Economica, France 1994.

Les références bibliographiques

Pascal NGUYEN, « Investissements : évaluation d'actifs et gestion du risque », édition Economica, Paris 2000.

Pierre VERNIMMENT, « Finance d'entreprise », 5^{ème} édition DALLOZ, France 2002.

PILVERDIER-LATREYTE.J. « Finance d'entreprise », Edition. Economica, Paris, 2002.

Robert HOUDAYER. « Evaluation financière des projets », 2^{ème} édition, Economica, Paris 1999.

Taylor ANELKA, « Economie d'entreprise », édition Bréal, France 1999.

TEULIE Jaque, TOPSAVALIAN-Pascal « Finance », 4^{ème} édition Vuibert, Paris 2005.

Mémoire

CHABANE A., " Les opérations de crédit", Mémoire de fin d'études B.S.B, E.S.B, Alger, 2001

Mémoire de fin d'étude « l'octroi de crédit bancaire pour le financement des investissements » Finance, promotion 2003.

Mémoire de fin d'étude « le financement de cycle d'exploitation d'une entreprise » finance et comptabilité, promotion 2004.

Documents réglementaires

Instruction 32/91 du 24.10.91 relative à la fixation des règles prudentielles, la banque d'Algérie.

Instruction 04/99 du 12.08.99, fixant des règles prudentielles de gestion, la banque d'Algérie.

Instruction 04/99 du 12.08.99, modèle de déclaration par les banques des ratios de couvertures de risque, la banque d'Algérie.

Règlement n° 95/04 du 20 avril 95 modifiant le règlement de gestion des banques et entreprises financières, la banque d'Algérie.

Sites internet

www.memoireonline.com

www.ucm-créditdecasse.htm

www.wikipedia.net

www.BADR-BANK.COM

www.vernimmen.net/html/glossaire/définitioncrédit.html

Autres documents

Documents internes de l'agence BADR

Les références bibliographiques

Table des matières

Introduction générale.....	01
Chapitre1 : Notion sur la banque et les crédits bancaire.....	04
Section 01 : Généralité sur la banque et les crédits bancaires.....	04
1. Généralité sur la banque.....	04
1.1 Définition de la banque.....	04
1.2 Les types de la banque.....	05
1.2.1 La banque centrale.....	05
1.2.2 Les banques de dépôt.....	05
1.2.3 Les banques d'affaires.....	05
1.2.4 Les banques d'investissement.....	06
1.2.5 Les banques du commerce extérieur.....	06
1.3 Les condition de création de la banque.....	06
1.4 Le rôle de la banque.....	06
1.5 Les ressources de la banque.....	07
1.5.1 Les ressources a vue.....	07
1.5.2 Les ressources à terme.....	08
1.5.3 Le marché interbancaire.....	08
2. Généralité sur les crédits.....	08
2.1 Définition du crédit.....	08
2.2 Les caractéristique de crédit.....	09
2.2.1 La confiance.....	09
2.2.2 Le temps.....	09
2.2.3 Le risque.....	09
2.3 Le rôle économique du crédit bancaire.....	09
2.4 Typologies de crédit bancaire.....	10
2.4.1 Les crédits d'exploitation.....	10
2.4.2 Les crédits d'investissement	13
2.4.3 Les crédits liés aux particuliers.....	15
2.4.4 Les crédits finançant le commerce extérieur.....	16
Section 02 : Les risques de crédit bancaire.....	18
2.1 Définition du risque de crédit bancaire.....	18
2.2 Typologies de risque de crédit.....	18
2.2.1 Le risque de non remboursement.....	18
2.3 Les niveaux de risque de crédit.....	23
2.3.1 Le risque individuel.....	23
2.3.2 Le risque sectoriel.....	24

Table des matières

2.3.3 Le risque général.....	24
2.3.4 Cas particulier du risque pays.....	24
2.4 Les conséquences de risque du crédit.....	24
2.4.1 Les conséquence directes du risque de crédit.....	25
2.4.2 Les conséquence indirectes du crédit.....	25
Section 03 : Les mesures prises par la banque pour se couvrir contre les risques	26
3.1. Les règles prudentielles.....	26
3.1.1 Objectif des règles prudentielles.....	27
3.1.2 Les normes prudentielles applicables au système bancaire algérien.....	27
3.2 Les garanties.....	32
3.2.1 Les garanties personnelles.....	32
3.2.2 Les garanties réelles.....	35
3.3 Le suivi des crédits.....	36
3.3.1 Les condition du crédit.....	36
3.3.2 La surveillance des crédits.....	37
Chapitre 02 : Etude et évaluation d'un projet d'investissement	39
Section 01 : Généralité et concepts de base sur les investissements	39
1. Notion générales sur les investissements.....	39
1.1.1 Définition de l'investissement.....	40
1.1.2 Les objectifs d'un projet d'investissement.....	40
1.2 Les différents types des investissements.....	41
1.2.1 Classification par objectif.....	42
1.2.2 Classification selon leur forme.....	42
1.2.3 Classification selon la configuration de leurs échéanciers.....	43
1.2.4 Classification selon la nature de leurs relations.....	44
1.3 Les caractéristique des investissements.....	44
1.3.1 Caractéristique économique des investissements et leurs impacts décisionnels.....	45
1.3.2 Les caractéristiques financières des investissements.....	45
1.4 L'amortissement des investissements.....	47
1.4.1 Définition de l'amortissement.....	48
1.4.2 Objectif de l'amortissement.....	48
1.4.3 Les différents types d'amortissement.....	48
1.5 La rentabilité de l'investissement.....	49
1.5.1 Les flux d'investissement.....	50
1.5.2 Les flux d'exploitation.....	50
1.5.3 Les flux de désinvestissement.....	50
1.6 Les risques liés au projet d'investissement.....	50

Table des matières

1.6.1 Le risque lie au projet dont sa réalisation est relativement longue.....	51
1.6.2 Le risque lié a l'inflation.....	51
1.6.3 Le risque d'exploitation.....	51
1.6.4 Le risque financier et de trésorerie.....	51
1.6.5 Le risque de marché.....	51
1.6.6 Le risque de taux d'intérêt.....	51
1.6.7 Le risque décisionnel.....	51
1.6.8 Le risque de l'environnement.....	52
1.6.9 Le risque technique.....	52
1.6.10 Le risque structurel.....	52
Section 02 : Les outils et méthodes d'évaluation d'un projet.....	52
2.1 Les outils d'évaluation d'un projet.....	52
2.1.1 Etude technico-économique.....	52
2.1.2 Evaluation de projet d'investissement.....	56
2.2 Les méthodes d'évaluation d'un projet d'investissement	62
2.2.1 Les critères d'évaluation dans un avenir certain.....	62
2.2.2 Méthodes d'évaluation des projets d'investissement dans un avenir incertain.....	71
Section 03 : Les sources de financement des investissements.....	77
3.1 Le financement par fonds propres (financement interne).....	77
3.1.1 L'autofinancement.....	77
3.1.2 La cession d'éléments d'actifs immobilisés.....	78
3.1.3 La financement par quasi-fonds propre.....	78
3.1.4 Le financement par endettement.....	79
Chapitre 03 : Etude d'un dossier de crédit d'investissement (Cas pratique).....	82
Section 01 : Aperçu sur la BADR.....	82
1. Historique de la BADR.....	82
1.1 Première étape (1982,1990).....	83
1.2 Deuxième étape (1991.1999).....	83
1.3 Troisième étape (2000.2007).....	83
2. Présentation du GRE « Groupe régional d'exploitation ».....	84
2.1 Fonctionnement de GRE.....	84
2.2 Structure et organigramme du GRE.....	85
2.3 L'effectif du GRE.....	86
3. Présentation de l'agence BADR Aokas.....	87
3.1 L'effectif de l'agence d'Aokas.....	88
3.2 Les ressources et les emplois de l'agence.....	88
3.3 L'organigramme de l'agence.....	88

Table des matières

3.4 Les fonctions de service.....	89
3.5 Les ouvertures de comptes.....	89
3.6 Le rayon d'action.....	89
Section 02 : Etude technico-économique et évaluation du projet.....	89
2.1 L'étude technico-économique.....	90
2.1.1 Présentation de l'entreprise.....	90
2.1.2 Présentation du projet.....	90
2.1.3 L'environnement interne.....	91
2.3.4 Motivation du choix d'investissement.....	92
2.1.5 Etude du marché.....	93
2.1.6 Capacités et organisation.....	93
2.1.7 Les données financières.....	95
Section 3 : Etude de rentabilité du projet d'investissement.....	97
3.1 Présentation de coût du projet.....	97
3.2 Estimation du chiffre d'affaire.....	98
3.3 Calcul des amortissements.....	98
3.4 Calcul de la valeur résiduelle.....	99
3.5 Les bilans prévisionnels des six années.....	99
3.6 Calcul du besoin en fonds de roulement (BFR).....	101
3.7 Illustration de quelques de résultat.....	102
3.8 Calcul et analyse des flux trésorerie.....	103
3.9 Calcule de fond de roulement net (FRN).....	105
3.10 Détermination de la trésorerie (TR).....	105
3.11 Calcul des cash-flows.....	105
3.11.1 Actualisation des cash-flows.....	106
4. Calcul des critères de rentabilité	106
4.1 La valeur actuelle nette (VAN).....	105
4.2 Le taux de rentabilité interne (TRI).....	107
4.3 Le délai de récupération actualisé (DRA).....	109
4.4 L'indice de profitabilité (IP).....	110
Conclusion général.....	112
Bibliographie	
Annexes	

Table des matières
